

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES,
DU COMMERCE EXTERIEUR, DE LA COOPERATION,
DE L'ACTION HUMANITAIRE ET DE LA DEFENSE

Rapport d'activité 2000

Mars 2001

TABLE DES MATIERES

pages

<u>I. LE LUXEMBOURG DANS LES ORGANISATIONS REGIONALES ET INTERNATIONALES</u>	1
1. L'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL)	1
2. La Grande Région	3
3. Le Benelux	4
4. L'Union européenne	5
A. Faits marquants au cours de l'année 2000	5
B. La Conférence intergouvernementale (CIG)	7
C. Le processus d'élargissement	14
D. Le processus d'association et de stabilisation en faveur des pays de l'Europe du Sud-Est	16
E. Programmes et instruments d'assistance	18
F. La politique étrangère et de sécurité commune (PESC)	21
G. La politique européenne de sécurité et de défense (PESD)	23
H. La politique commerciale	25
I. Le Marché intérieur	29
J. La transposition des directives communautaires	31
5. L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)	33
6. Le Conseil de l'Europe	36
7. Les organismes de sécurité	40
A. L'OTAN	40
B. L'Union de l'Europe Occidentale (UEO)	42
C. L'OSCE	43
D. Le Corps Européen	45
8. Les Nations Unies	45

II. LE LUXEMBOURG ET LES PRINCIPALES REGIONS
DU MONDE

1. Les pays d'Europe centrale et orientale (PECO)	58
A. Développements politiques et visites	
B. Situation économique	64
C. Echanges commerciaux bilatéraux	66
D. Coopération économique, technique, administrative et humanitaire	67
2. La Méditerranée et le Moyen-Orient	69
A. Le partenariat euro-méditerranéen	69
B. La Turquie	69
C. Chypre	71
D. Le processus de paix au Proche-Orient	71
E. Le Moyen-Orient et les pays du Golfe	74
F. Le Maghreb	75
3. L'Amérique du Nord	77
A. Les Etats-Unis	77
B. Le Canada	79
4. Les Balkans	80
5. La Russie et les pays de la Communauté des Etats indépendants	87
6. L'Afrique	92
7. L'Asie	96
A. L'ASEM	96
B. L'ASEAN	97
C. La Chine	98
D. Le Japon	100
E. La péninsule coréenne	101
F. L'Asie du Sud-Est	102
G. L'Asie du Sud	105
8. L'Amérique latine	106

III. LE LUXEMBOURG ET LES GRANDS DOSSIERS

HORIZONTALS

	111
1. Les droits de l'homme	111
A. L'Union européenne	111
B. Les Nations Unies	112
C. Le Conseil de l'Europe	114
2. La coopération au développement	117
3. La défense	121
A. Le plan de restructuration de l'Armée	121
B. Le maintien de la paix internationale	131
4. Les relations culturelles internationales	132
A. Les relations culturelles bilatérales	132
B. Les relations culturelles internationales	134
5. La promotion commerciale et économique	134
A. La situation économique internationale	134
B. La promotion du commerce extérieur luxembourgeois	135
C. Accords aériens	138
6. L'Office des licences	139
A. Données statistiques	139
B. Aspects communautaires	140
C. Dispositions réglementaires nationales	140
D. Embargos et mesures de sanction	141
E. Régimes de contrôle à l'exportation et de non-prolifération	141
7. Au service des Luxembourgeois à l'étranger	143

	<u>pages</u>
<u>IV. ANNEXES</u>	146
1. Relevé des visites étrangères à Luxembourg	146
2. Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger de Madame le Ministre Lydie POLFER	148
3. Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger de Monsieur le Ministre Charles GOERENS	151
4. Représentation consulaire luxembourgeoise à l'étranger	154
5. Relevé des Traités	157
6. Activités du service des passeports, visas et légalisations du 01.01.2000 au 31.12.2000	158

Remarque introductive

Le présent rapport fournira une description succincte des principales activités du Ministère des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur, de la Coopération, de l'Action Humanitaire et de la Défense pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2000.

Lors de la déclaration de politique étrangère et à l'occasion du débat subséquent, Madame le Ministre Lydie Polfer mettra en évidence les aspects les plus importants de la politique étrangère et répondra aux questions qui lui seront posées dans ce contexte.

I. LE LUXEMBOURG DANS LES ORGANISATIONS REGIONALES ET INTERNATIONALES

1. L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE (UEBL)

La Convention établissant une Union économique entre la Belgique et le Luxembourg¹, signée à Bruxelles le 25 juillet 1921, est entrée en vigueur le 6 mars 1922, date de l'échange des instruments de ratification. Ne fût-ce que par son ancienneté, l'UEBL, qui n'a rien perdu ni de son actualité ni de sa vitalité, occupe une place de choix parmi les accords et traités politiques et économiques dont fait partie le Luxembourg. A la fin de l'année 2000 l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise se trouve à la veille de sa reconduction, reconduction dans un esprit d'ouverture, qui entend rester fidèle à la philosophie et aux méthodes de travail de l'ancienne Convention tout en élargissant l'éventail de ses champs d'application. Face à cette échéance il nous a semblé opportun de donner ci-après, dans un souci de clarté, un bref aperçu des principaux textes et organes concernés.

Les trois conventions adoptées en 1935 ne faisaient que compléter la Convention de 1921². Les trois protocoles adoptés le 29 janvier 1963³, par contre, ont représenté un véritable réexamen des dispositions de l'UEBL afin de tenir compte de l'entrée en vigueur des deux enceintes dans lesquelles allait s'imbriquer l'U.E.B.L., à savoir la C.E.E. et l'Union économique Benelux. Par la suite la Convention a encore été modifiée, mais de façon ponctuelle seulement, par les protocoles des 27 octobre 1971, 19 octobre 1976, 29 novembre 1978 et 3 mars 1992.

L'Union économique belgo-luxembourgeoise est intergouvernementale, sans organe superposé aux Etats qui serait habilité à prendre des décisions. Depuis les protocoles de 1963 un Conseil de Ministres, constitué paritairement, fonctionne de façon informelle alors que la Commission administrative belgo-luxembourgeoise (C.A.B.L.) assure la collaboration entre les deux administrations.

En 2000 la C.A.B.L., regroupant des fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères, de l'Economie, des Finances et de l'Agriculture des deux pays s'est réunie cinq fois en session plénière. S'il est vrai qu'une grande partie du travail de coordination était consacré, comme les années précédentes, aux tâches qui constituent la vocation

¹ Complétée le 23 mai 1935 par trois autres conventions, elles-mêmes modifiées en 1963 : (a) la convention relative aux questions financières et monétaires; (b) la convention instituant un régime commun en matière de réglementation des importations, des exportations et du transit; (c) la convention établissant une communauté spéciale de recettes en ce qui concerne les droits d'accises sur les alcools).

² V. note 1 ci-dessus.

³ (a) Le protocole portant révision des conventions instituant l'UEBL; b) le protocole relatif à l'agriculture; c) le protocole spécial relatif au régime d'association monétaire

première de la C.A.B.L. (i.e. adaptation et harmonisation du régime du commerce extérieur qui régit les contingents et licences avec mise à jour régulière en fonction de l'évolution de la politique et de la législation C.E.; bilan de l'évolution économique dans les deux pays; comparaison des résultats des politiques macro-économiques nationales; discussion et concertation des initiatives de promotion du commerce extérieur; élimination d'éventuelles entraves aux relations commerciales belgo-luxembourgeoises etc.), depuis la fin de l'année 1999 la question de la reconduction de la Convention U.E.B.L. a cependant occupé de plus en plus le devant de la scène. Rappelons que la convention de 1921 avait prévu une durée de 50 ans à partir du 6 mars 1922 et que, depuis 1963, l'article 43 de la convention coordonnée stipule que la convention restera en vigueur pour des périodes successives de dix années sous réserve de la faculté, pour chacune des Hautes Parties Contractantes, de la dénoncer.

Tenant compte de la volonté déclarée des deux gouvernements de reconduire la convention dans une version adaptée à l'évolution politique, institutionnelle et économique des deux pays dans leur contexte européen, tout en se basant sur les expériences positives du passé et un climat de confiance et de bonne coopération, la C.A.B.L. avait présenté son rapport préliminaire au Conseil de Gouvernement. Le 22 décembre 1999, le Conseil avait endossé la philosophie générale du rapport.

Au cours de l'année 2000 six groupes de travail (Groupe A : Douanes et Accises; B : Marché intérieur et dispositions économiques; C : Transports; D : Commerce Extérieur; E : Agriculture; F : Questions institutionnelles), mis en place pour examiner, chapitre par chapitre, la reconduction de la Convention avaient pu terminer la lecture technique de la nouvelle Convention. En fin d'année seules quelques questions isolées restaient en suspens. De l'accord des deux parties, le groupe institutionnel, chargé de la rédaction de la "Déclaration solennelle", véritable chapeau politique appelé à faire partie intégrante de la Convention, a pu mettre au point une déclaration brève, solennelle et ouverte, exprimant la volonté des deux parties d'intensifier encore davantage leur coopération dans les domaines non-économiques tout en l'adaptant aux nouveaux cadres institutionnels.

Sous réserve d'approbation parlementaire, la nouvelle convention devrait pouvoir entrer en vigueur à la date d'échéance de l'ancienne.

Accord de coopération entre le Luxembourg et la Flandre

A l'instar de l'accord entre le Luxembourg, et la Région wallonne et la Communauté française, signé en 1999, un accord de coopération entre le Grand-Duché de Luxembourg d'une part, et le gouvernement de la communauté flamande et la région flamande d'autre part, a été signé le 15 décembre 2000. Les domaines de coopération auxquels s'applique l'accord sont multiples, permettant de traiter un large éventail de sujets d'intérêt commun.

2. LA GRANDE REGION

Commission intergouvernementale

Sur initiative de la présidence luxembourgeoise de la commission intergouvernementale franco-germano-luxembourgeoise , une réunion informelle des chefs de délégation a eu lieu le 12 avril 2000, dont l'objectif principal était de discuter des modalités d'adhésion de la Belgique à la coopération dans la Grande région. Les participants sont arrivés à la conclusion que pour assurer un fonctionnement souple et efficace des travaux à l'avenir, il était souhaitable que l'Etat fédéral belge participe, à côté des entités fédérées du pays, aux mécanismes de la coopération transfrontalière. La présidence a notifié les autorités belges de cette conclusion par la voie officielle.

Commission mixte franco-luxembourgeoise sur la sécurité nucléaire

Mise en place par l'Accord sous forme d'échange de lettres entre les Gouvernements français et luxembourgeois le 29 mars 1994, la Commission mixte franco-luxembourgeoise sur la sécurité nucléaire a tenu sa première réunion à Luxembourg en 1996 et s'est par la suite réunie à Paris en 1997 et à Schengen en 1998. La quatrième réunion de la Commission mixte s'est tenue le 20 septembre 2000 à Paris.

Les deux délégations ont fait le point sur les différents entretiens, réunions, échanges auxquels les experts des deux pays ont participé depuis la dernière Commission. S'agissant plus particulièrement de la réunion du groupe technique sur la sûreté et la radioprotection, elles ont pris connaissance de l'état d'avancement de l'élaboration du mandat des agents de liaison. Une harmonisation sera recherchée avec les Länder de la Sarre et de Rhénanie-Palatinat.

L'échange de vue a également porté sur les résultats tirés de l'exercice de Cattenom du 18 novembre 1999, qui visait notamment à vérifier le bon fonctionnement des moyens de communication mis en oeuvre entre la Préfecture de la Moselle, la Sarre, la Rhénanie-Palatinat, le Luxembourg et la Centrale de Cattenom.

Un exercice de sûreté nucléaire et de sécurité civile auquel les autorités compétentes luxembourgeoises ont été étroitement associées s'est déroulé les 14 et 15 novembre 2000 à Cattenom. Il s'agissait de simuler un accident nucléaire afin de tester la mise en oeuvre du « plan d'urgence interne du site » et du « plan particulier d'intervention », le but essentiel ayant été de tester les moyens et les procédures de communication entre les différents centres de crise. Sur demande luxembourgeoise, la délégation française a donné des informations sur le projet de laboratoire pour l'étude du stockage en profondeur de Bure (Meuse).

3. LE BENELUX

La coopération Benelux s'est poursuivie conformément aux orientations pratiques définies par le Comité de Ministres dans les divers champs d'activités relevant notamment de la coopération transfrontalière et économique.

Des concertations ministérielles préalables aux réunions européennes se tiennent régulièrement dans les domaines classiques de l'Union économique Benelux tels que l'aménagement du territoire, les communications, l'économie et la politique de la jeunesse. Une telle concertation est non seulement favorable à l'efficacité de la prise de décision au niveau européen, mais il s'en dégage une impulsion politique utile à la concertation entre les partenaires eux-mêmes.

De même faut-il constater que cette coopération apporte sa contribution à l'édification européenne. Le Benelux pose une fois de plus un jalon dans certains domaines dans un ensemble géographique plus vaste. En effet, l'Allemagne est associée aux concertations en matière d'aménagement du territoire à la frontière orientale, tandis que la Région Nord/Pas-de-Calais assiste à la concertation du côté occidental. L'exemple de la coopération concernant les contrôles des transports routiers est encore plus éloquent. La France y participe depuis quelques années déjà ; le Royaume-Uni, l'Irlande, l'Espagne ont témoigné leur intérêt. En outre, les trois pays du Benelux ont pris l'initiative d'interconnecter leurs banques de données relatives au commerce d'animaux et il est envisagé d'étendre ce système à d'autres Etats membres de l'Union européenne. Depuis de nombreuses années déjà, il existe une coopération avec l'Allemagne pour ce qui est des garanties de qualité des produits de construction ; la France pour sa part a manifesté un vif intérêt pour une collaboration avec le Benelux dans ce domaine.

En ce qui concerne la conservation de la nature et la protection des paysages, le Benelux s'est enrichi d'un parc transfrontalier, le point final ayant été mis au plan de gestion et d'aménagement du parc « De Zoom-Kalmthoutse Heide ». Des progrès notables ont été enregistrés en ce qui concerne la préparation du parc naturel transfrontalier de la Haute-Sûre.

Le secteur encore jeune de la coopération Benelux basé sur la Convention concernant la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales, a enregistré pas mal de succès. C'est ainsi que de nouveaux projets sont en voie de réalisation.

Sur le plan de l'aménagement du territoire, la phase de consultation de la Deuxième Esquisse de Structure Benelux s'est terminée. On sait déjà que la vision commune exprimée dans cette esquisse marque notamment de son empreinte les politiques, conduisant ainsi à une harmonisation de ces dernières. En créant cette esquisse les partenaires disposent d'un instrument qui leur permet d'influencer les décisions dans des cadres géographiques plus larges.

Aussi la coopération articulée autour de l'esquisse crée-t-elle des possibilités d'initier des projets Interreg comme dans le cadre des réseaux urbains transfrontaliers.

Outre la coopération utile en matière de contrôle des transports routiers, la problématique du Rhin de fer et la question de l'amélioration de la liaison ferroviaire Bruxelles-Luxembourg sont d'autres dossiers importants de la concertation relative aux communications et aux transports.

L'approche centralisée des entraves, de toute nature, dans la vie économique, sur le marché intérieur Benelux, a eu des effets positifs. Le Groupe de travail « Marché intérieur » a été saisi de nombreux problèmes, dont certains ont pu trouver une solution.

En matière de brevets, les trois pays préparent étape par étape la reconnaissance mutuelle de leurs systèmes respectifs et harmonisent à présent leurs législations, à l'instar de l'unification de la législation sur les marques et de celle sur les dessins et modèles, réalisée dans les années soixante-dix.

4. L'UNION EUROPEENNE

A. Faits marquants au cours de l'année 2000

L'année 2000, qui marquait le cinquantième anniversaire de la déclaration Schuman, « ce véritable tournant dans l'histoire de notre nation et de notre continent que représente l'unification européenne », n'a certainement pas été une année perdue du point de vue des progrès de la construction européenne.

L'économie européenne, profitant entre autres du facteur stabilisateur de l'euro, a continué sur la voie de la croissance entraînant une baisse du chômage. C'est d'ailleurs avec la stabilisation de la sécurité et de la paix un des tests majeurs pour la crédibilité du projet européen. Le Conseil européen de Lisbonne, en prorogeant et en élargissant le processus de Luxembourg, a déclenché une sorte de prise de conscience quant au développement économique et social du modèle européen face à la révolution technologique en cours. Dans ce cadre, le Conseil européen s'est fixé un rôle renforcé d'orientation et de coordination et a décidé de consacrer désormais sa réunion annuelle de printemps aux questions économiques et sociales.

Dans la foulée, le Conseil européen a approuvé, en juin lors de sa réunion à Santa Maria de Feira, le plan global d'action «Europe 2002» qui a pour objectif la mise en place d'une société de l'information pour tous et, en décembre, lors de sa réunion de Nice, un agenda social européen élaboré par la Commission dont l'ambition est de renforcer et de moderniser le modèle social européen caractérisé par le lien indissociable entre performance économique et progrès social. Le Conseil européen de Nice est également parvenu à un accord sur le volet social du projet de statut de société européenne.

La mise en œuvre et l'adaptation de la stratégie en faveur du marché intérieur, les avancées législatives importantes réalisées dans les domaines des services financiers et de la fiscalité, notamment à l'occasion du Conseil européen de Santa Maria de Feira, l'harmonisation de certains aspects des droits d'auteur et l'élimination des obstacles au commerce dans le domaine des services, tout comme la poursuite de la modernisation, en matière de concurrence, des règles d'application des articles 81 et 82 du traité CE, ont quant à elles contribué à l'amélioration de la compétitivité de l'économie européenne.

Mais c'est le processus d'élargissement qui a largement dominé l'agenda communautaire, que ce soit du fait de la poursuite des négociations proprement dites ou par le biais de la Conférence intergouvernementale « sur la réforme des institutions en vue de l'élargissement ».

Dans le cadre de ce processus dynamique, le Conseil européen réuni à Nice du 6 au 10 décembre a donné un nouvel élan à l'élargissement et a réaffirmé avec vigueur que l'UE sera en mesure d'accueillir, à partir de fin 2002, les nouveaux Etats membres qui seront prêts.

Une condition indispensable à l'élargissement demeurait la nécessité de mener à bien la réforme des institutions communautaires. Lors du Conseil européen de décembre, après 10 mois d'une Conférence intergouvernementale lancée le 14 février 2000, le traité de Nice a pu être conclu. S'il n'est pas le grand Traité fondateur que d'aucuns espéraient, l'accord trouvé correspond à l'ordre du jour fixé préalablement. Il a ainsi le mérite d'avoir mis fin à des négociations difficiles, qui trop souvent ont polarisé des positions nécessairement conflictuelles et avaient créé des lignes de partage largement artificielles.

Enfin, le Conseil européen de Nice a procédé à la proclamation solennelle de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Sur fond de crise de la vache folle, l'année communautaire aura également été marquée par diverses initiatives en matière de sécurité alimentaire, de santé publique et d'environnement. Le principe de précaution a reçu, dans ce contexte, une attention toute particulière. La restauration de la confiance des citoyens dans la sécurité alimentaire est devenue une tâche prioritaire. S'il est en effet vrai que la crise de l'ESB n'a pas d'abord été créée par un dysfonctionnement au niveau de la Communauté, il reste que la politique à ce niveau n'a trop longtemps pas été à la hauteur de l'enjeu. La réforme de la PAC permettant une évolution vers une agriculture plus soutenable et prenant mieux en compte la qualité et la protection de la santé ne peut être accomplie qu'au niveau communautaire.

La sécurité des transports, aussi bien routiers et aériens mais surtout maritimes, dans le contexte du naufrage du pétrolier Erika, a également constitué une des priorités de l'Union européenne.

En matière de politique étrangère, l'Union européenne, tout en continuant son œuvre visant à marquer sa présence comme acteur sur la scène mondiale – en particulier dans les Balkans et au Moyen-Orient - a mis en place en un temps record le cadre et les instruments d'une politique en matière de sécurité et de défense, dans la foulée des décisions prises lors du Conseil européen d'Helsinki en décembre 1999. Elle a, par là même, lancé une large réflexion sur les moyens d'améliorer l'efficacité de son action extérieure, dans le but de la rendre plus cohérente et plus visible.

Parmi les avancées réalisées dans le contexte de la création d'un espace de liberté, de sécurité et de justice, l'Union européenne s'est dotée d'un Fonds européen pour les réfugiés, ainsi que d'une unité «Eurojust» compétente en matière de lutte contre la criminalité organisée, et a adopté un plan de lutte contre la drogue pour la période 2000-2004.

B. La Conférence intergouvernementale (CIG)

Le 14 février 2000 s'est ouverte à Bruxelles la Conférence intergouvernementale sur la réforme institutionnelle. Cette Conférence sera conclue lors du Conseil européen de Nice en décembre 2000, après neuf mois de travaux ayant comptabilisé quelque 350 heures de réunions, dont trois du Conseil européen, 11 sessions ministérielles et 24 rencontres au niveau des représentants personnels.

Rappel historique

Le traité d'Amsterdam n'ayant pu aboutir sur trois « reliquats » (taille et composition de la Commission, nouvelle pondération des voix au Conseil et extension de la majorité qualifiée), un protocole y annexé « sur les institutions dans la perspective de l'élargissement de l'Union européenne » disposait qu'à la date du premier élargissement, la Commission comporterait un national par Etat membre à condition qu'intervienne une nouvelle pondération des voix au Conseil, ou une double majorité, « compte tenu de tous les éléments pertinents, notamment d'une compensation pour les Etats membres qui renoncent à la possibilité de désigner un deuxième membre de la Commission ». L'article 2 du Protocole disposait que un an au moins avant que l'Union ne compte plus de vingt Etats membres, une Conférence intergouvernementale serait convoquée « pour procéder à un réexamen complet des dispositions relatives à la composition et au fonctionnement des institutions ». Par ailleurs, l'ouverture des négociations d'adhésion avec six Etats candidats décidée à Luxembourg en 1997 et l'élargissement du cercle des candidats à treize décidé à Helsinki en 1999 nécessitaient d'entamer les négociations relatives à une nouvelle CIG dès début 2000 pour que l'Union puisse tenir son engagement d'être prête à s'élargir dès fin 2002, compte tenu des délais de ratification dans les différents Etats membres.

Dès le Conseil européen d'Helsinki s'est posée la question de l'ordre du jour de la Conférence intergouvernementale (CIG). Fallait-il se limiter à l'article 1 du Protocole,

élargir l'ordre du jour à son article 2 et, si oui, interpréter strictement ou largement ce dernier ? S'il était acquis que l'on traiterait en priorité des trois « reliquats » d'Amsterdam, de fortes réticences persistent dans certains Etats membres d'aborder d'autres sujets, comme par exemple, l'assouplissement des conditions pour permettre les coopérations renforcées entre un nombre limité d'Etats membres.

Le Conseil européen d'Helsinki, tout en se basant sur les trois reliquats d'Amsterdam, ouvrait la porte à un ordre du jour plus large en demandant à la Présidence portugaise de faire rapport à ce sujet pour le Conseil européen de Feira, le Traité révisé devant, pour sa part, être adopté par le Conseil européen de Nice, en fin d'année.

La position du Luxembourg

Dès avant le Conseil européen d'Helsinki, le Luxembourg avait déterminé ses positions de négociation, que ce soit à travers un aide-mémoire Benelux ou à travers l'aide-mémoire du gouvernement à la Chambre des députés. Ces positions ont par ailleurs été confirmées par la Chambre des Députés lors de son débat sur la Conférence intergouvernementale et l'avenir de l'Europe fin octobre 2000.

Pour le Luxembourg, tout traité devait répondre à trois buts majeurs : faire sauter le dernier verrou institutionnel dans le processus d'élargissement ; maintenir un cadre institutionnel axé sur un certain équilibre entre Institutions, d'une part, et entre Etats membres, d'autre part ; éviter tout écrasement ou minorisation des petits Etats membres. Le Traité de Nice ne remet en cause aucun de ces objectifs.

Dans les grandes lignes, la position luxembourgeoise qui sera maintenue tout au long des négociations était la suivante :

- chaque Etat membre doit pouvoir désigner un national à la Commission ;
- préférence pour un système de double majorité au Conseil, sachant que toute majorité qualifiée devrait toujours représenter une majorité de la population et une majorité des Etats membres ;
- grande ouverture sur le passage à la majorité qualifiée ;
- grande insistance pour assouplir les coopérations renforcées ;
- maintien du nombre minimum de députés au Parlement européen à six ;
- maintien, voire rétablissement, de l'équilibre institutionnel.

Le déroulement des travaux

L'ouverture de la CIG s'est faite en marge du Conseil « Affaires Générales » du 14 février. La session ministérielle – comme toutes les subséquentes – fut précédée par un échange de vues avec la Présidente du PE. Au cours des 4 réunions ministérielles qui ont suivi, les différents thèmes de la CIG ont été abordés. Le rapport remis par la Présidence portugaise au Conseil européen de Feira a fait le point des progrès réalisés. Il fut accueilli comme un rapport équilibré, sans que les chefs d'Etats et de gouvernement

n'aillent jusqu'à l'endosser, et ce du fait de l'opposition de la France. Les conclusions du Conseil européen assuraient cependant l'élargissement de l'ordre du jour de la CIG au-delà des reliquats d'Amsterdam.

Avec la Présidence française s'ouvrait la période finale de la CIG, le Conseil européen de Feira ayant confirmé la volonté d'aboutir à un accord global au Conseil européen de Nice en décembre 2000 conformément au calendrier fixé par les Conseils européen de Cologne et d'Helsinki. En ce qui concerne les travaux entrepris parallèlement à la CIG, le Conseil européen avait invité la Convention sur la Charte des droits fondamentaux à poursuivre ses travaux de manière à présenter un projet de document pour le Conseil européen de Biarritz en octobre 2000.

Le Conseil européen de Biarritz, après quatre nouvelles réunions ministérielles, a permis une première discussion approfondie au niveau du Conseil européen sur la réforme des institutions. Deux séances de travail et le dîner du premier jour ont été consacrées à la CIG, un échange de vues traditionnel ayant précédé l'ouverture des travaux proprement dit. Après un premier tour de table sur l'ensemble des sujets inscrits à l'ordre du jour de la CIG, le Conseil européen a abordé la question de l'extension du vote à la majorité qualifiée, les coopérations renforcées et enfin la Commission et la pondération des voix. Le Conseil européen a également évoqué la Charte des droits fondamentaux et a procédé à un échange de vues sur l'article 7 TUE et le respect des principes fondamentaux.

Les Ministres des Affaires étrangères ont, au cours de deux conclaves en marge de la session ministérielle, affiné leurs positions et discuté de l'ensemble des thèmes sur lesquels un accord global devait être trouvé, afin d'être à même de présenter au Conseil européen de Nice les possibles éléments du compromis d'ensemble.

Les résultats de Nice

Si le Traité de Nice n'est sûrement pas le grand Traité de refondation que certains appelaient de leurs vœux, l'accord trouvé à Nice correspond d'abord à un ordre du jour limité, fixé préalablement. Celui-ci était axé sur quelques questions institutionnelles, telles que la composition de la Commission et le poids relatif des Etats membres dans le processus décisionnel. Suite au Rapport Dehaene et aux pressions notamment des pays du Benelux, l'ordre du jour a été élargi. Mais les reliquats d'Amsterdam restaient au centre des travaux de cette CIG, consacrée plus aux questions de pouvoir qu'à un vrai approfondissement de l'Union.

La Commission

Deux options étaient sur la table concernant la taille et la composition de la Commission. La première envisageait une Commission réduite en se fondant sur des considérations d'efficacité. La seconde, liant l'efficacité à la légitimité de l'institution,

retenait le principe d'un collège composé par un national de chaque Etat membre. Lieu privilégié de l'affrontement entre grands et petits Etats membres, les discussions sur ce sujet débordaient sur d'autres questions, notamment la composition des autres institutions et organes de l'Union (Cour de Justice, Cour des comptes).

On notera que les grands Etats membres qui étaient en faveur d'une Commission réduite ne se sont ralliés au principe d'une rotation égalitaire qu'à l'occasion du Conseil européen de Biarritz. Dès lors que ceci fut acquis, il fut possible de travailler à un compromis qui aboutit au résultat de Nice. Ce résultat porte que jusqu'à vingt-sept Etats membres, la Commission est composée d'un national de chaque Etat membre. Par après, le Conseil, statuant à l'unanimité, arrête le nombre des membres de la Commission et les modalités de la rotation égalitaire.

Par ailleurs, la CIG a décidé de changer la procédure pour la nomination de la Commission et de son Président, tout en renforçant les pouvoirs d'organisation interne de ce dernier dans l'allocation des portefeuilles, la nomination des vice-Présidents et la demande de démission d'un Commissaire.

La pondération des voix au Conseil

A Nice, ce sujet a dominé les travaux, chaque Etat membre s'engageant de façon déterminée pour assurer son influence dans la future Europe élargie. La manière avec laquelle le débat avait été engagé sur cette question laissait augurer le résultat finalement atteint, résultat dans lequel chaque Etat membre peut se retrouver, sans cependant que la prise de décision au sein du Conseil en ait été facilitée, tout du contraire !

Deux directions étaient proposées pour la prise de décision future : l'une, la double majorité simple, tenait compte de la double légitimité de l'Union, union des peuples et union des Etats ; l'autre, la repondération, tenait plus compte de l'élément démographique et de la nécessité de compenser la perte du second commissaire pour les grands Etats membres. Entre ces deux directions, une multitude d'options était envisageable. Au bout du compte, le compromis atteint à Nice est de nature avant tout politique et, de ce fait, revêt le caractère hybride.

En échange d'une repondération forte, les grands Etats membres ont dû accepter d'inscrire dans le Traité que toute majorité qualifiée devait toujours réunir une majorité absolue des Etats membres. Le compromis de Nice consacre donc implicitement la double majorité.

La repondération elle-même consacre la compensation pour la perte du second Commissaire, une prise en compte relative de l'élément démographique et un changement d'échelle dans la distribution de voix pour tenir compte des différences démographiques entre les futurs Etats membres. La distribution des voix se fera dès

lors sur une échelle allant de 3 voix (Malte) à 29 voix (Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie), le Luxembourg disposant dorénavant de 4 voix (au lieu de 2).

Le principe esquissé ci-dessus n'a cependant pas joué de façon uniforme. Si la différence démographique a été quelque peu prise en compte entre la Belgique et les Pays-Bas, par exemple, cela n'a été le cas ni pour l'Allemagne (sous-représentée), ni pour l'Espagne (sur-représentée) dans leur rapport avec la France, l'Italie ou le Royaume-Uni. D'autre part, le seuil de la majorité qualifiée évoluera, en fonction du rythme des adhésions, à partir d'un pourcentage inférieur au pourcentage actuel. Dans une Union à 27, la minorité de blocage sera de 91 voix au lieu de 88 proposées par la Présidence sur un total de 345 voix.

La majorité qualifiée

Les résultats du Conseil européen de Nice sur cette question sont nuancés. Le Traité d'Amsterdam contient soixante-quinze dispositions portant prise de décision à l'unanimité. Certaines d'entre elles soit sont de nature constitutionnelle, soit nécessitent une ratification des parlements nationaux, et ne sont de facto pas susceptibles de passer à la majorité qualifiée. D'autres dispositions affectent directement les compétences de ces parlements ou touchent à la politique redistributive des Etats membres et sont donc de nature très délicate. Trois ans après le Traité d'Amsterdam, les positions des Etats membres n'avaient pas changé au point que l'on aurait pu s'attendre à un bouleversement dans ce domaine. Une trentaine de dispositions passeront cependant à la majorité qualifiée.

Il n'est pas dans le propos du présent rapport de faire un inventaire exhaustif des résultats de Nice en la matière. Quelques domaines valent cependant la peine d'être mentionnés. Concernant les nominations, le Président de la Commission ainsi que le collège dans son ensemble et le Haut-Représentant/Secrétaire général du Conseil seront dorénavant nommés à la majorité qualifiée. Quelques progrès ont été enregistrés dans le domaine de la JAI, que ce soit dans l'article 67 TCE lui-même (réfugiés, droit civil), ou dans la déclaration relative à cet article (clause de rendez-vous pour passer à la majorité qualifiée par la clause d'habilitation). Si en matière de politique commerciale le principe d'un passage à la majorité qualifiée en matière de services et de propriété intellectuelle est retenu par l'article 133 TCE révisé, tout en limitant les conditions mises à l'exercice de cette compétence, en matière de politique sociale, les progrès sont plutôt modestes. Tout ce qui concerne la sécurité sociale restera à l'unanimité. Progrès limités également en matière de droit de travail, même si l'article 137 TCE révisé contient une clause d'habilitation permettant de passer à la majorité qualifiée dans certains domaines à l'issue d'une décision unanime du Conseil. Le Conseil européen a également décidé d'un passage différé à la majorité qualifiée en matière de politique régionale et de cohésion, une fois prise la décision sur les prochaines perspectives financières. En revanche, le traité révisé restera en l'état pour tout ce qui concerne la fiscalité, directe et indirecte.

Les coopérations renforcées

La perspective d'une Europe élargie, plus diverse et moins homogène, a amené certains Etats membres, d'abord ceux du Benelux puis tous les fondateurs, à plaider vigoureusement pour un assouplissement des conditions permettant de recourir à des coopérations renforcées dans le Traité d'Amsterdam.

Il convenait cependant également de donner des assurances à ceux des Etats membres qui craignaient, soit l'émergence d'une Europe à deux vitesses, soit la dilution des politiques communes et du marché intérieur, soit ces deux hypothèses.

A Nice, le nombre des Etats membres pour déclencher une coopération renforcée a été maintenu à huit, quel que soit le nombre d'Etats membres dans l'Union élargie. La clause d'appel au Conseil européen a été remplacée par une simple clause d'évocation, sauf dans le domaine de la PESC, ce dernier pouvant dorénavant également faire l'objet de coopérations renforcées. Enfin, le rôle de la Commission a été renforcé dans le second et le troisième pilier, ce qui est à la fois une garantie, pour les Etats non-participants, du caractère ouvert des coopérations renforcées et un garde-fou pour assurer le maintien de ces coopérations dans le cadre institutionnel unique de l'Union.

Quant aux conditions de substance à réunir pour s'engager dans une coopération renforcée, elles n'ont pas été essentiellement changées, mais elles ont été suffisamment assouplies pour éviter qu'une lecture par trop restrictive ne rende inopérant tout recours à un instrument qui devra être d'intégration et non de dilution de l'Union.

Les autres institutions et organes de l'Union

Afin d'assurer aussi le fonctionnement futur des institutions et organes de l'Union, le principe d'un plafonnement du nombre des membres de ces institutions et organes a été reconnu. Pour le Luxembourg, qui acceptait ce principe, il importait cependant aussi d'assurer que les différentes composantes politiques et économiques de la société luxembourgeoise soient dûment représentées dans ces enceintes. A cet égard, il était difficilement concevable de réduire une représentation qui revêt dès aujourd'hui un caractère de minimum.

Avec l'Allemagne, compensée au Parlement européen pour le maintien de la parité au Conseil, le Luxembourg est le seul Etat membre qui ait pu maintenir le même nombre de députés (6) dans une assemblée dorénavant plafonnée à 732 députés. Cela est d'autant plus important que, depuis Amsterdam, le rôle du Parlement européen comme co-législateur a été significativement renforcé.

A ce propos, l'on notera l'extension – jugée par d'aucuns fort modeste - de la procédure de co-décision. Si certains Etats membres avaient montré une disponibilité à aligner le champ d'application de la codécision sur celui de la majorité qualifiée, ce n'était pas le

cas de tous. Par ailleurs, les représentants du Parlement à la CIG, se fondant sur le principe de la légitimation démocratique des décisions de l'Union, souhaitent faire intervenir le critère de l'importance de la décision dans une extension de la codécision à l'ensemble des actes législatifs de l'Union. Une tentative pour définir conceptuellement le champ d'application de la codécision à travers la définition de « l'acte législatif » n'a pas abouti. Cela dit, là où il y a eu passage à la majorité qualifiée, il y a aussi presque toujours passage à la codécision.

Le nombre de membres du Comité économique et social et du Comité des régions a été plafonné à 350 membres. Dans les deux cas, le Luxembourg a défendu avec succès le maintien de sa représentation au niveau actuel.

La Cour de Justice et le Tribunal de 1ère Instance

La CIG a opéré une réforme majeure du système judiciaire de l'Union. Le Traité révisé introduira une plus grande flexibilité afin de préparer le système judiciaire à l'élargissement.

La Cour de Justice sera, comme aujourd'hui, composée d'un juge par Etat membre, une « Grande Chambre » étant en charge de la plupart des questions traitées actuellement par la plénière. Le Tribunal de 1^{ière} Instance sera composé d'au moins un juge par Etat membre. Le Traité révisé met en place la distribution des responsabilités entre la Cour et le Tribunal en réservant cependant la possibilité d'ajustements ultérieurs à travers les statuts. Le Tribunal deviendra le juge de première instance pour toutes les actions directes, sauf celles attribuées à des chambres spécialisées ou réservées par les statuts à la Cour. La Cour restera en principe saisie des questions préjudicielles sauf dispositions contraires des statuts dans certains domaines. Le Tribunal de 1^{ière} Instance sera chargé des recours en droit des décisions des chambres spécialisées.

En outre, l'unicité du système juridictionnel de l'Union a été consacrée par le Traité révisé, les futurs articles 220 et 225 A du Traité de Nice permettant de créer à l'avenir des chambres juridictionnelles adjointes au Tribunal de 1^{ière} Instance, y compris en matière de propriété intellectuelle.

Autres changements des Traités

Le Traité de Nice complétera le dispositif existant de l'article 7 TUE en introduisant un mécanisme préventif permettant au Conseil, sur proposition d'un tiers des Etats membres, du Parlement ou de la Commission, de « constater qu'il existe un risque clair de violation grave par un Etat membre de principes énoncés à l'art. 6 TUE et lui adresser des recommandations appropriées ». A l'évidence, la crise des sanctions de l'Union vis-à-vis de l'Autriche a inspiré la CIG.

Dans le domaine de la PESC, le Benelux et l'Italie ont insisté pour que le Traité révisé prenne en compte les évolutions institutionnelles des derniers mois. Cela est vrai de la place du nouveau Comité politique et de sécurité et des tâches qu'il sera appelé à assumer en cas de crise ou des relations entre l'Union et l'UEO.

La Conférence a formalisé dans le Traité révisé la création d' « EUROJUST », une unité composée de magistrats des Etats membres et destinée à contribuer à la coopération judiciaire en matière pénale.

Une déclaration annexée au traité révisé prend en compte le souci, exprimé en particulier par le Luxembourg, de maintenir l'équilibre institutionnel. Tout accord entre institutions devra dorénavant recueillir l'accord du Conseil, du Parlement et de la Commission.

Enfin, et à partir de 2002, un Conseil européen sur deux se tiendra à Bruxelles et tous les Conseils européens se tiendront dans cette ville, dès lors que l'Union comptera dix-huit Etats membres.

Déclaration sur le futur de l'Union

Le Conseil européen de Nice a adopté une déclaration appelant à un débat large et approfondi sur le futur de l'Union européenne. Le Conseil européen de Laeken adoptera une déclaration à ce sujet. Une fois le travail préparatoire accompli, une CIG sera convoquée en 2004, sans que la tenue de cette conférence puisse être considérée comme une pré-condition à l'élargissement. Sont, à ce stade, considérés comme sujets susceptibles de figurer à l'ordre du jour de cette CIG : la démarcation des compétences entre l'Union et les Etats membres ; le statut de la Charte des droits fondamentaux ; la simplification des Traités ; le rôle des parlements nationaux.

C. Le processus d'élargissement

Des progrès importants ont été accomplis depuis le Conseil européen de Helsinki en décembre 1999.

Au cours de l'année 2000, tous les 29 chapitres de l'acquis, à l'exception des chapitres relatifs aux institutions et aux questions diverses, ont été ouverts à la négociation avec Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la Slovénie, pays avec lesquels les négociations ont commencé le 31 mars 1998. A la fin de l'année 2000, 17 chapitres ont pu être clôturés provisoirement avec Chypre, 16 avec l'Estonie, 14 avec la Hongrie, 13 pour la République tchèque ainsi que la Slovénie et 12 chapitres sont provisoirement clos pour la Pologne.

Les pays avec lesquels les négociations ont été ouvertes le 15 février 2000 ont pu ouvrir entre 9 et 16 chapitres, ceci conformément au principe de différenciation. La Lettonie, la

Lituanie, Malte et la Slovaquie ont ouvert 16 chapitres, la Bulgarie 11 et la Roumanie 9. Le Conseil européen de Feira a estimé que les négociations devraient pouvoir s'ouvrir dans tous les domaines de l'acquis avec les plus avancés de ces pays candidats dès que possible en 2001.

La conclusion provisoire des négociations est déjà intervenue avec certains candidats dans des domaines complexes de l'acquis, comme la libre circulation des marchandises, la libre prestation des services, la libre circulation des capitaux, le droit des sociétés et les transports.

La Commission a enregistré, jusqu'à présent, plus de 170 demandes de périodes transitoires de la part des pays candidats dans des domaines autres que l'agriculture, et plus de 340 dans le secteur agricole. Dans la mesure où le principe de base des négociations est la reprise intégrale de l'acquis communautaire, les demandes de périodes transitoires constituent, avec la mise en œuvre effective de cet acquis, l'un des points les plus difficiles des négociations.

Conformément aux décisions des Conseils de Luxembourg (1997) et de Helsinki (1999), chaque pays candidat avance à son propre rythme et en fonction de son degré de préparation. Chaque pays candidat est évalué sur ses mérites propres et rejoindra l'UE lorsqu'il sera capable de satisfaire aux obligations que cela comporte. Les négociations se déroulent selon le principe de la différenciation et donnent aux pays qui ont commencé les négociations à un stade plus tardif la faculté de rattraper leur retard. Ces principes ont été confirmés par les Conseils européens de Feira (juin 2000) et de Nice (décembre 2000) et font que le processus d'élargissement est global, inclusif et évolutif.

Afin de faire progresser les négociations sur la base des principes existants, la Commission européenne a adopté le 8 novembre 2000 un document stratégique sur l'élargissement et treize rapports réguliers. Le document stratégique prévoit une feuille de route pour les 18 mois à venir qui propose d'aborder les questions restantes en trois groupes distribués sur les trois prochains semestres. Cette feuille de route, qui permettra également l'examen des demandes de mesures transitoires acceptables ou négociables, y compris le cas échéant des demandes d'arrangements transitoires dans l'intérêt de l'Union, constitue un cadre de référence utile, qui confirme concrètement l'engagement de l'Union, pour ce qui la concerne, à aborder les problèmes soulevés par ces négociations, et à arrêter des positions de négociation sur toutes les questions encore ouvertes.

Afin de permettre aux négociations d'adhésion de progresser si un nombre limité de problèmes ne peuvent être résolus à brève échéance, ces derniers seront « mis de côté » pour être revus ultérieurement, ce qui devrait permettre de délimiter clairement les problèmes en suspens et de clore provisoirement les chapitres en cause.

Avec la conclusion de la Conférence intergouvernementale sur la réforme de ses institutions, l'Union européenne est maintenant en mesure d'accueillir, conformément à l'objectif arrêté par le Conseil européen de Helsinki, à partir de la fin 2002 les candidats qui seront prêts.

Les partenariats pour l'adhésion restent les principaux instruments de la stratégie de préadhésion, en établissant des priorités à court et moyen terme pour chaque candidat. Des progrès ont également été accomplis dans la mise en oeuvre de la stratégie de préadhésion pour la Turquie et un accord sur le règlement-cadre et sur le Partenariat d'adhésion a pu être trouvé au Conseil du 4 décembre 2000. La Turquie est maintenant invitée à présenter rapidement son programme national d'adoption de l'acquis et à le fonder sur le Partenariat d'adhésion.

Deux Conférences européennes, qui fournissent le cadre de discussion avec les pays candidats sur l'avenir de l'Union, ont été tenues. La Turquie a assisté pour la première fois à la conférence européenne le 23 novembre 2000. Cette Conférence qui s'est tenue au niveau ministériel a été consacrée aux réformes institutionnelles au sein de l'Union européenne. Une seconde réunion, au niveau des chefs d'Etat et de Gouvernement a été organisée à Nice le 7 décembre 2000. Les Conférences européennes ont permis d'informer les pays candidats de l'état des travaux au sein de la Conférence intergouvernementale sur la réforme des institutions, et d'engager avec eux un débat sur le fonctionnement de l'Union élargie à plus long terme.

D. Le processus d'association et de stabilisation en faveur des pays de l'Europe du Sud-Est

Les accords de stabilisation et d'association (ASA) constituent l'accord-cadre général pour la politique de l'Union européenne dans la région des Balkans et concernent l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la RFY et l'ARYM. Ces accords rapprocheront la région de l'Union européenne dans la perspective d'une intégration pleine et entière aux structures communautaires. Enfin, ils seront un élément essentiel de la contribution de l'UE au Pacte de stabilité proposé pour l'Europe du Sud-Est.

Ces accords ont pour objet de permettre à ces pays de surmonter les effets de la guerre et de construire une économie de marché viable, de mettre en place une société démocratique et des structures administratives modernes, de promouvoir le respect des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales, de favoriser la coopération économique dans la région, d'établir une zone de libre échange avec l'UE dans un délai de 10 ans et, finalement, de soutenir de cette manière la vocation européenne à laquelle ces pays aspirent, la contrepartie étant une réforme politique et économique et une coopération au niveau régional.

Les accords tiendront compte de la spécificité et de l'évolution de la situation de chaque pays et seront conclus progressivement en fonction de la capacité de chaque pays de

s'acquitter des obligations contractuelles réciproques ainsi que de sa participation effective à la coopération régionale. Les ASA mettent l'accent sur le caractère indispensable de la coopération régionale, qui constitue un élément clé de toute solution durable aux problèmes de l'Europe du Sud-Est.

Les pays intéressés par les accords de stabilisation et d'association aspirent quant à eux à accéder au statut de pays associé, de consolider le processus démocratique, de renforcer les liens économiques et commerciaux avec l'UE, qui constitue le partenaire le plus important, et d'attirer des investissements étrangers. Les accords de stabilisation et d'association constituent pour ces pays un pas vers l'adhésion à part entière à l'UE.

Le premier accord de stabilisation et d'association avec l'ARYM a pu être paraphé en marge du Sommet de Zagreb en novembre 2000, les négociations ayant été lancées formellement en avril 2000 à Bruxelles. L'ouverture des négociations entre l'UE et la Croatie en vue de la conclusion d'un accord de stabilisation et d'association a également été formalisée lors du Sommet de Zagreb et le premier round de négociations a eu lieu en décembre 2000.

Pour la Bosnie-Herzégovine, une feuille de route a été présentée, soulignant les points sur lesquels des progrès doivent encore être accomplis pour titrer pleinement parti du processus de stabilisation et d'association. La feuille de route devrait conduire à une étude de faisabilité sur l'opportunité de négocier un accord de stabilisation et d'association avec ce pays.

L'Union européenne a décidé d'intensifier la coopération et de préciser les réformes à accomplir. A cette fin, il a été convenu lors du Sommet de Zagreb d'établir un groupe de pilotage UE/Albanie à haut niveau. L'Albanie demande qu'une date pour l'ouverture des négociations au sujet de l'accord de stabilisation et d'association soit fixée. Un mandat de négociation pourrait être adopté sous Présidence suédoise.

Enfin, en ce qui concerne la République fédérale de Yougoslavie, la perspective est désormais ouverte pour un accord de stabilisation et d'association. Il a été décidé de mettre en place un « Task force consultative UE/RFY ». La Commission travaille en vue d'une étude de faisabilité, dans la perspective de directives de négociation d'un accord de stabilisation et d'association.

A noter enfin que l'entrée en vigueur de préférences commerciales asymétriques exceptionnelles en date du 18 septembre 2000 favoriseront l'accès au marché communautaire de leurs produits industriels et agricoles pour les pays et territoires participants et liés au processus de stabilisation et d'association, de façon à contribuer au redémarrage de leurs économies par une stimulation de leurs exportations, l'objectif étant de parvenir à l'établissement d'une zone de libre échange équilibrée entre ces pays et l'Union européenne.

E. Programmes et instruments d'assistance

Le programme PHARE

Le programme PHARE est un programme d'assistance mis en place par l'UE pour venir en aide aux pays d'Europe centrale et orientale dans leur processus de transition économique et démocratique. Etabli pour la Hongrie et la Pologne en 1989, il couvre actuellement l'ensemble des pays candidats de l'Europe centrale et orientale (Pologne, Hongrie, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, République Tchèque, Estonie, Lettonie, Lituanie, Bulgarie). Jusque fin 2000, le programme PHARE couvrait également la Bosnie, l'ARYM, l'Albanie et la Croatie. A partir du 1^{er} janvier 2000, ces pays sont couverts par le programme CARDS (voir ci-après).

Depuis 1989, le programme PHARE a été réorienté plusieurs fois à la lumière de l'évolution de la situation politique et économique dans les pays bénéficiaires et de leur perspective d'adhésion à l'UE, confirmée par le sommet européen de Luxembourg de 1997. Depuis Luxembourg, le partenariat pour l'adhésion constitue l'instrument essentiel de la stratégie de pré-adhésion de l'UE, en mobilisant toutes les formes d'assistance aux pays candidats d'Europe centrale et orientale (PECO) dans un cadre unique. Ce cadre regroupe pour chaque pays candidat les priorités à suivre au niveau de la reprise de l'acquis communautaire et les moyens financiers disponibles à cet effet.

Le Conseil européen de Luxembourg avait fixé deux objectifs prioritaires pour PHARE, d'une part, le renforcement de la capacité administrative et judiciaire (*Institution Building*) et d'autre part, les investissements liés à la reprise et à l'application de l'acquis. Ces deux objectifs restent d'actualité.

L'*Institution Building* peut prendre un grand nombre de formes: assistance technique, programme de formation, échanges d'experts etc. Quelle que soit la forme d'assistance choisie, il s'agit d'aider les pays candidats à relever le défi consistant à préparer leur administration non seulement à l'adoption, mais également à la mise en oeuvre de l'acquis communautaire. Depuis 1999, ce vaste corps de connaissances techniques, administratives et juridiques est mis à disposition des pays candidats à travers un processus de jumelage (*twinning*), qui consiste en un détachement à long terme d'experts des Etats membres dans les administrations des pays candidats.

Les engagements cumulés PHARE sur la période 1990 à 1994 se sont élevés à 4 200 millions Euros. Environ 6 693 millions Euros ont été alloués à la période 1995-1999. Un peu plus de 1 560 millions Euros furent affectés au programme PHARE pour la seule année 2000.

Les programmes ISPA et SAPPARD

Le Conseil européen de Berlin de mars 1999 a mis en place, à côté de PHARE, deux nouveaux instruments de pré-adhésion destinés à soutenir la préparation des pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne. Il s'agit d'un instrument agricole de pré-adhésion (SAPPARD) et d'un instrument structurel de pré-adhésion (ISPA). Le premier fut doté de 520 millions Euros pour l'année budgétaire 2000 et le deuxième de 1.040 millions Euros pour la même année.

La dotation globale des trois instruments de pré-adhésion (PHARE, ISPA, SAPPARD) s'est donc élevée à plus de 3 milliards Euros en 2000. Une dotation identique est prévue de 2001 à 2006.

Le programme CARDS

Le nouveau règlement (CE) 2666/2000 relatif à l'aide à l'Albanie, la Bosnie, la Croatie, la République Fédérale Yougoslave (RFY) et l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine, communément appelé règlement CARDS, est entré en vigueur le 5 décembre 2000.

La proposition de règlement CARDS s'inscrit dans le cadre des nouvelles orientations relatives à la réforme de l'aide extérieure, présentées en mai 2000 par la Commission et dont le principal objectif est d'améliorer de manière radicale la rapidité, la qualité et la visibilité de l'aide extérieure de l'UE. Les aspects les plus importants des nouvelles orientations concernent d'une part le renforcement de la programmation pluriannuelle (établissement d'un cadre stratégique pour l'aide) destinée à mieux refléter les objectifs et priorités politiques de l'UE et d'autre part la comitologie.

Dans un souci d'efficacité, il s'agissait d'établir un cadre juridique unifié pour l'assistance aux pays des Balkans, auparavant couverts par deux programmes différents (PHARE et OBNOVA). Le Conseil européen de Lisbonne des 23 et 24 mars 2000 avait confirmé que l'objectif principal de l'UE dans les Balkans restait l'intégration la plus complète possible des pays de la région dans le courant politique et économique général de l'Europe. Le processus de stabilisation et d'association (voir plus haut) est la pièce maîtresse de la politique de l'UE dans les Balkans.

A cet effet, l'assistance via le programme CARDS, sous forme d'aides non remboursables, visera essentiellement le développement du cadre institutionnel, législatif, économique et social par le financement de programmes d'investissement et d'institution building ainsi que la promotion de la coopération régionale, notamment dans le cadre du Pacte de stabilité. Le strict respect des principes démocratiques est une condition préalable pour bénéficier d'une assistance dans le cadre du programme CARDS.

Le montant de référence pour l'exécution du programme d'assistance CARDS pour la période 2000 à 2006 a été fixé à 4 650 millions Euros.

Les activités de l'Agence européenne de reconstruction

L'Agence européenne pour la reconstruction est actuellement chargée de la mise en œuvre de l'assistance communautaire en faveur de la RFY. Le nouveau règlement 2667/2000 relatif à l'Agence européenne a en effet été adopté le 5 décembre 2000 (règlement (CE) 2667/2000). Il étend le mandat de l'Agence européenne, qui fut initialement limité au Kosovo, à l'ensemble de la RFY (Kosovo, Monténégro et Serbie). Le règlement relatif à l'Agence est lié de près au règlement « CARDS », qui contient les dispositions générales relatives à l'aide de l'UE aux pays des Balkans.

Comme tous les Etats membres de l'UE, le Luxembourg est représenté au sein du Conseil de Direction de l'Agence, qui a son siège à Thessalonique en Grèce. Le Conseil de Direction s'est réuni onze fois au cours de l'année passée et a étroitement supervisé la mise en œuvre des projets de l'UE au Kosovo.

L'Agence a commencé ses travaux au Kosovo en mars 2000. Sur une enveloppe communautaire globale de 360 millions Euros disponible pour le Kosovo, 264 millions EUR auront été affectés directement à des projets mis en œuvre par l'Agence. Les membres du Conseil de Direction sont unanimes pour juger que l'Agence a jusqu'à présent rempli efficacement son rôle d'organe d'exécution des projets de l'UE au Kosovo. Jusqu'en décembre 2000, tous les fonds mis à disposition de l'Agence en 2000 avaient été contractés, ce qui atteste la rapidité avec laquelle l'Agence agit sur le terrain.

Il apparaît aussi que, grâce à l'Agence, l'UE dispose d'une plus grande visibilité sur le terrain. Les Kosovars sont tout à fait conscients du rôle essentiel joué par l'Agence dans le processus de reconstruction de leur province, notamment dans le domaine économique (production d'énergie, agriculture, développement des PME) et en matière d'habitat. Il reste à espérer que l'Agence réussira à être aussi performante en Serbie et au Monténégro.

Le programme TACIS

Le programme TACIS est un programme communautaire d'assistance technique destiné à aider les Nouveaux Etats Indépendants (NEI) issus de l'Ex-Union soviétique (Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Kazakhstan, Kirghistan, Moldova, Russie, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine et Ouzbékistan) et la Mongolie. Il est le principal instrument européen d'aide à la mise en œuvre des accords de partenariat et de coopération conclus avec ces pays.

De 1990 à 1999, TACIS a subventionné des projets pour un montant total de 4 226 millions Euros. Au fil des années le programme a évolué et est devenu plus qu'un

simple programme d'assistance technique. Ainsi TACIS contribue à aider les pays éligibles à développer leur économie de marché et à consolider leurs structures démocratiques et juridiques.

Avec l'entrée en vigueur du règlement 99/2000 du Conseil adopté le 29 décembre 1999, une phase nouvelle a démarré pour le programme TACIS. L'enveloppe financière de référence, prévue pour la mise en oeuvre des programmes pendant sept années (2000 – 2006), est de 3 138 millions Euros, donc environ 430 millions Euros par an d'ici 2006.

La nouvelle phase se base sur les réalisations des 10 dernières années, tout en introduisant des ajustements à la lumière de l'expérience acquise, de l'évolution des pays partenaires et d'un certain nombre de critiques, émises par le Parlement européen et la Cour des Comptes des CE.

Les actions entreprises seront dorénavant articulées autour d'objectifs moins nombreux et l'accent sera mis sur des projets d'une envergure suffisante pour avoir un impact significatif, même si cela n'empêchera pas l'assistance ponctuelle à des projets de petite échelle, jugés adéquats. Vu que le manque de capitaux entrave le développement du secteur privé, les ressources TACIS pourront dorénavant servir à soutenir des investissements. Il est prévu par ailleurs de consacrer une part maximale de 20% du budget annuel à un "mécanisme d'incitation", une sorte de prime à la qualité, mise en place pour récompenser les meilleurs projets, indépendamment du pays concerné. Les procédures de consultation avec les pays partenaires ont enfin été renforcées afin de garantir une contribution plus importante de ces derniers, mais également le respect des priorités de l'UE.

F. La politique étrangère et de sécurité commune (PESC)

Au cours de l'année écoulée, l'Union européenne a poursuivi l'effort engagé en 1999 en vue de se doter des structures et des instruments nécessaires pour mener une véritable politique étrangère et de sécurité commune (PESC).

En créant le poste de Haut Représentant PESC, l'Union européenne espérait donner une plus grande visibilité à sa politique extérieure, et la rendre, si on veut, plus palpable, plus identifiable. Par opposition aux Présidences tournantes, le Haut Représentant devait représenter l'élément de continuité de la politique étrangère de l'Union, le point de repère pour les pays tiers.

On peut certainement dire que le Haut Représentant/Secrétaire Général, Monsieur Javier Solana a rempli ces attentes au cours de sa première année en fonction. Il a su donner du profil et au poste et à la politique de l'Union. Sa présence lors du Sommet de Charm-el-Cheikh - la première fois que l'Union européenne se trouvait invitée à la table de négociation - en est le meilleur témoin.

2000 a cependant aussi vu la création d'une autre structure, qui à terme devrait s'avérer au moins aussi importante que celle du Haut Représentant : le Comité politique et de sécurité (COPS).

Installé de manière permanente à Bruxelles, le COPS est appelé à assurer non seulement la gestion journalière de la politique étrangère et de sécurité commune, mais aussi, dans le cadre de la politique européenne commune de sécurité et de défense (PECS), le contrôle politique et la direction stratégique d'éventuelles opérations de gestion de crises.

Mis en place en mars 2000, en tant qu'organe intérimaire, le Comité, composé de représentants des 15 Etats membres et de la Commission, s'est concentré dans un premier temps sur le développement de la PECS et des instruments y relatifs. Progressivement il a cependant commencé aussi à assumer son rôle en matière de PESC. L'Unité politique, créée à l'origine comme unité d'appui pour le Haut Représentant, a joué un rôle important à cet égard. Elle remplit, en effet, de plus en plus une fonction d'information et d'analyse au service du HR/SG et du COPS.

Notons encore que l'instrument des stratégies communes, introduit par le Traité d'Amsterdam, n'a pas su convaincre en 2000. Si une nouvelle stratégie commune sur la région méditerranéenne a été adoptée, le mécanisme n'a pas vraiment permis de focaliser la politique de l'Union.

Résumé des principales activités PESC en 2000

Balkans Occidentaux

- * soutien aux forces démocratiques en RFY
- * imposition de mesures restrictives supplémentaires à l'encontre de la RFY
- * financement pour le rétablissement d'une force de police viable en Albanie
- * levée immédiate de certaines mesures restrictives à l'encontre de la RFY
- * maintien de mesures restrictives spécifiques à l'encontre de Milosevic
- * organisation du Sommet UE - Balkans de Zagreb
- * levée de l'embargo sur l'exportation d'armes à la Croatie
- * mission de surveillance de l'UE
- * nomination du Représentant spécial pour la coordination du Pacte de stabilité

Asie

- * Birmanie: prorogation des mesures négatives
- * Afghanistan: embargo sur les armes

Afrique

- * Ethiopie/Erythrée: soutien du processus de paix
- * Sierra Leone: interdiction des importations de diamants bruts
- * Région des Grands Lacs: nomination du Représentant spécial

Moyen-Orient

- * programme d'assistance pour soutenir l'Autorité palestinienne dans ses efforts pour lutter contre les actions terroristes
- * nomination du Représentant spécial

PECSO

- * création du Comité politique et de sécurité intérimaire
- * création de l'Organe militaire intérimaire
- * détachement d'experts nationaux dans le domaine militaire auprès du Secrétariat Général du Conseil
- * établissement du Comité chargé des aspects civils de la gestion des crises

G. La politique européenne de sécurité et de défense (PESD)

L'année 2000 a vu d'importants progrès sur la voie du développement d'une politique européenne de sécurité et de défense.

Déterminés à voir l'Union européenne jouer pleinement son rôle sur la scène internationale, les Etats membres ont oeuvré en vue de la doter, conformément aux conclusions des Conseils européens de Cologne et d'Helsinki, des moyens et capacités militaires et civiles nécessaires pour prendre des décisions ayant trait à l'ensemble des activités de prévention des conflits et des missions de gestion des crises définies dans le Traité sur l'Union européenne, les missions dites de Petersberg.

La priorité a été accordée à l'élaboration de l'objectif global et des objectifs collectifs de capacités militaires fixés à Helsinki – capacité d'ici 2003, de déployer dans un délai de 60 jours et de soutenir pendant au moins une année des forces militaires pouvant atteindre 50 à 60.000 personnes - ; à la création de structures politiques et militaires permanentes; au développement des modalités de consultation et de coopération avec l'OTAN ainsi que des arrangements de consultation et de participation de pays tiers, et enfin, à la mise au point d'un mécanisme pour la gestion civile des crises.

Lors du Conseil européen de Nice, un certain nombre de décisions à ce sujet ont été prises, dont la création des organes permanents politiques et militaires suivants :

- le Comité politique et de sécurité (COPS), qui traitera de tous les aspects de la PESD, y compris la PECS, et qui exercera, sous l'autorité du Conseil, le contrôle politique et la direction stratégique d'éventuelles opérations de gestion de crises;
- le Comité militaire (CMUE), qui donnera des avis militaires et formulera des recommandations destinés au COPS. Il exercera la direction militaire des activités dans le cadre de l'UE ;
- l'Etat-major de l'Union européenne (EMUE), qui assurera le lien entre le CMUE, d'une part, et les ressources militaires à la disposition des organes de l'UE, d'autre part. Il sera chargé de l'alerte rapide, de l'évaluation des situations et de la planification stratégique pour les missions dites de Petersberg, y compris l'identification des forces européennes nationales et multinationales, et mettra en oeuvre les politiques et décisions selon les directives du CMUE.

Ces organes devront être rapidement opérationnelles. Une décision à cet effet sera prise par le Conseil européen le plus tôt possible au cours de l'année 2001, et, au plus tard, au Conseil européen de Laeken.

Le Conseil européen de Nice a aussi adopté les textes relatifs aux arrangements permanents sur la consultation et la coopération avec l'OTAN et aux modalités de consultation et de participation des Etats européens membres de l'OTAN ne faisant pas partie de l'UE et d'autres pays candidats à l'adhésion à l'UE. L'objectif est d'assurer une bonne consultation et coopération avec l'OTAN et un dialogue régulier et substantiel sur la PESD avec les pays tiers. Ceci dans le but d'obtenir une mise à disposition des moyens et capacités de l'OTAN et des contributions additionnelles des pays tiers pour des missions de gestion de crise menées par l'UE.

Dans le domaine du renforcement des capacités de l'Union, le Conseil européen de Nice a approuvé la déclaration d'engagement de capacités militaires publiée à l'issue de la Conférence d'engagement en matière de capacités, qui s'est tenue les 20 et 21 novembre 2000 à Bruxelles. Les Quinze y ont fait part de leur volonté de fournir 100.000 effectifs, 400 avions de combat et 100 bâtiments de marine pour d'éventuelles missions de gestion de crises menées par l'UE. Cette déclaration a été accompagnée d'un document sur le mécanisme de suivi de l'objectif global qui est censé faciliter la réalisation des engagements pris par les Etats membres.

Au cours de l'année, l'Union européenne a par ailleurs poursuivi le développement des capacités civiles de gestion des crises dans les quatre domaines prioritaires : police, renforcement de l'état de droit, renforcement de l'administration civile et protection civile. Un Comité de gestion civile des crises a été mis en place à cet effet. Ses travaux se sont concentrés sur la mise en oeuvre de l'objectif concret en matière de police qui prévoit que les Etats membres devraient être en mesure de fournir 5000 policiers d'ici 2003 pour des missions internationales, dont 1000 pouvant être déployés dans un délai inférieur à 30 jours, ainsi que sur la définition d'objectifs concrets dans le domaine du renforcement de l'état de droit.

H. La politique commerciale

L'Organisation Mondiale du Commerce

L'année 2000 est une année de convalescence pour l'OMC. Elle tente de se remettre de l'échec de la Conférence Ministérielle de Seattle. Les pays en voie de développement (PVD) acquièrent de facto une position de force pour avoir entre autre provoqué cet échec et expriment une grande méfiance à l'égard de l'OMC et de ses règles, et en particulier à l'égard des pays développés (PD). Enfin, les Etats-Unis sont très vite paralysés du fait des élections présidentielles.

L'Union européenne (UE) va entamer cette année 2000 avec deux objectifs majeurs. Confirmer sa stratégie qui consiste à lancer au plus vite un cycle global de négociations commerciales multilatérales et rétablir la confiance parmi les membres de l'OMC en relançant progressivement le dialogue et en répondant aux attentes exprimées par les PVD.

L'action de l'UE s'articule autour des aspects suivants :

Stratégie en vue du lancement du cycle : L'UE, en confirmant le mandat du Conseil de 1999, ne renonce à aucun des objectifs qui y figurent. Toutefois, en raison des approches différentes (Etats-Unis, PVD), elle tente de mieux expliciter les objectifs contenus dans son mandat et de convaincre ses partenaires du bien-fondé de son agenda global. Ce travail de conviction se fait principalement via la Commission à Genève, lors de visites bilatérales du commissaire Lamy (Indonésie, Australie, Nouvelle-Zélande, Inde, Etats-Unis ou Brésil) ou encore via des séminaires sur les thèmes dits nouveaux (investissement, concurrence, environnement ou facilitation du commerce). L'UE dépose une première contribution sur l'articulation entre les règles de l'OMC et les accords multilatéraux sur l'environnement. L'accueil des PVD est plutôt froid, rappelant à l'UE qu'elle est l'unique demandeur en la matière. Plutôt que de poursuivre la discussion sur l'éco-étiquetage ou le principe de précaution, l'UE tempore. L'UE travaille également sur la relation commerce/social avec les PVD, mais aussi avec les experts de l'OIT. Il est question de « développement social », de la « dimension sociale de la mondialisation ». Le sujet n'est plus inabordable. On parle d'un dialogue entre les organisations internationales concernées. Quant à l'investissement ou la concurrence, même si certaines percées voient le jour, (cf. en Amérique Latine), les réticences ne disparaissent pas, et la Commission se demande comment réduire davantage des objectifs dits de base auxquels l'UE est attachée. A la lumière de ces développements peu encourageants, les Ministres conviennent en octobre d'ajuster quelque peu la position européenne. Il ne s'agit pas de modifier le mandat, mais de nuancer les objectifs de façon à permettre le lancement du cycle de négociations en 2001.

Mise en œuvre facilitée des accords de Marrakech : C'est une des principales exigences des PVD suite à Seattle. L'UE travaille activement au sein du Conseil Général en

session spéciale. Elle fournit une analyse détaillée des demandes sectorielles des PVD et propose une approche fondée sur quatre critères : 1) les actions immédiates qui peuvent être envisagées, 2) les aspects qui nécessitent une analyse technique additionnelle au sein des comités de l'OMC, 3) les actions qui ne peuvent être envisagées que dans le cadre de négociations globales et 4) les actions exclues. En dépit de la pression exercée par les PVD, voire même de leur menace de boycotter les négociations globales en cas de non-satisfaction immédiate, l'UE confirme son approche. Les Etats-Unis, en excluant d'office des négociations l'antidumping, les subventions et les textiles ne facilitent pas les travaux à l'OMC.

Fonctionnement de l'OMC et transparence : L'UE tente de relancer la discussion en suggérant quelques idées. Elle n'est pas suivie en cela par ses partenaires. Les progrès sont quasi nuls au 31 décembre 2000. Il était pourtant question de mieux organiser les Ministérielles, le Conseil Général et les réunions informelles en clarifiant le rôle de chacun, d'améliorer la participation des PVD et des pays les moins avancés (PMA) à ces réunions informelles et aux négociations proprement dites et d'améliorer le flux d'information. Aucune décision n'a été prise concernant la transparence interne, pas même sur la disponibilité sans limite de certains documents. L'UE a entamé un dialogue régulier avec la société civile, via des séminaires ou des conversations sur le site de la DG Commerce.

Actions concrètes en faveur des PMA : L'UE est consciente de la valeur que peut avoir un accès amélioré aux marchés des pays développés pour les PMA. Elle est à l'origine du mini-paquet constitué de l'initiative d'accès libre aux marchés pour l'essentiel des produits des 48 PMA, de la création de capacités permettant une bonne mise en œuvre et d'une assistance technique renforcée et mieux ciblée. Les pays de la QUAD endossent ce paquet, mais les bénéfices politiques sont faibles. En octobre, la Commission propose d'étendre aux produits originaires des PMA la franchise des droits de douane sans aucune limitation quantitative. La proposition n'est pas agréée. Fin de l'année 2000, l'UE lance une initiative visant à faciliter l'accès aux médicaments pour les PMA. Le débat est actuellement exclusivement européen, mais l'UE veut interpeller les industries pharmaceutiques des pays développés.

Assistance technique renforcée : La proposition du secrétariat de l'OMC visant à augmenter le budget ordinaire de l'OMC en faveur de l'assistance technique n'est pas agréée. A défaut, les contributions volontaires se multiplient (Com°, F, SW, UK, LUX, Etats-Unis entre autre), mais aucune continuité n'est assurée et les besoins estimés à 10 millions de CHF/an ne sont pas couverts. Les contributions ponctuelles servent entre autre à financer partiellement des conférences ministérielles (cf. Libreville (Gabon) qui réunissent les pays africains dans le but de mieux les familiariser avec les droits et obligations nés des accords de l'OMC).

Négociations au titre de l'agenda incorporé : Les négociations n'ont pas réellement débuté. Le calendrier n'est toujours pas arrêté et l'essentiel du travail a été consacré à la réflexion sur certains concepts techniques.

Agriculture : L'UE a déposé quatre documents techniques (qualité de l'alimentation et amélioration des opportunités d'accès aux marchés – boîte bleue et autres mesures de soutien à l'agriculture – bien-être des animaux et commerce de l'agriculture - concurrence à l'exportation) ainsi qu'un document exposant la proposition de négociation globale de la Communauté européenne (fin 2000). Celle-ci ne s'écarte pas des conclusions du Conseil Agriculture de 1999, mais intègre davantage les préoccupations des Pecos et des PVD (traitement spécial et différencié). Le secrétariat de l'OMC nourrit la réflexion grâce à quelques analyses et compilations techniques sur les pratiques des membres. En principe, les contributions des membres sont attendues jusqu'à mars 2001, date de la session « bilan » du Conseil Général de l'OMC. Mais d'ores et déjà, une bonne partie des membres de l'OMC, parmi lesquels beaucoup de PVD, ont alimenté la discussion avec leurs contributions.

Services : Les avancées sont encore plus modestes. L'UE a présenté neuf communications portant chacune sur un secteur particulier des services. Les propositions exposent les attentes de l'UE en amont de ces négociations. Les Etats-Unis ont soumis approximativement autant de communications. Les PVD ont été peu productifs, peu enclins à entrer dans le vif du sujet. Fin 2000, les membres ont quelque peu accéléré les travaux visant à élaborer les lignes directrices de la négociation. L'objectif était de les finaliser pour l'exercice de bilan de mars 2001. Le calendrier pour la soumission des offres/requêtes n'a pas été arrêté. On parlait fin 2000 de prendre cette décision lors de la 4ème Conférence Ministérielle de l'OMC.

Quatrième Ministérielle de l'OMC : Aucune décision n'a été prise fin 2000. Un seul pays s'est porté candidat, Qatar, désireux d'organiser la Conférence fin 2001.

Règlement des différends :

- Bananes : Les sanctions américaines qui frappent les exportations européennes sont toujours en place. La première moitié de l'année est consacrée aux discussions exploratoires entre l'UE et l'ensemble des parties concernées afin de trouver un accord sur la proposition de la Commission de novembre 1999 visant à réformer le régime de la banane. Les discussions butent essentiellement sur la méthode d'allocation des licences d'importation des bananes. La Commission a présenté en juillet une communication au Conseil relative aux consultations menées en vue de résoudre le litige. Elle propose de recourir à la méthode dite du « premier arrivé, premier servi (PAPS) ». Fin décembre, les instances spécialisées du Conseil ne sont au clair ni sur la compatibilité de la méthode PAPS avec les règles de l'OMC, ni sur ses implications concrètes pour l'ensemble des importateurs. Le système PAPS reste

dès lors l'option préférée, sans toutefois écarter définitivement les solutions alternatives.

- Hormones : Pas de grand progrès si ce n'est la disponibilité des Etats-Unis à travailler sur l'option des compensations accordées en contrepartie de l'embargo européen, tout en attendant les résultats scientifiques sur les cinq hormones interdites. Les compensations porteraient sur le bœuf américain sans hormone suite au feu vert accordé par le comité vétérinaire permanent européen. Les Etats-Unis souhaitent que la durée de ces compensations soit suffisamment longue, quitte à ce que l'UE soit entre temps considérée comme étant en conformité avec l'OMC.
- FSC (« Foreign Sales Corporation »): Les Etats-Unis sont contraints de modifier leur législation FSC qui, selon l'Organe d'Appel de l'OMC, accorde des éléments d'aide à l'exportation contrairement à l'accord sur les subventions. La nouvelle législation américaine tarde à venir et l'UE, pour ne pas envenimer les relations transatlantiques, et soucieuse de préserver ses droits, négocie un compromis qui permet aux Etats-Unis de publier tardivement sa nouvelle législation, de suspendre la procédure au titre de l'article 22.6 qui autorise la suspension de concessions pour non-compatibilité de la nouvelle mesure et qui permet au panel d'origine de statuer sur la nouvelle législation au titre de l'article 21.5. La résolution du litige est donc reportée à 2001 et la séquence 21.5 – 22.6 est respectée. A noter que la loi dite « carrousel », qui aurait permis aux Etats-Unis de modifier tous les six mois la liste des produits européens sanctionnés est suspendue grâce notamment à l'intransigeance européenne dans le dossier FSC.
- La révision du Mémoire sur le règlement des différends : Le dossier est au point mort. Les travaux se sont interrompus la veille de Seattle sans résultat concret. L'UE compte relancer la discussion en 2001.

Accessions à l'OMC : Suite à l'accession de la Jordanie, de la Géorgie, de l'Albanie, d'Oman et de la Croatie, les membres de l'OMC sont 140 au 31 décembre 2000. Parmi les priorités de l'UE figurent la finalisation de l'accession de la Chine, de la Lituanie, de l'Arabie Saoudite, de Vanuatu ainsi que la reprise sérieuse des travaux dans le cadre de l'accession de la Russie. Le rapport du groupe de travail et le protocole d'accession de la Chine ne sont pas finalisés en raison de quelques difficultés dans le secteur des services et de la requête de la Chine d'être considérée comme un PVD pour pouvoir bénéficier entre autre de subventions agricoles.

Autres questions commerciales

Partenariat Economique Transatlantique (PET) : Les négociations entre l'UE et les Etats-Unis visant à conclure un accord de reconnaissance mutuelle dans les secteurs des services (ingénieurs, assureurs et architectes) piétinent. L'UE est confrontée au manque d'engagement des Etats fédérés et à l'absence de toute garantie de l'Etat fédéral.

UE/Turquie : Les négociations d'un accord de libre-échange en matière de services et de marchés publics ont démarré. Deux cycles de pourparlers ont eu lieu à l'issue desquels un projet de décision du Conseil d'association UE/Turquie sur la libéralisation des services et des marchés publics est disponible.

UE/Mexique : L'accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération, de même que l'accord intérimaire sur le commerce et les mesures d'accompagnement, qui contenait le mandat de négociation sur la création d'une zone de libre-échange est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2000.

Politique de défense commerciale - Antidumping : L'activité du comité consultatif sur l'antidumping s'est quelque peu ralentie au cours de l'année 2000. Alors que le nombre d'enquêtes nouvelles à l'encontre de pays tiers exportateurs s'élevait à 86 en 1999, il n'est plus que de 15 en 2000. Les enquêtes menées par la Commission touchent la Chine (27 cas en 2000), l'Inde (26) et la Corée (22) et Taïwan (17).

I. Le Marché intérieur

Les chefs d'Etat et de Gouvernement se sont donné pour objectif au Conseil européen de Lisbonne de faire de l'Union européenne l'économie fondée sur la connaissance la plus concurrentielle et la plus dynamique du monde. En conséquence, et dans le domaine du Marché intérieur, la Commission a procédé à la révision 2000 de la stratégie pour le Marché intérieur. La Révision 2000 de la stratégie pour le Marché intérieur vise à profiter de l'impulsion politique donnée à Lisbonne en fixant des échéances pour la mise en œuvre de certaines politiques essentielles pour le Marché intérieur. Elle se fonde sur la stratégie publiée en novembre 1999 et destinée à développer le Marché intérieur au cours des cinq années à venir, mais elle va au-delà en ciblant les mesures spécifiques nécessaires pour exploiter, notamment, les avantages des nouvelles technologies et de l'innovation.

La stratégie pour le Marché intérieur, approuvée par le Conseil européen de Helsinki, décrivait les objectifs stratégiques du Marché intérieur et instituait des mécanismes pour le suivi et l'actualisation des actions ciblées.

Les actions prioritaires se concentrent sur 3 axes qui sont l'améliorer l'efficacité des marchés de produits et de capitaux de la Communauté, l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et le renforcement des acquis du Marché intérieur dans un monde en mutation.

En ce qui concerne les dossiers concrets traités par le Conseil Marché Intérieur en 2000, il faut souligner que des progrès significatifs ont été obtenus sur des dossiers législatifs importants.

Ainsi, le Conseil est parvenu à une position commune sur le dossier économiquement et socialement sensible des droits d'auteur dans la société de l'information, qui était sur la table depuis 1997 (seul le Luxembourg s'est abstenu, les 14 autres Etats membres ont voté en faveur du texte). L'accord cherche à préserver un équilibre entre la protection des auteurs et les intérêts des utilisateurs (notamment via la faculté pour ces derniers d'effectuer des copies privées numériques d'une œuvre moyennant compensation équitable de l'auteur).

Dans le même domaine de la société de l'information, la directive sur le commerce électronique a pu être définitivement adoptée.

Le Conseil est également parvenu à une position commune sur le droit de suite (droit perçu sur les reventes d'œuvres d'art), mais sur une base qui n'a pu recueillir le soutien de la Commission, en raison d'une période de transition jugée excessivement longue à l'égard de certains Etats membres pour appliquer le droit de suite aux ayants droit des artistes disparus. Le PE ayant modifié substantiellement la position commune du Conseil, le dossier devra entrer en conciliation.

Les efforts de la Présidence portugaise sur d'autres dossiers d'harmonisation ont été couronnés de succès. En effet, le Conseil est parvenu à une position commune sur plusieurs directives, telles que celles sur les règles de liquidation des banques et des compagnies d'assurances, sur les normes techniques des bus et autobus de plus de huit places assises, sur les normes techniques des pneumatiques des véhicules à moteur, ainsi que celle sur les bonnes pratiques dans les essais cliniques de médicaments à usage humain (adoption définitive sous présidence française).

La Présidence portugaise a également mené avec succès une procédure de conciliation avec le PE, qui a permis d'adopter la directive de rapprochement des législations des Etats membres sur l'assurance automobile en matière de responsabilité civile (pour des accidents survenus à l'étranger).

En outre, le Conseil a adopté deux directives de simplification des règles relatives à la fabrication du miel et des confitures, en complément des accords sur les directives relatives aux jus de fruits, aux laits de conserve et aux sucres, acquis sous Présidence finlandaise.

Même si les résultats du second semestre 2000 sont peu nombreux dans le domaine législatif, la future Présidence suédoise pourrait bénéficier des travaux importants fournis au cours des six derniers mois afin de progresser dans plusieurs dossiers importants.

Le Conseil Marché Intérieur a adopté le règlement relatif à la protection des données dans les institutions communautaires en approuvant tous les amendements du

Parlement. Les co-législateurs ont en outre trouvé un accord en phase de conciliation sur la réforme de la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Parmi les dossiers sur la table du Conseil figurait notamment la réforme des règles pour les marchés publics. Mais étant donné que ce dossier n'était pas encore mûr pour une quelconque décision, il a été reporté à la Présidence suédoise.

Le statut de la Société européenne a été débloqué par le Conseil européen de Nice.

Dans le domaine de la propriété intellectuelle, un accord a pu être trouvé sur tous les aspects techniques de la proposition de règlement relative aux dessins ou modèles communautaires mais son adoption définitive restait subordonnée à une solution à la question du régime linguistique. Les travaux sur le brevet communautaire ont débuté en 2000. Il est rappelé que, en vue de la mise en place du brevet communautaire d'ici à la fin de 2001 comme souhaité par le Conseil européen de Lisbonne de mars 2000, et suite au Conseil du 28 septembre, les travaux sur la proposition de règlement se concentraient sur deux questions ; à savoir le système juridictionnel à mettre en place pour les litiges concernant le brevet communautaire, et le lien entre ce dernier et l'Organisation européenne des brevets. Certaines orientations relatives au système juridictionnel sont reflétées dans les travaux relatifs à la réforme de la Cour de justice dans le cadre de la Conférence intergouvernementale. L'intérêt particulier de la Présidence française pour les Services d'intérêt général s'est soldé par une déclaration du Conseil européen de Nice.

J. La transposition des directives communautaires

Dans le domaine de la transposition des directives en droit national et, trois ans après le premier Tableau d'affichage, il est devenu clair que les administrations nationales ne peuvent réduire leur déficit de transposition de la législation relative au marché intérieur que si une activité administrative intense est associée à un soutien politique.

Le Luxembourg, qui a rencontré de sérieuses difficultés dans le passé pour transposer la législation communautaire en temps opportun, a clairement affiché la volonté non seulement de résoudre ce problème mais également de mettre en place un système qui évite de tels dérapages.

Le tableau d'affichage de novembre 2000 classe le Luxembourg en 10^{ème} position avec un taux de transposition de 96,8% de toutes les directives relatives au marché intérieur. Si, dans l'absolu, une 10^{ème} place sur 15 ne semble pas être une performance digne d'éloges, il faut néanmoins rappeler qu'il y a un an seulement le Luxembourg occupait l'avant-dernière place. Le saut de quatre places est, suite à une attention accrue du niveau politique, le fruit des efforts conjoints, d'une part, de coordination du Ministère des Affaires Etrangères et d'autre part, de transposition par les ministères concernés.

Ainsi, des 214 directives considérées comme non transposées en décembre 1999, il s'est avéré que 18 directives ne nécessitaient pas de mesures de transposition par le Luxembourg de sorte qu'au 1^{er} janvier 2000, le nombre de directives non transposées était effectivement de 196 directives. Entre le 1^{er} janvier 2000 et le 1^{er} janvier 2001, 91 nouvelles directives ont été publiées au Journal Officiel des Communautés Européennes. Pendant cette même période le Luxembourg a transposé 164 directives. Au 1^{er} janvier 2001, le nombre de directives non transposées était ainsi de 123. Le nombre de directives à transposer par le Luxembourg a ainsi été réduit de quelque 37 % en un an.

Des 196 directives non transposées au 1^{er} janvier 2000, 119 directives dont le délai de transposition était échu n'avaient pas été transposées. Au 1^{er} janvier 2001, 54 directives sont en retard de transposition. Le retard de transposition a dès lors pu être réduit de quelque 54%. Si l'on considère uniquement les directives « marché intérieur », le bilan est tout aussi positif : alors qu'au 1^{er} janvier 2000 le Luxembourg accusait un retard de 93 directives « marché intérieur » échues, ce chiffre a été réduit au 1^{er} janvier 2001 à 42 directives, ce qui confirme la réduction du retard de transposition de 54%.

Il y a ainsi cependant lieu de relever les procédures d'infraction initiées par la Commission en vertu des articles 226 à 228 du traité. Au titre de gardienne des traités, la Commission est par là même la gardienne de la bonne application du droit communautaire. Il y a toutefois lieu de noter que la procédure d'infraction permet la mise en place d'un dialogue entre la Commission et l'Etat membre concerné. Dans la plupart des cas, les affaires sont classées. Ceci étant, le surplus de travail pour l'administration engendré par ces procédures est considérable. Ainsi, pour les 55 directives actuellement en retard de transposition, 12 font l'objet de mises en demeure de la Commission, 12 en sont au stade de l'avis motivé, et 8 font l'objet d'une procédure devant la Cour de Justice européenne. Il y a en outre trois cas pour lesquels le Luxembourg a été condamné par la CJCE mais n'a jusqu'à présent pas donné de suites.

Ce qui vaut pour le passé vaut également pour l'avenir. Il convient ainsi de noter que cet effort doit être poursuivi pour parvenir à l'engagement pris par l'ensemble des Etats membres lors du Conseil européen de Feira de réduire le taux de non-transposition à au moins 1,5%. Le Luxembourg devra ainsi fournir les plus importants efforts de transposition à l'avenir dans le secteur des contrôles vétérinaires, des transports, de l'environnement, des consommateurs et en matière de transposition des directives relatives aux services de la société de l'information, à l'exception notable de la directive sur le commerce électronique que le Luxembourg était le premier Etat membre à avoir transposé en droit national.

Enfin, une fiche d'information de toute nouvelle directive, à l'attention de la Chambre des Députés, a été élaborée et est diffusée depuis décembre dernier. Cette fiche est la traduction de la volonté gouvernementale de mettre en place un dialogue plus ouvert et plus transparent entre l'exécutif et le législatif, et permettre à ce dernier de connaître à

un stade préliminaire l'ensemble des propositions en cours d'élaboration au niveau communautaire. C'est dans ce contexte que la décision a été prise d'élargir le champ d'application de ces fiches également aux propositions de règlement communautaires.

5. L'ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES (OCDE)

Les activités des quelques 160 comités de l'OCDE se déroulent dans un nombre très large de domaines, du plus immédiatement politique au plus technique. Devant cette prolifération d'activités les plus diverses, le besoin d'un recentrage autour d'un nombre limité de priorités s'est clairement fait sentir et les thèmes prioritaires suivants ont été retenus par l'OCDE pour orienter et structurer davantage l'activité de l'organisation:

- croissance économique
- emploi et cohésion sociale
- échanges et investissement international
- développement durable
- gouvernance dans les secteurs public et privé
- utilisation optimale des nouvelles technologies
- action en faveur du développement des pays non-membres
- ouverture en direction des non-membres

La réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres des 26 et 27 juin 2000 était placée sous le thème général „Maîtriser la mondialisation“. La délégation luxembourgeoise était conduite par Madame le Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce extérieur. A l'occasion de cette rencontre annuelle, les ministres ont passé en revue les principaux paramètres de la situation économique internationale, avec un accent particulier sur l'émergence de la „nouvelle économie“ et l'avenir du commerce mondial. En parallèle avec la tenue du Conseil ministériel, s'est déroulé pour la première fois un Forum 2000 de l'OCDE, forum destiné à traduire une ouverture accrue de l'organisation vers la société civile et l'opinion publique.

Le 14 décembre 2000, le Conseil a accueilli formellement la Slovaquie comme 30^{ième} Etat membre de l'OCDE. Ce moment a marqué le point d'aboutissement d'une longue négociation qui a débuté en 1994. Après que les dernières réserves avaient été levées début 2000, l'OCDE a invité la Slovaquie à devenir membre, ce qui fut concrétisé par la signature, le 18 septembre 2000, de l'Accord définissant les conditions d'adhésion de ce pays.

En Europe du Sud-Est, l'OCDE est présente dans le cadre du Pacte de Stabilité, et principalement sous deux angles: d'une part, à travers la charte pour l'investissement

(une conférence en la matière s'est déroulée les 8-9 novembre 2000 à Vienne, en co-organisation avec l'OCDE) et d'autre part, par l'initiative de lutte contre la corruption.

Fidèle à sa stratégie d'ouverture sur d'autres partenaires non-européens, l'OCDE maintient également un dialogue spécial avec un certain nombre d'Etats non-membres „particulièrement significatifs“, comme la Russie, la Chine ou encore certains pays latino-américains. Le Secrétaire général de l'OCDE a aussi entrepris d'établir un ensemble assez vaste de partenariats avec des enceintes internationales, telles que les institutions de Bretton Woods, le G-7, l'OMS, l'APEC etc.

En ce qui concerne les activités du Comité de Politique Economique au cours de l'année 2000, on peut notamment citer :

- l'élaboration de „perspective économiques“ semestrielles pour les pays membres de l'OCDE, mais aussi pour un certain nombre d'économies non-membres
- le séminaire de „l'U.E.M.- An I“ du 25 janvier 2000 qui a donné lieu à une publication remarquée ;
- la Conférence de Bologne des Ministres des PME et de l'Industrie (14-15 juin 2000) qui a adopté la Charte de Bologne sur les PME. La délégation luxembourgeoise était conduite par Monsieur le Ministre de l'Economie;
- la Conférence à Stockholm sur le droit des sociétés (7-8 décembre 2000).

Un des exercices les plus importants auquel le Luxembourg a participé au cours de l'année 2000 a été sans conteste l'examen annuel 2000-2001 de la situation économique de notre pays. L'examen contradictoire au sein du Comité EDRC s'est tenu le 18 décembre 2000, l'accent principal des questions portant sur la viabilité à terme de notre système d'assurance-vieillesse, la réforme fiscale en cours et le caractère soutenable à moyen et long terme de notre croissance économique (y compris les aspects démographiques qui s'y rattachent).

Tout au long de l'année, l'émergence de la „nouvelle économie“ et ses péripéties diverses, et en particulier le développement du commerce électronique ont été au centre des travaux du Conseil au niveau ministériel et de nombreux organes subsidiaires de l'OCDE.

Un effort important a été fourni par l'organisation et ses Etats membres dans l'exécution d'une demande qui avait été adressée à l'OCDE en juin 1999 par le G-7 en matière de sécurité alimentaire et de biotechnologie. Une fois la longue et laborieuse phase de définition des mandats passée, le travail de collecte et de synthèse de l'information a été lancé dans deux enceintes spécialisées : le groupe ad hoc et la task force pour aboutir à un compendium des mesures nationales remis lors du Sommet d'Okinawa et publié par le biais du site internet de l'OCDE.

En matière de fiscalité le Luxembourg a pu se rallier à une version allégée du rapport sur la levée du secret bancaire en matière fiscale et a ainsi réussi, d'une part, à éviter de s'isoler de manière fort visible sur le plan international et, d'autre part, à s'inscrire de manière positive dans une démarche globale, tout en préservant l'essentiel de ses positions traditionnelles.

Deuxième exercice majeur en cours au sein de l'OCDE en matière de fiscalité, le projet sur la concurrence fiscale dommageable. En juin 2000, les Ministres ont adopté le rapport « Vers une coopération fiscale globale ». Ce rapport comporte essentiellement une liste de 47 dispositifs fiscaux ayant potentiellement un effet dommageable pour ce qui concerne les Etats membres de l'OCDE, ainsi qu'une liste de 35 juridictions pouvant être qualifiées de paradis fiscaux aux termes des critères de l'OCDE, et ce en dehors de la zone OCDE, ceci en vue de la publication le 31 juillet 2001 d'une liste des paradis fiscaux dits non-coopératifs qui risquent de s'exposer à d'éventuelles mesures de rétorsion.

Au cours de 2000, les efforts du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) se sont poursuivis tant sur le plan normatif et méthodologique qu'en ce qui concerne le « peer review » entre les 26 Etats membres du GAFI. La publication, le 22 juin 2000, du 11^{ème} rapport annuel du GAFI a suscité une attention médiatique particulière du fait de la publication d'une liste de 15 « pays et territoires non coopératifs » (Bahamas, Iles Caïman, Iles Cook, Dominique, Israël, Liban, Liechtenstein, îles Marshall, Nauru, Nivre, Panama, Philippines, Russie, St Kitts et Nevis, St Vincent et les Grenadines).

Depuis des années, la problématique de la lutte contre la corruption a été placée au centre des activités de l'OCDE en particulier sur insistance des Etats-Unis. La Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, qui est entrée en vigueur le 15 février 1999, constitue le principal vecteur de cette approche. La Chambre des Députés à Luxembourg a ratifié en décembre 2000 cette Convention en y ajoutant une disposition relative à la non-déductibilité fiscale des commissions occultes.

L'intervention de l'OCDE dans le domaine du développement tend à prendre chaque année davantage d'importance et se trouve maintenant organisée autour des instances comme le Comité d'Aide au Développement (CAD), le Centre de Développement et le Club de Sahel. L'événement le plus important en cours de 2000 a été la réunion à haut niveau du CAD (11 et 12 mai 2000), réunion à laquelle a participé Monsieur le Ministre de la Coopération et de l'Aide humanitaire. A l'occasion de cette rencontre, une importante déclaration sur « Le partenariat au service de la lutte contre la pauvreté » a été adoptée, déclaration qui doit servir de cadre d'orientation pour les politiques en matière de développement des Etats membres.

En matière d'environnement, il convient surtout de relever l'implication active de l'OCDE dans le débat international sur le changement climatique (réunion à haut niveau sur le changement climatique et le développement, ainsi que l'élaboration d'une nouvelle stratégie de l'environnement pour l'OCDE et ses Etats membres . Par ailleurs, l'année a été marquée par le premier examen des performances environnementales du Luxembourg. Le 5 juillet 2000, la situation du Luxembourg a été discutée de manière contradictoire et des conclusions et recommandations ont été adoptées. A cette occasion, la délégation luxembourgeoise était conduite par M. le Secrétaire d'Etat Eugène Berger.

En ce qui concerne les autres activités de l'année 2000, on peut enfin citer les activités du Comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales qui a poursuivi ses activités au cours de l'année, (publication des « Perspectives de l'emploi de l'OCDE »), les travaux en matière de santé (l'OCDE a lancé un projet d'étude horizontal sur la santé axé en particulier sur l'analyse des performances des systèmes de santé nationaux sous l'angle du rapport coût/efficacité), ou encore les deux réunions du Comité exécutif en session spéciales (CESS), dont le rôle est de définir les grandes orientations de l'OCDE en dehors des réunions ministérielles.

6. LE CONSEIL DE L'EUROPE

Sur arrière-fond de re-politisation des activités, l'année 2000 peut être considérée comme une année chargée et plutôt faste pour le Conseil de l'Europe.

La présidence irlandaise au cours des quatre premiers mois de l'année a su éviter les écueils et naviguer dans l'intérêt du Conseil de l'Europe. L'Irlande a eu à gérer l'épineux dossier de la crise tchétchène et les conséquences de la suspension du droit de vote de la délégation parlementaire russe à l'Assemblée, en avril.

Il faut noter que la Russie a opté pour une coopération plus soutenue avec le Conseil de l'Europe, au détriment de sa relation avec l'OSCE. Moscou souhaite maintenir sa légitimité démocratique en accordant ses faveurs à l'Organisation de Strasbourg, une institution qui confère au pays une reconnaissance en tant que grand Etat européen, d'abord, et Etat fondé sur la démocratie ainsi que la suprématie du droit, ensuite.

La présidence italienne du Conseil de l'Europe, de mai à novembre 2000, avait présenté un programme ambitieux, perçu par la grande majorité comme difficilement réalisable en un seul semestre. Il n'a de ce fait pas été possible de le mettre intégralement en oeuvre, d'autant plus que certaines des propositions, comme le changement du cycle de rotation des Présidences ou l'instauration de Sommets quinquennaux, présupposent un examen approfondi.

Les élections municipales au Kosovo en octobre ont fourni l'occasion au Conseil de l'Europe de relever le défi de la direction d'une opération d'observation électorale et démontrer qu'il est capable d'assumer ses responsabilités sur le terrain.

L'année 2000 au Conseil de l'Europe a également été marquée par plusieurs commémorations importantes d'un point de vue symbolique : le dixième anniversaire de la Commission européenne pour la démocratie par le Droit (dite la "Commission de Venise"), et le cinquantième anniversaire de la signature de la Convention européenne des Droits de l'Homme, qui fut célébré à l'occasion d'une Conférence ministérielle sur les Droits de l'Homme à Rome, les 3 et 4 novembre.

Les 106^e et 107^e sessions du Comité des Ministres

La 106^e session (10-11 mai 2000) a débuté par une réunion informelle au cours de laquelle les Ministres se sont entretenus à huis clos avec leur homologue russe Igor Ivanov, au sujet de la Tchétchénie. Madame le Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce extérieur a eu l'occasion de commenter les principaux dossiers politiques du Conseil de l'Europe et de mettre en évidence la contribution substantielle du Grand-Duché, proportionnellement une des plus élevées, aux projets de l'Organisation mis en œuvre dans le cadre du Pacte de stabilité.

La 107^e session (8-9 novembre 2000) a fourni aux participants l'occasion d'une réunion informelle avec M. George Soros, fondateur de l'Open Society Institute et de débattre du rôle de la société civile dans les changements en Yougoslavie. La réunion formelle du lendemain s'est ouverte par un échange de vues avec le Président Kostunica. Elle a aussi été marqué par l'invitation envoyée simultanément à l'Arménie et l'Azerbaïdjan à adhérer à l'Organisation, la date pour l'adhésion devant être décidée début 2001. Dans son discours, Mme le Ministre a salué le fait qu'à l'image des activités entreprises dans le courant de l'année, le Conseil de l'Europe a effectué un véritable recentrage de son action et qu'il a connu un heureux regain d'activités dans le domaine politique et dans celui de la promotion des Droits de l'Homme.

Les activités dans des situations de crise ou d'instabilité

En complément de ses activités de coopération et d'assistance régulières visant essentiellement les nouveaux Etats membres, le Conseil de l'Europe s'est consacré en 2000 à d'autres situations de crise ou d'instabilité : au conflit tchéchène, aux conséquences de la guerre au Kosovo, à la chute du régime totalitaire en République fédérale de Yougoslavie, à la situation en Bosnie-Herzégovine où les travaux d'assistance du Conseil de l'Europe, cumulés avec ceux d'autres institutions compétentes, ont permis d'accomplir de nouveaux progrès vers la réalisation des conditions posées à une adhésion de ce pays à l'Organisation.

Dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, les domaines d'activité principaux du Conseil de l'Europe sont : la réforme administrative et la bonne gouvernance, la démocratie locale, les réformes dans le domaine judiciaire (magistrature et réformes pénales et pénitentiaires), les médias, l'éducation.

En 2000, le Conseil de l'Europe s'est aussi davantage consacré à la situation en Géorgie et à celle en Moldova, avec des visites de la Présidence en exercice et du Commissaire aux Droits de l'Homme dans les deux pays. Ceci vaut également pour les Etats candidats que sont l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

Le seul pays européen qui demeure exclu à ce stade est le Bélarus. Le Conseil de l'Europe participe néanmoins aux efforts visant à persuader les autorités de ce pays de s'engager véritablement sur le chemin de la démocratie.

Le respect des engagements ("monitoring")

Les discussions visant à identifier des thèmes nouveaux pour 2001 ont été laborieuses, opposant ceux qui souhaitent ouvrir de nouveaux chantiers à ceux qui voulaient d'abord épuiser toutes les facettes des sujets déjà entamés sur les dernières années.

L'actualité politique internationale de l'année 2000 a toutefois contribué à une amorce de changement dans la manière dont le Conseil de l'Europe évalue les performances de certains Etats. Le Comité des Délégués et son Groupe de rapporteurs sur la stabilité démocratique (GR-EDS) examinent régulièrement les performances des candidats, sur la base de toute information pertinente, y compris à travers les missions diplomatiques nationales dans ces pays, des visites du Secrétariat Général ou des missions résidentes ou intermittentes d'autres organisations telles que l'OSCE.

Le Comité des Ministres recoure depuis peu à un monitoring qui n'est plus uniquement thématique, mais qui examine les situations nationales. Cette approche pays par pays est révélatrice d'une re-politisation du Conseil de l'Europe, qui s'amplifiera probablement sur les mois et années à venir.

Les relations avec d'autres organisations internationales

- L'Union européenne

L'intérêt de la Commission pour une coopération avec le Conseil de l'Europe semble avoir fortement baissé, en contraste avec l'intérêt marqué par les Etats membres de l'UE aux travaux du Conseil de l'Europe, qui va plutôt en s'accroissant. Au sein des Quinze, les pays de taille plus modeste ont toujours soutenu le Conseil de l'Europe, alors que les grands Etats semblent progressivement redécouvrir ses mérites, au vu notamment de ses activités en Europe du Sud-Est (complémentarité avec le Pacte de stabilité), en Tchétchénie et dans les pays transcaucasiens.

- L'OSCE

Les relations entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE se sont nettement améliorées au cours de l'année écoulée, des réflexes de concertation s'établissant. Plusieurs réunions de haut niveau réunissant des représentants permanents accrédités auprès de l'une ou l'autre ont permis de discuter de complémentarité et de coopération ainsi que des moyens d'éviter les chevauchements inutiles.

- L'ONU

L'année 2000 a vu pour la première fois l'inscription d'un point à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Nations Unies portant sur la coopération entre l'ONU et le Conseil de l'Europe. Il a ainsi pu être fait meilleur usage que par le passé du siège d'observateur dont dispose l'Organisation à New York depuis plusieurs années. Il est à prévoir que les présidences successives du Conseil de l'Europe seront invitées par les Etats membres à assurer une présence plus visible aux futures Assemblées Générales.

- Autres

Le Conseil de l'Europe entretient des relations particulières avec certaines agences du système onusien, tels que le HCR, l'OIM et le BIT. Il se concerta aussi avec l'OCDE de manière ad hoc. A noter que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe prête son cadre à l'OCDE et que le Secrétaire Général de l'organisation parisienne fait un rapport annuel devant les députés des 41.

Questions intéressant plus particulièrement le Luxembourg

Mises à part les premières planifications pour la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Europe en 2002, les questions qui ont intéressé plus particulièrement le Grand-Duché ont été : les affaires luxembourgeoises devant la Cour européenne des Droits de l'Homme, la situation des fonctionnaires luxembourgeois au Secrétariat Général du Conseil de l'Europe (Mme Mireille Paulus et M. Raymond Weber) et les développements liés à l'Institut européen des Itinéraires culturels, avec siège à Luxembourg.

Les contributions volontaires luxembourgeoises

Le Grand-Duché a augmenté ses contributions obligatoires au budget ordinaire et aux budgets des accords partiels de 190 % par le truchement de ses financements volontaires. Ainsi, il a versé, au cours de l'exercice budgétaire 2000, 237.547 Euros en faveur de divers projets et programmes ordinaires du Conseil de l'Europe et 355.000 Euros en soutien des activités de l'Organisation dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, soit un total de 592.547 Euros.

7. LES ORGANISMES DE SECURITE

A. L'OTAN

L'année 2000 a été une année particulièrement active pour l'Alliance. Ainsi, elle a non seulement été engagée dans deux opérations de maintien de la paix dans les Balkans, impliquant quelque 75.000 soldats, mais elle a aussi poursuivi les réformes internes engagées à l'occasion du Sommet de Washington : l'adaptation des structures de forces et de commandement, la mise en place de l'Identité européenne de sécurité et de défense (IESD) voire la définition des relations avec la nouvelle Politique européenne de sécurité et de défense et, enfin, l'approfondissement de la dimension de partenariat de l'OTAN.

Un pas important a été accompli en décembre, lorsque les 18 Ministres de la Défense participant au Comité de planification, ont approuvé la nouvelle Directive ministérielle. Pour la première fois dans l'histoire de l'Alliance, celle-ci ne prévoit pas de menaces sérieuses pesant directement sur l'OTAN, même si elle retient la possibilité de tensions et de risques régionaux.

La Directive envisage une adaptation de la planification de la défense de l'OTAN. En effet, les différences entre missions « article 5 » et missions « hors article 5 » s'effaçant, l'OTAN souhaite, pour les besoins de la planification future, disposer des capacités nécessaires pour l'ensemble des missions de l'Alliance sans distinction du type de mission.

L'Alliance a aussi, dans le cadre de l'Initiative sur les Armes de destruction massive, poursuivi l'examen des options en matière de mesures de confiance et de sécurité, de vérification, de non-prolifération, de maîtrise des armements et de désarmement. Elle a par ailleurs mené un processus de consultation sur les implications de l'initiative de Défense nationale anti-missiles (NMD), lancée par les Etats-Unis.

Enfin, notons encore en ce qui concerne le suivi du Sommet de Washington, que la mise en oeuvre de l'Initiative sur les capacités de défense (DCI), s'est vue retardée. Les mesures concrètes, identifiées suite aux leçons tirées des opérations dans les Balkans et visant à améliorer les capacités de l'Alliance, ne sauront être transposées avant le prochain Sommet de l'OTAN en 2002.

« Le » sujet au sein de l'OTAN en 2000 a cependant été le développement par l'UE d'une capacité autonome de décision et d'action dans le domaine de la sécurité et de la défense, et les conséquences en découlant pour l'Alliance.

Lors du Sommet de Washington, l'OTAN avait assuré l'UE de son soutien pour le développement d'une Politique européenne commune de sécurité et de défense (PECSO). Ce soutien était cependant conditionné par l'engagement de l'UE à

pleinement associer les Etats européens membres de l'OTAN ne faisant pas partie de l'UE à la gestion militaire des crises par l'UE. Un mécanisme d'association à l'UE et un interface direct et efficace entre l'UE et l'OTAN devaient être mis en place à cette fin. En contrepartie, l'OTAN s'engageait à fournir à l'UE un soutien opérationnel en lui garantissant un accès aisé aux moyens militaires collectifs de l'OTAN (décisions appelées « Berlin + »).

Cet accord de principe restait cependant à être traduit dans des termes concrets au cours de l'année eu égard aux débuts de mise en oeuvre des décisions des Conseil européens de Cologne et d'Helsinki par l'UE.

Les travaux au niveau de l'OTAN en vue de mettre au point les principes de la consultation sur les questions militaires ainsi que les modalités d'accès aux moyens et capacités de l'OTAN et afin de définir les arrangements nécessaires pour permettre aux membres européens de l'OTAN et aux autres pays candidats à l'adhésion à l'UE de contribuer se trouvèrent cependant vite bloqués. Des demandes démesurées furent, en effet, formulées par certains qui cherchaient à imposer des modalités d'association semblables à celles dont ils avaient bénéficié à l'UEO voire à s'assurer une participation à la prise de décision au sein de l'UE.

Face à ces blocages, les discussions se déplacèrent de plus en plus vers l'UE où l'on s'attela non seulement à l'élaboration de l'objectif global, à la création de nouvelles structures politico-militaires, mais aussi à la mise au point des arrangements de consultation et de coopération avec les membres européens de l'OTAN ne faisant pas partie de l'UE et les autres pays candidats à l'adhésion à l'UE.

Une fois entérinés par le Conseil européen de Nice, les arrangements sur la coopération UE-OTAN furent soumis pour approbation au Conseil Atlantique Nord, qui marqua son accord lors de sa réunion ministérielle du 15 décembre. Il accepta les modalités comme « constituant la base » du futur interface institutionnel, mais insista sur un accroissement de la fréquence des réunions au niveau COPS-NAC (trois par semestre au lieu d'une seule réunion) et sur la possibilité d'accroître encore cette fréquence en temps de crise.

L'OTAN marqua aussi son accord de principe avec la portée de la coopération et de la consultation UE-OTAN telle que définie à Nice, mais, se réserva, sur insistance de la Turquie, le droit de revenir sur les principes devant régir les relations entre l'OTAN et l'UE.

En revanche, la question de l'accès garanti aux moyens et capacités de l'OTAN reste à être réglée. Le NAC se limita à rappeler son intention de mettre en place des modalités devant garantir l'accès de l'UE aux capacités de planification opérationnelle du SHAPE.

Rappelons enfin les nombreuses activités de partenariat de l'OTAN. Le programme « Partenariat pour la Paix » (PPP) a été renforcé en 2000 par un Cadre Politico-Militaire pour les missions PPP, un Processus de Révision et de Planification élargi (*PARP*), un Concept des Capacités Opérationnelles pour les missions PPP ainsi qu'un Programme d'éducation et de formation. Son enceinte politique, le Conseil du partenariat euro-atlantique (CPEA), a poursuivi ses échanges de vues sur les sujets d'intérêt commun touchant aux questions de sécurité en Europe alors qu'une réorientation dans le domaine de l'alerte rapide et de la prévention des conflits a été évoquée.

Le Conseil Conjoint Permanent (CCP) a repris ses activités en 2000 après la suspension de manière unilatérale de la coopération au sein du CCP par la Russie, en mars 1999. L'ouverture prochaine d'un Bureau d'Information de l'OTAN à Moscou témoigne d'un développement positif de la coopération, malgré l'existence de différends importants tels que la situation en Tchétchénie.

L'année 2000 a par ailleurs vu un approfondissement et une diversification des relations OTAN-Ukraine. L'Ukraine a poursuivi son engagement au sein de la SFOR et de la KFOR en mettant à disposition un peloton de 4 hélicoptères de transport tactique, et un bataillon d'infanterie ukrainien-polonais. Relevons que le Luxembourg a participé au financement du peloton d'hélicoptères tout au long de l'année dernière.

Un dernier programme reste à être mentionné : le Programme d'Action pour l'Adhésion (PAA), qui est entré dans sa deuxième année. Lors du premier examen des programmes nationaux annuels, l'accent avait été mis sur l'importance des restructurations des forces armées, les bonnes relations avec les voisins, le soutien de l'opinion publique pour les efforts à consentir, le réalisme dans l'affectation des ressources pour les budgets militaires et la poursuite des réformes économiques. L'exercice avait pu montrer des différences significatives dans le degré de préparation des neuf pays candidats.

B. L'UEO

L'Union européenne ayant confirmé son intention de reprendre à son compte la fonction de gestion de crise de l'UEO, le Conseil des Ministres de l'UEO a tiré les conséquences pour l'organisation des évolutions intervenues au sein de l'UE.

Lors de ses réunions de Porto (15-16 mai) respectivement de Marseille (13 novembre), le Conseil a ainsi décidé de limiter l'UEO à des fonctions et structures nécessaires afin de permettre aux Etats membres de continuer à assurer les engagements du Traité de Bruxelles modifié, et notamment ceux résultant des articles V (défense collective) et IX (Assemblée parlementaire de l'UEO). Ces structures dites résiduelles devront être en place pour le 1er juillet 2001 au plus tard.

Par conséquent, l'Etat-major militaire de l'UEO cessera ses activités, et les mécanismes de consultation de routine, en vigueur entre l'UEO et l'UE respectivement entre l'UEO

et l'OTAN, seront suspendus. De même, le dialogue et la coopération, instaurés ces dernières années avec les pays tiers, seront abandonnés. L'Union européenne reprendra le contrôle du Centre satellitaire et de l'Institut d'études de sécurité (IES), et les incorporera sous la forme d'agences. Les fonctions du Forum transatlantique seront également reprises par l'Union européenne, qui les confiera à l'IES.

Il en sera de même de l'élément multinational de conseil en matière de police en Albanie (EMCP), qui passera sous la gestion directe de l'UE. La mission d'assistance au déminage en Croatie viendra à échéance le 9 mai 2001.

Le Groupe Armement de l'Europe occidentale (GAEO) continuera en revanche d'exercer sa fonction de réflexion et de coopération dans le domaine de l'armement. La réunion des Ministres de la Défense du GAEO à Marseille, le 13 novembre 2000, a même accueilli de nouveaux membres. Avec l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande, de la Hongrie, de la Pologne, de la Suède et de la République tchèque, le GAEO compte désormais 19 membres de plein droit.

Notons enfin que les Etats Parties au traité « Ciel ouvert » se coordonneront en tant que de besoin au niveau des capitales et des missions à Vienne.

C. L'OSCE

L'Organisation n'a pas connu de succès majeur en cette année anniversaire: 25 ans après la Conférence d'Helsinki, elle a dû faire face à la résurgence d'antagonismes anciens.

Pour la première fois, les 55 Etats membres n'ont ainsi pas été en mesure d'adopter une déclaration finale lors du Conseil ministériel des 27 et 28 novembre. La Présidence autrichienne en exercice, qui avait au cours des six premiers mois de son mandat été sérieusement limitée dans sa marge de manoeuvre, dut se contenter de l'adoption d'une « déclaration sur le rôle de l'OSCE en Europe du Sud-Est », regroupant les quelques points d'accord ayant trait à la situation dans les Balkans.

La Russie, qui avait tout au long de l'année fait preuve d'un durcissement de ses positions poursuivit cette politique lors du Conseil Ministériel de Vienne, et opposa une fin de non recevoir aux critiques des pays occidentaux, qui lui reprochaient de ne pas respecter les engagements pris lors du dernier Sommet à Istanbul en 1999, notamment en ce qui concerne les conflits régionaux en Géorgie, en Moldavie et en Tchétchénie. Cette attitude conduisit les Occidentaux à adopter à leur tour une position ferme, fût-ce au prix de la déclaration finale traditionnelle.

L'adoption de lignes de conduite sur le contrôle des armes légères et de petit calibre semble de ce fait constituer le seul résultat tangible de ce Conseil ministériel.

En effet, la question de la révision du barème des contributions pour le financement des grandes missions de l'OSCE (la clef dite de Copenhague), n'a pas non plus trouvée de solution. Les Ministres ont invité le Conseil Permanent à continuer les négociations afin de conclure un accord pour le 31 mars 2001 au plus tard. En guise d'arrangement intérimaire pour le budget 2001, le Conseil Permanent s'est cependant mis d'accord sur une solution prévoyant e.a. une réduction de la quote-part du Luxembourg de 0,63 % à 0,30 %, c'est-à-dire de plus de 50 %.

En ce qui concerne, le traité révisé sur les forces conventionnelles en Europe (FCE), les discussions continuent sur la région des flancs. Tant que la Russie n'aura pas respecté les engagements pris à Istanbul en 1999 (Moldavie, plafond dans la zone des flancs), le traité ne sera pas ratifié par les pays membres de l'OTAN.

L'entrée en vigueur du traité « Ciels Ouverts », s'est en revanche rapprochée quelque peu, l'Ukraine ayant ratifié le traité en avril. Font désormais encore défaut la Russie et le Belarus.

Enfin, pour ce qui est des Accords de Dayton/Paris, la mise en œuvre des articles II et IV se développe de façon positive, notamment sur le plan des mesures de sécurité et de confiance, alors que l'article V a, suite aux changements politiques intervenus en RFY, enfin une chance d'être mis en œuvre. La Yougoslavie a d'ailleurs rejoint l'OSCE, le 10 novembre 2000.

Au cours de l'année dernière, le Luxembourg a participé aux missions d'observation électorale suivantes organisées par le BIDDH/OSCE :

- janvier : 12 observateurs luxembourgeois aux élections parlementaires en Croatie
- mars : 15 observateurs luxembourgeois aux élections présidentielles en Russie
- juin : 5 observateurs luxembourgeois aux élections municipales au Monténégro
- octobre : 7 observateurs luxembourgeois aux élections municipales en Albanie
- octobre : 10 superviseurs luxembourgeois aux élections municipales au Kosovo
- novembre : 12 superviseurs luxembourgeois aux élections générales en BiH
- décembre : 6 observateurs luxembourgeois aux élections générales en Serbie.

Notons encore que deux ressortissants luxembourgeois sont actuellement au service de l'OSCE : l'un est détaché auprès du Bureau de l'OSCE en Albanie, alors que l'autre travaille au Secrétariat de l'OSCE à Vienne en tant que Coordinateur adjoint pour les affaires économiques et environnementales.

D. Le Corps Européen

L'année 2000 a vu le premier engagement opérationnel du Corps Européen, qui a assuré le commandement de la force multinationale de paix au Kosovo (KFOR) d'avril à octobre 2000.

Les leçons à tirer cette mission contribueront certainement à optimiser la transformation du Corps Européen en corps de réaction rapide à la disposition de missions de gestion de crises menées par l'Union européenne.

8. LES NATIONS UNIES

L'année 2000 était placée sous le signe du Sommet du Millénaire (6-8 septembre 2000) qui a lancé la 55^{ème} session de l'Assemblée Générale, aussi appelée « l'Assemblée du Millénaire ».

Dans le cadre du Sommet du Millénaire plus de 130 chefs d'Etats et de Gouvernement s'étaient réunis au siège des Nations Unies à New York pour discuter du rapport du Secrétaire Général, Kofi Annan « Nous, les Peuples : le rôle des Nations Unies au XXIème siècle ».

Parmi les tâches identifiées figuraient la recherche des moyens d'arracher des milliards d'individus à une pauvreté abjecte, de renforcer les opérations de la paix des Nations Unies, de faire face plus efficacement aux problèmes écologiques du monde, de freiner la diffusion du VIH/sida et, enfin, d'offrir une éducation de base à tous, garçons et filles, sur un pied d'égalité.

Le Sommet était co-présidé par le Président de la Namibie, M. Sam Nujoma - dont le pays assumait la Présidence de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale - et par la Présidente de la Finlande, Mme Tarja Halonen, dont le pays assume la Présidence de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée Générale.

Afin d'assurer des échanges actifs et interactifs les dirigeants mondiaux devaient participer à des tables rondes, qui traitaient de quatre thèmes différents et dont chacune était présidée par un pays appartenant à une région différente (l'Algérie, la Pologne, le Singapour et le Venezuela).

A l'issue du Sommet, les chefs d'Etat et de Gouvernement ont adopté une « Déclaration du Millénaire », élaborée lors de consultations tenues à l'Assemblée Générale sous la direction de la Namibie.

Une réunion du Conseil de Sécurité au niveau des chefs d'Etat s'est tenue le 7 septembre, en parallèle au Sommet de l'Assemblée Générale, pour mettre l'accent sur

les problèmes du maintien de la paix, surtout en Afrique. Au centre des débats du Conseil de Sécurité fut le rapport élaboré par le groupe d'experts, présidé par M. Lakhdar Brahimi, auquel le Secrétaire Général a donné mission d'examiner les moyens de renforcer les opérations de maintien de la paix.

Les chefs d'Etat ou de Gouvernement avaient également été invités à saisir l'occasion du Sommet pour signer des traités multilatéraux ou déposer les instruments de ratification y afférents, en particulier l'un des 25 traités fondamentaux correspondant aux objectifs clefs de l'Organisation des Nations Unies.

Parallèlement au Sommet, le Conseil Economique et Social a tenu une réunion officieuse et de haut niveau de son bureau pour examiner les résultats de sa récente session sur la technologie de l'information et les moyens de combler le «fossé informatique» qui sépare les pays riches des pays pauvres.

Enfin, une assemblée parallèle, appelée le Forum du millénaire, a réuni du 22 au 26 mai environ 1.350 représentants d'organisations non-gouvernementales venus de plus d'une centaine de pays. Dans leur déclaration, présentée au Sommet, ils plaidaient notamment en faveur de la création d'un Fonds d'élimination de la pauvreté.

Le Luxembourg était représenté au Sommet du Millénaire par le Premier Ministre et le Ministre des Affaires Etrangères. S.A.R. le Prince Guillaume faisait par ailleurs, pour la première fois, partie de la délégation officielle.

Mme Polfer a saisi l'occasion pour signer les deux Protocoles additionnels à la Convention relative aux droits de l'enfant, le premier concernant l'implication dans les conflits armés, et le deuxième concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, et de déposer, en tant que 17ème pays, les instruments de ratification du statut de la Cour Pénale Internationale.

- *Les travaux à New York*

Le Conseil de Sécurité

2000 a été une année qui a connu une pléthore de débats, mais - contrairement à 1999 - ceux-ci ne furent plus aussi stériles. L'attention accordée à l'Afrique et au VIH/sida ont fait avancer les agendas de la communauté internationale sur ces points forts. Les moments forts de l'année 2000 ont montré, d'un côté, les limites des opérations de maintien de la paix « traditionnelles » mandatées par le Conseil de Sécurité (Sierra Leone, République démocratique du Congo, Angola) et, de l'autre côté, leurs fortes potentialités lorsqu'elles vont au-delà de l'aspect de la stricte sécurité et se conjuguent à des activités de prévention de conflits.

– *Moyen Orient*

L'activité au Conseil de Sécurité et par la suite lors de la session spéciale d'urgence de l'Assemblée Générale, a été intense au point de mettre à jour des seuils de tolérance infranchissables chez les pays directement concernés, chez leurs alliés traditionnels et jusqu'au sein de l'Union européenne. La velléité du Mouvement des Non Alignés, du groupe des Etats arabes et de la Conférence islamique de faire adopter par le Conseil de Sécurité une résolution forte en réponse aux actions de l'armée israélienne dans les Territoires Occupés, actions qu'ils entendaient qualifier de crimes de guerre, échouait devant la menace de veto des Etats-Unis sur tout texte condamnant Israël.

– *République démocratique du Congo (RDC)*

En février 2000, les informations sur la situation humanitaire et des Droits de l'Homme en RDC ainsi que sur l'exploitation illégale des ressources naturelles du pays ont amené le Conseil de Sécurité à adopter la résolution 1291 pour réaffirmer son appui à l'accord de cessez-le-feu de Lusaka. Tout en prorogeant le mandat de la MONUC de trois mois, le Conseil de Sécurité s'est vu obligé de poser des conditions préalables à la phase II du déploiement de la Mission des Nations Unies. Il s'imposait de renforcer la pression de la communauté internationale.

– *Sierra Leone*

En 2000, la Sierra Leone a connu la prise en otages de centaines de soldats de la Mission des Nations Unies sur place (MINUSIL). Pour faire face à la situation précaire sur le terrain, causée par les violences et les crimes du RUF (Revolutionary United Front) sous Foday Sankoh et l'implication de forces étrangères, notamment du Libéria, poursuivant des intérêts propres, la MINUSIL a vu sa tâche évoluer de mandat de maintien de la paix à un mandat d'établissement de la paix. Les effectifs des Nations Unies ne cessaient d'augmenter sur le papier au fil des huit résolutions que le Conseil de Sécurité s'est vu obligé d'adopter au cours de l'année. En fait ses effectifs ont régressé après le retrait des troupes indiennes et jordaniennes.

– *Kosovo et Timor oriental*

Les administrations transitoires assurées par les Nations Unies au Kosovo et au Timor oriental restent pour l'instant les deux expériences à succès du passé récent de l'organisation. Le caractère intégré de ces deux opérations – englobant, à des niveaux divers, maintien de la paix, actions d'urgence, réhabilitation, reconstruction et développement sous forme de renforcement des institutions et des capacités, sans oublier la prévention contre la rechute vers la violence – en assurent le succès dans un esprit de construction de la paix.

Tout rapport sur les progrès au Kosovo et au Timor oriental serait incomplet sans hommage aux représentants spéciaux du Secrétaire général, Bernard Kouchner et Sergio Vieira de Mello. Leur passé humanitaire n'est pas le seul point commun de ces deux hommes qui partagent par ailleurs un sens solide de l'exercice de responsabilités dans un environnement instable.

Au cours de l'an 2000, le Conseil de Sécurité a adopté six résolutions thématiques sur les sujets suivants :

1. La protection des civils en période de conflit armé
2. Le VIH/sida et son impact dans les opérations internationales de maintien de la paix
3. Les enfants et les conflits armés
4. La nécessité d'assurer au Conseil de Sécurité un rôle effectif dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en particulier en Afrique
5. Les femmes, la paix et la sécurité
6. Le rapport du groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies (rapport Brahimi)

L'Assemblée Générale

Dans la foulée du Sommet du Millénaire, la session ordinaire de l'AG s'est abstenue de donner dans l'excès de polémiques et controverses opposant le Nord et le Sud, et ce malgré la détérioration de la situation au Moyen Orient. Un esprit positif de coopération a pu être noté.

Les grands thèmes de l'année 2000 furent l'Afrique, le Sida, la prévention des conflits et la consolidation de la paix ainsi que la réforme des opérations de maintien de la paix (Rapport « Brahimi »). L'année du Sommet du Millénaire aura été un bon cru, alors que le fatalisme a reculé au profit du mouvement. Le dialogue a été renoué sur beaucoup de dossiers délicats, et si les résultats ne sont pas immédiats, la mécanique s'est mise en mouvement.

Le coup de génie de Kofi Annan aura été de susciter un « oecuménisme nouveau » autour des Nations Unies à la faveur du Sommet du Millénaire. Mais sa philosophie du développement reposant sur les concepts de prévention des conflits et de consolidation de la paix aura besoin d'action concrète pour affirmer sa crédibilité. Ce sera là le programme pour 2001.

Le rapport Brahimi constitue sans doute le coup de fouet qui aura prévisiblement le plus grand effet novateur sur l'Organisation des Nations Unies dans la foulée du Sommet. La valeur ajoutée du rapport réside dans une soixantaine de recommandations qui s'adressent tant au Secrétariat qu'aux autres organes de l'ONU ainsi qu'aux Etats membres.

En 2000, l'ONU a admis un nouvel Etat membre, Tuvalu, au sein de l'Organisation portant ainsi à 189 le nombre d'Etats membres. Par ailleurs, l'Assemblée Générale a décidé de réadmettre la République fédérale de Yougoslavie aux Nations Unies. Ce fut chose faite le 1^{er} novembre 2000.

Un des dossiers les plus épineux des dernières années - la réforme des quotes-parts au budget de l'ONU - a pu être résolu lors de cette session de l'Assemblée Générale. Ainsi, l'Assemblée générale a adopté, le 23 décembre 2000 par consensus, les nouveaux barèmes pour le budget ordinaire et pour le budget des opérations de maintien de la paix.

L'accord trouvé pour les deux barèmes représente un compromis des positions des principaux acteurs - les Etats-Unis et l'Union européenne -, mais on peut dire que l'avantage penche du côté des Américains et donc de l'administration sortante de M. Clinton et de son représentant, l'Ambassadeur Holbrooke.

En ce qui concerne le barème du budget ordinaire, le taux de contribution maximum ou taux plafond s'élèvera dorénavant à 22% . Sa mise en place est cependant liée à un certain nombre de conditions : les Etats-Unis sont ainsi notamment priés de respecter les obligations de la Charte, de régler leurs arriérés (accumulés depuis l'administration Reagan), et de payer à l'avenir leurs contributions promptement et dans leur intégralité.

Le calcul du barème des OMP, basé sur le barème du budget régulier, se verra assorti d'un mécanisme d'ajustement lié au PIB et au fardeau de la dette, créant dix catégories différentes de contributeurs. Sous le nouveau régime, la contribution du Luxembourg s'élèvera à 0,080% par rapport à 0,068% sous l'ancien régime.

En octobre 2000 le Luxembourg a pris pour deux années la présidence du « Humanitarian Liaison Working Group » à New York. Le HLWG est un groupe ad hoc de pays donateurs en matière humanitaire qui entretient des relations étroites avec l'OCHA (Office for the Coordination of Humanitarian Affairs) et les agences, fonds et programmes actifs dans le domaine humanitaire (UNICEF, FNUAP, PAM, UNHCR...).

Cette structure informelle, qui existe aussi bien à New York qu'à Genève (où la présidence est assurée par l'Allemagne), regroupe les quinze Etats membres de l'Union européenne, la Commission européenne, les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon la Suisse, le Liechtenstein, la Norvège et la Turquie.

Le Luxembourg faisant partie du groupe des donateurs importants aux activités humanitaires de l'ONU, notre Représentation permanente à New York a été approchée en août 2000 pour reprendre la Présidence du HLWG, succédant ainsi à la Suisse, dont le mandat devait venir à terme en septembre.

A la demande du Président de l'Assemblée Générale, le Représentant permanent luxembourgeois a par ailleurs assuré la facilitation et la coordination des résolutions à caractère humanitaire présentées en Plénière. Cette charge s'est révélée à la fois utile et intéressante, plus particulièrement par sa complémentarité avec la fonction assurée dans le cadre du HLWG.

Le Comité préparatoire de la réunion à haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental a tenu sa première session de fond du 31 mai au 2 juin 2000 à New York. L'agenda ambitieux a à peine été effleuré, alors que les esprits se partageaient déjà sur l'ordre du jour que l'événement final pourrait avoir. La première session du Comité préparatoire a repris ses travaux le 30 octobre 2000. Il a été décidé que l'événement intergouvernemental international de haut niveau devrait se tenir au premier trimestre de l'an 2002 et qu'une dernière session du Comité préparatoire devrait se tenir du 14 au 25 janvier 2002 (étant entendu qu'une seconde session aura lieu du 12 au 23 février 2001 et une troisième session du 30 avril au 11 mai 2001).

Le Conseil Economique et Social

Le 18 avril 2000, le Conseil Economique et Social a tenu une réunion de haut niveau extraordinaire avec les institutions de Bretton Woods. La réunion a été organisée sous forme d'une table ronde ayant pour thème « Vers un système financier international stable, répondant aux défis du développement, en particulier dans les pays en développement ». Cette rencontre s'est déroulée au lendemain de la session de printemps 2000 de la Banque mondiale et du FMI, qui a eu lieu à Washington en présence de nombreux Ministres des Finances ou de la Coopération, dont certains ont également assisté à la réunion à New York.

Les effets subis par les pays touchés lors des récentes crises financières ont mis en relief les liens existant entre le système financier et l'élimination de la pauvreté, objectif principal des grandes conférences des Nations Unies tenues dans les années 1990. Ainsi, cette rencontre de haut niveau entre le Conseil Economique et Social et les institutions de Bretton Woods figure dans le contexte de la réforme de l'architecture financière internationale.

En vue de la session extraordinaire « Copenhague + 5 » en juin à Genève, la Commission pour le développement social avait, en plus de son travail régulier (session annuelle du 8 au 17 février 2000), à préparer, sous forme de conclusions agréées, l'introduction au document de cet événement. Les négociations sur les conclusions agréées, se déroulant en parallèle au débat de la Commission et aux négociations des projets de résolutions, se sont étendues sur plus d'un mois.

La quarante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme (du 28 février au 17 mars 2000) a fait fonction d'organe préparatoire de la session

extraordinaire de l'Assemblée Générale intitulée « Femmes : égalité entre les sexes, développement et paix au XXI^e siècle » (Beijing+5), qui eut lieu à New York, du 4 au 9 juin 2000.

La 33^{ème} session de la Commission de la population et du développement (du 27 au 30 mars 2000) était essentiellement dédiée à l'examen du suivi des programmes relatifs à la population, l'application du Programme d'action de la Conférence du Caire et les recommandations de la 21^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée générale (CIPD + 5) qui s'est tenue au siège en juillet 1999.

Les discussions au cours de la 8^{ème} session de la Commission du développement durable (du 24 avril au 5 mai 2000), ont principalement porté sur les questions des subventions versées par les gouvernements des pays industrialisés à leurs agriculteurs, mesures jugées discriminatoires par maintes délégations.

La réunion de haut niveau à participation ministérielle a réuni un grand nombre de Ministres de l'Environnement, dont le Ministre luxembourgeois M. Charles Goerens, pour discuter de questions diverses, telles l'agriculture durable et le développement rural, la mise en œuvre des engagements contenus dans Action 21, la préparation de la revue décennale de la mise en œuvre et du suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio + 10) ou encore sur l'investissement et le commerce.

La Commission préparatoire de la Cour pénale internationale (CPI) a tenu une session de travail de trois semaines du 12 au 30 juin 2000 à New York. Alors qu'il est généralement entendu que la Commission préparatoire s'est acquittée de la tâche qui lui incombait pendant la session de juin, force est de constater que l'accord sur l'étendue de la juridiction de la CPI n'a été acquis qu'au prix d'une négociation ardue avec la délégation des Etats-Unis.

Des progrès considérables ont par contre pu être faits lors de la 6^e session de la Commission préparatoire qui s'est tenue du 27 novembre au 8 décembre 2000 à New York. Si l'épineuse question de la définition du crime d'agression demeure toujours largement en suspens, les discussions ont pu être débloquées grâce à la présentation de nouvelles propositions. A signaler que les Etats-Unis ont signé le statut de Rome, in extremis, le 31 décembre 2000, date de clôture de la signature.

- ***Les travaux à Genève***

Le calendrier officiel des Nations Unies continue de refléter la conception fonctionnaliste du système des Nations Unies qui fragmente l'organisation en autant d'agences spécialisées indépendantes.

A Genève, les initiatives multiples de Kofi Annan ou de Richard Holbrooke (sida, lutte contre l'extrême pauvreté, initiative pour l'Afrique, « global contract » visant l'association de nouveaux partenaires notamment du privé etc.) interfèrent dans le cours de l'activité diplomatique alors que Vladimir Petrovsky, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève se rétracte dans son rôle de Secrétaire Général de la Conférence sur le Désarmement.

Le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR)

Après dix ans d'efforts vaillants, Mme Sadako OGATA, a quitté ses fonctions à la tête du HCR pour laisser sa place à M. Ruud LUBBERS, ancien PM néerlandais, et ceci au moment où le HCR a fêté ses cinquante ans (le 14 décembre 2000).

Après le boom financier induit par la crise en ex-Yougoslavie, le HCR vit une période de vaches maigres. Les contributions volontaires ont tari, forçant l'organisation à des coupes budgétaires parfois dramatiques. Mme OGATA a longtemps hésité à dénoncer publiquement cet état de fait. Quand toutefois la dégradation des conditions de sécurité a conduit à la mort de trois collaborateurs du HCR au Timor oriental, l'absence de moyens a été mise en avant comme une explication voire une excuse à la précarisation croissante des conditions de travail des agents du HCR en mission.

En 2000, les efforts du HCR visaient aussi à renforcer l'assise de son mandat de protection et la reconnaissance de l'autorité du HCR et le respect de la Convention de Genève de 1951 qui fonde cette autorité. Les consultations sur la Convention, lancées dans le cadre du Comité exécutif dès juillet 2000, répondaient à ces préoccupations de fond. La dénonciation des restrictions apportées au statut de réfugié, de la détérioration de la qualité du statut d'asile et de la mise en danger du régime universel d'asile vise directement les politiques d'asile de plus en plus restrictives de l'UE.

L'Organisation Internationale pour la Migration (OIM)

Pour avoir été retenue en juillet 2000 comme organisme d'exécution pour l'indemnisation des victimes du travail forcé sous le nazisme par le gouvernement allemand, l'OIM a poursuivi son rapprochement avec notre pays, après avoir participé à l'étude d'évaluation des populations réfugiées au Luxembourg à la suite de la crise dans les Balkans.

Mme Ndiaye - en charge des relations avec les pays francophones - a été reçue au Département ainsi qu'au Ministère de la Famille. La demande de pouvoir disposer au siège genevois d'un JPO luxembourgeois n'a pas été suivie d'effet. Le Département a grandement facilité l'installation d'un bureau provisoire à Luxembourg pour les besoins du dossier "victimes luxembourgeoises du travail forcé".

Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et ONUSIDA

L'esprit d'initiative de Mme BRUNDTLAND a fait de l'OMS une organisation puissante. En l'espace de deux ans la santé s'est retrouvée en tête de l'agenda du Conseil de Sécurité. Alors qu'en 95 il fallait enlever la compétence exclusive pour le sida à l'OMS, des voix s'élèvent pour réintégrer ONUSIDA à l'OMS.

Sur le plan bilatéral, on retiendra l'élection du Dr HANSEN-KOENIG au Comité permanent du Comité régional de l'OMS pour l'Europe à Copenhague. Pour la première fois, le Luxembourg siègera dans cette enceinte où le Dr HANSEN-KOENIG avait déjà été appelée à assurer en sa capacité personnelle la fonction de Président du groupe de recherche qui devait sélectionner les candidats pour le poste de DG du Comité régional.

Cette année, suivant la rotation qui existe entre les Etats membres du Benelux et le Portugal, le Luxembourg a siégé au Conseil de coordination du programme, organe directeur d'ONUSIDA. Notre pays est le premier contributeur par tête d'habitant à ONUSIDA.

L'Organisation Internationale du Travail (OIT)

La 88^{ème} Conférence internationale du Travail s'est signalée par un effort de modernisation de l'OIT. Parmi les innovations on retiendra la première édition du rapport global sur le suivi de la Déclaration de l'OIT sur les principes fondamentaux du Travail.

Une étape importante a été franchie cette année avec l'entrée en vigueur le 19 novembre de la Convention contre les pires formes d'exploitation de l'Enfant.

La Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED)

Bangkok a accueilli cette année la 10^{ème} CNUCED, ceci quelques mois après la débâcle de l'OMC à Seattle. La conférence, présidée par M. SUPACHAI, Vice-premier Ministre thaï et futur DG de l'OMC, fut un succès d'autant plus euphorique que les travaux en plénière servaient d'exutoire aux traumatismes de Seattle.

La délégation luxembourgeoise était conduite par M. le Ministre GOERENS, qui combinait son passage à la CNUCED avec des contacts bilatéraux à Bangkok et une visite de travail au Laos.

L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

Selon toute apparence l'organisation tourne en rond : à Seattle elle a perdu une partie de son prestige. L'absence d'engagement de la part du Directeur Général, Mike Moore, sous prétexte que l'OMC est "member driven", contribue à la paralysie de l'organisation.

En l'absence d'une ligne d'action, le Secrétariat se restreint à des tâches d'exécution et perd l'inventivité nécessaire à une enceinte de négociation. L'organe de règlements des différends, conçu au départ comme un instrument de conciliation, délaisse de plus en plus le domaine de la conciliation au profit de ses pouvoirs de sanction.

L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

A l'encontre des autres agences onusiennes à Genève, l'OMPI ne connaît guère de restraints financières. La gestion des brevets lui assure en effet une bonne santé financière.

L'Organisation se trouve cependant aujourd'hui confrontée à un exercice d'équilibrage malaisé : d'un côté, elle doit prendre en compte les besoins d'accompagnement de l'évolution des technologies de l'information (combattre le cybersquatting etc.) et d'un autre côté préserver sa pertinence générale. Promouvoir le respect des droits de propriété intellectuelle auprès d'un public de PVD qui tire une partie de son essor industriel de la contrefaçon n'est pas aisé.

La Conférence sur le Désarmement (CD)

Dans aucune des trois sessions de l'année 2000, la CD n'aura réussi à produire un accord sur un programme de travail. C'est dire l'ampleur de la crise qui affecte cet organe, signe que dans les affaires de sécurité nous sommes définitivement sur le chemin de la multipolarisation, une donnée cruelle pour un monde qui croit encore en la globalisation.

• *Les travaux à Vienne*

L'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA)

La 44^e Conférence Générale de l'AIEA qui s'est tenue du 18 au 22 septembre 2000 à Vienne a élu 11 Etats membres au Conseil des Gouverneurs de l'AIEA, organe directeur composé de 35 membres. Les 11 Etats membres nouvellement élus ou réélus sont les suivants : Argentine, Egypte, Ghana, Irlande, Libye, Mexique, Pakistan, Pérou, Suisse, Thaïlande et Ukraine. Les 24 autres membres du Conseil sont les suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Algérie, Australie, Autriche, Bélarus, Bolivie, Brésil, Canada, Chine, Corée du Sud, Cuba, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Inde, Indonésie, Japon, Nigeria, Pologne, Syrie et Royaume-Uni.

Trois nouveaux membres ont été admis à l'Agence : Azerbaïdjan, Tadjikistan, République Centrafricaine.

Une résolution fut adoptée sur les incidences pour l'AIEA des conclusions contenues dans le document final de la Conférence de révision du TNP. Ainsi, l'article 3 du Traité

assigne à l'AIEA un rôle important dans la mise en œuvre, à savoir celui de la vérification de la non-prolifération. En outre, l'Agence se voit attribuer d'importantes responsabilités dans le contexte de la sûreté nucléaire et doit continuer à assister les pays en développement à améliorer leurs capacités techniques et scientifiques, dans le cadre de la promotion des applications pacifiques du nucléaire.

Dans ce contexte, il est intéressant de constater que l'AIEA est perçue comme un instrument incontournable pour ce qui est de la mise en œuvre d'activités de vérification dans le domaine nucléaire, ceci évidemment en pensant au désarmement nucléaire, voire à l'élaboration d'un Traité interdisant la production de matières fissiles à des fins militaires (cut-off Treaty).

Pour ce qui est de l'initiative trilatérale sur le désarmement nucléaire, il a été décidé d'entreprendre des travaux supplémentaires en vue de la vérification par l'Agence des matières fissiles provenant du démantèlement d'ogives nucléaires dans les deux pays.

Le rôle de l'Agence pour ce qui est de la vérification, c'est à dire la garantie que les matières fissiles en question soient irrémédiablement soustraites à des programmes d'armement nucléaire, a été réaffirmé, et les parties entendent finaliser d'ici l'année prochaine un projet d'accord de vérification qui servirait de base à des accords bilatéraux entre l'AIEA et chacun des Etats. Comme indiqué plus haut, le financement du régime des garanties et le financement des activités de coopération technique a fait l'objet d'intenses discussions. La Conférence générale (voir infra), par l'adoption de deux résolutions, a permis de faire certains progrès.

Dans le domaine du financement de la coopération technique, les Etats membres ont décidé de retenir un système d'indicateurs devant permettre de faire converger progressivement les montants planifiés et les sommes effectivement versées. L'objectif est de tenter de pallier la baisse progressive des contributions au Fonds.

Pour ce qui est du financement des garanties, la résolution adoptée prévoit l'abandon progressif du système des « shielded countries ». Ce système prévoit d'accorder aux pays les plus démunis un rabais sur leur contribution au budget régulier de l'Agence du fait d'une réduction portée sur la composante ayant trait au financement des garanties. Les pays concernés sont regroupés par catégories en fonction du PNB/habitant, et les délais impartis pour l'abandon des réductions sont établis en conséquence et varient entre 7 et 25 ans.

La résolution intitulée « Renforcement des activités de coopération technique », qui fut adoptée cette année reprend en grandes lignes les termes de celle de l'année précédente. Du point de vue national, il est regrettable que les activités de promotion de l'énergie nucléaire prennent de plus en plus d'importance par rapport aux autres activités de coopération technique, et que le langage employé fasse une nouvelle fois référence au Mécanisme pour un développement plus propre prévu par le protocole de Kyoto. Il faut

toutefois avouer qu'actuellement les dépenses au Fonds de Coopération technique en relation avec les « activités promotionnelles » ne comptent que pour une part marginale du total.

La résolution sur les inspections nucléaires en Irak somme, à l'instar des textes adoptés les années précédentes, l'Irak de se plier aux résolutions 687, 707, 715 et 1051 et 1284 du Conseil de Sécurité, demandant à ce que les activités de contrôle et de vérification du Groupe d'action de l'Agence soient établies.

Enfin notons encore que les deux Conventions suivantes sont entrées en vigueur à l'égard du Luxembourg le 27 octobre 2000 :

- Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire
- Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique

L'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI)

Le Luxembourg siège au sein du Conseil du Développement Industriel (CDI) – l'un des trois organes directeurs de l'ONUDI – depuis 1997 et ceci pour une durée de quatre ans. Tout au long de l'année, les débats au sein du CDI se sont essentiellement articulés autour du financement et de la mise en œuvre des activités de coopération technique dispensées par l'ONUDI. Ces débats ont mis à jour l'écart qui existe entre le volume financier qui serait nécessaire à l'exécution des Programmes Intégrés (PI) développés et les ressources financières disponibles.

Commission des Stupéfiants (CDS) et groupe informel des principaux donateurs

La 43^{ème} session de la CDS s'est tenue à Vienne du 6 au 15 mars 2000. Au cours de cette session la CDS s'est essentiellement penchée sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des dispositions adoptées à l'occasion de la session extraordinaire de l'AGONU en juin 1998.

Les deux réunions des principaux donateurs ont une nouvelle fois permis d'assurer une excellente visibilité aux contributions luxembourgeoises au PNUCID, qu'elles proviennent du Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants ou du Ministère des Affaires Etrangères.

Le 13 mars 2000, trois Conventions ont été signées entre le Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants et le PNUCID concernant trois projets, à savoir : un projet de formation professionnelle dans le cadre du Plan d'action pour l'élimination des cultures illicites par la promotion d'activités de substitution en Bolivie, un projet pour la construction d'un centre de traitement et de réadaptation des toxicomanes à Soweto en Afrique du

Sud et une contribution au volet prévention du programme d'assistance du PNUCID en Iran.

Le Fonds contribue également à des programmes de développement au Laos et au Vietnam, ainsi qu'à des programmes anti-drogue exécuté par le PNUCID dans les Balkans dans le cadre du Pacte de stabilité.

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (CPCJ)

La 9^{ème} session de la CPCJ s'est tenue à Vienne du 18 au 20 avril 2000. Elle était largement occultée par la tenue, du 10 au 17 avril, du Xème Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants d'une part et de nombreuses réunions du Comité spécial sur l'élaboration de la Convention contre la criminalité transnationale organisée, d'autre part.

La Conférence de signature de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée s'est tenue à Palerme du 12 au 15 décembre 2000. Le Luxembourg y était représenté par le Ministre de l'Intérieur, M. Michel Wolter.

II. LE LUXEMBOURG ET LES PRINCIPALES REGIONS DU MONDE

1. LES PAYS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE (PECO)

A. Développements politiques et visites

L'intégration dans les structures euro-atlantiques étant au centre de la politique étrangère des pays d'Europe centrale et orientale, il n'est guère étonnant que les relations du Luxembourg avec ces pays se soient au cours de l'année écoulée inscrites avant tout dans ce cadre. Ainsi, nombre de visites ont eu lieu au niveau ministériel et au niveau des experts, afin de se faire une meilleure idée des efforts consentis par ces pays en vue d'une adhésion rapide à l'UE et à l'OTAN. On a pu constater à ces occasions une large communauté de vues quant à la réforme des institutions européennes et, de manière plus générale, quant à l'avenir de l'intégration européenne.

Les contacts ne se sont cependant pas limités aux échanges politiques. A l'instar des années passées, un certain nombre de missions de promotion économique ont également été organisées au cours de l'année passée afin de développer les relations économiques et commerciales existantes. Un chapitre spécial est consacré à la promotion économique du Luxembourg et des produits à l'étranger.

La Hongrie

En Hongrie, le programme ambitieux du Gouvernement visant à préparer le pays à l'adhésion à l'UE dès 2003, a trouvé le soutien des six partis représentés au Parlement. La mise en œuvre des réformes s'est cependant vue ralentie par des tensions au sein de la coalition gouvernementale composée du parti des Jeunes Démocrates de M. Orban, du Parti des Petits Propriétaires et du Forum démocratique magyare. Tensions qui ont été exacerbées par des scandales politico-financiers, qui ont surtout impliqué des mandataires du Parti des Petits Propriétaires. La perte de popularité du Gouvernement a notamment été illustrée par la démission des Ministres de l'Environnement et des Finances.

La vie politique hongroise a par ailleurs été marquée par l'élection du nouveau Président hongrois, le professeur de droit Ferenc Madl. L'ancien Ministre conservateur aura la tâche difficile de succéder à Arpad Göncz, depuis dix ans l'homme politique le plus populaire de Hongrie, qui avait atteint en août la limite de deux mandats successifs de cinq ans.

M. le Premier Ministre s'est rendu en juin à Budapest pour des entrevues avec le Président de la République, M. Arpad Göncz, et avec le Premier Ministre, M. Viktor

Orban. Les discussions servaient essentiellement à faire le point sur l'état des négociations d'adhésion et de nos relations bilatérales. En octobre, Madame le Ministre des Affaires Etrangères s'est rendue en Hongrie en visite officielle, accompagnée d'une importante mission économique. L'adhésion à l'UE et la CIG ont été abordées lors des entretiens avec son homologue Janos Martonyi, le Ministre de la Chancellerie Istvan Stumpf et les Présidents des Commissions parlementaires des affaires étrangères et de l'intégration européenne. Fin novembre, le Ministre de l'Intérieur Wolter s'est déplacé à Budapest pour une rencontre avec son homologue Sandor Pinter, au cours de laquelle des sujets comme l'accord de réadmission de personnes en séjour irrégulier et la simplification des procédures d'admission ont été abordés.

Pour ce qui est des visites de dignitaires hongrois à Luxembourg, notons que l'ancien Président de la République, M. Göncz a été reçu en audience au Palais grand-ducal par S.A.R. le Grand-Duc en novembre 2000, et que le Général Lajos Fodor, chef d'Etat major hongrois a eu des entretiens avec le commandement de l'armée grand-ducale en mars 2000.

La Slovénie

En Slovénie, l'année 2000 a été celle des changements de Gouvernement et des élections législatives. Un Gouvernement de centre-droite, dirigé par Andrej Bajuk, a dans un premier temps remplacé l'équipe gouvernementale de centre-gauche de Janez Drnovsek, tombée en avril en raison d'un désaccord sur la nouvelle loi électorale. Il s'est concentré sur les réformes devant favoriser l'admission de la Slovénie au sein de l'UE ; effort couronné de succès dans la mesure où la Commission a reconnu les progrès significatifs faits par la Slovénie dans la transposition de la législation européenne. Les interminables querelles intestines des partis de droite, illustrées par des fusions et la création de nouvelles formations politiques, ont cependant fini par miner la confiance des électeurs. Les élections législatives du 15 octobre ont ramené M. Drnovsek au pouvoir. Nommé pour la quatrième fois au poste de Premier Ministre, il se trouve à la tête d'un cabinet composé du parti libéral-démocrate, du parti de droite fusionné (parti populaire et parti chrétien-démocrate), de la liste unifiée des démocrates sociaux ainsi que du parti des retraités.

Une délégation slovène dirigée par le Président du Conseil d'Etat slovène, M. Hrovat, a visité le Luxembourg en mai. Une rencontre du Ministre des Affaires Etrangères, Lojze Peterle avec M. le Premier Ministre et Madame le Ministre des Affaires Etrangères a par ailleurs eu lieu, en juin, en marge du Conseil d'Association UE-Slovénie. Enfin, une mission économique, conduite par la Vice-Présidente de la Chambre de Commerce slovène, Madame Kos, a eu lieu en novembre 2000. Alors qu'aucune personnalité luxembourgeoise n'a visité Ljubljana au cours de l'année en raison des oscillations politiques, une visite officielle de Madame le Ministre est prévue en avril 2001. Le Premier Ministre slovène doit par ailleurs se rendre au Grand-Duché fin mai.

La Pologne

Après une décennie où la Pologne, malgré ses handicaps de départ, volait de réussite en réussite, et menait une politique étrangère qui en faisait le pays stabilisateur de la région, son image s'est vue quelque peu ternie au cours de l'année 2000.

La majorité politique a, en effet, dû faire face à d'importantes difficultés. Sa composante principale, l'AWS de Marian Krzaklewski (Action électorale « Solidarité », regroupant diverses droites) s'est trouvée en désaccord avec son alliée, l'Union pour la liberté (UW), sur un nombre considérable d'enjeux de la politique gouvernementale, tels que les privatisations ou l'adhésion à l'UE. Les Ministres de l'UW ont fini par quitter le Gouvernement en juin 2000, sans toutefois retirer leur soutien au Gouvernement au Parlement. Cet état d'instabilité ne s'est cependant pas propagé au niveau présidentiel : le Président ex-communiste Aleksander Kwasniewski, a été réélu haut la main lors des élections présidentielles d'octobre.

Notons encore qu'après une longue période de froid, qui a suivi l'expulsion réciproque de diplomates, l'atmosphère politique entre la Russie et la Pologne s'est réchauffée récemment. En témoigne la visite de M. Ivanov à Varsovie fin novembre 2000, la première visite du chef de la diplomatie russe en quatre ans et l'avènement au pouvoir de l'actuel Gouvernement en 1997.

Pour ce qui est des relations avec l'Union européenne, le rapport régulier de la Commission sur l'état des négociations d'adhésion a été particulièrement favorable à la Pologne, qui s'est vue confirmée dans son ambition d'adhérer à l'Union lors d'une première vague.

Couplée à une mission de promotion économique, Madame le Ministre des Affaires Etrangères a effectué une visite officielle en Pologne au mois d'avril 2000. Les entretiens politiques avec le chef de la diplomatie polonaise, M. Geremek, le Ministre des Finances, M. Balcerowicz, le Président de la République, le Vice-Maréchal de la Diète et le Vice-Président du Sénat ont relaté les relations bilatérales, la situation économique en Pologne, le processus d'élargissement de l'UE et l'état des préparations de la Pologne pour l'adhésion à l'UE. La CIG, l'OTAN et la politique européenne de sécurité et de défense commune sont d'autres sujets qui furent abordés.

La République Tchèque

La publication du rapport régulier de la Commission en novembre 2000 a confirmé le fait que la République tchèque ne bénéficie plus d'un statut privilégié dans le processus d'élargissement, même si elle a su rattraper le retard considérable pointé du doigt en 1999. Les élections régionales et sénatoriales de novembre se sont soldées par un fiasco pour les sociaux-démocrates au pouvoir (CSSD) et pour le parti conservateur de M.

Klaus (ODS), lié au CSSD par l'accord « de tolérance ». On peut néanmoins s'attendre à une relative stabilité gouvernementale jusqu'en automne 2001, lorsque les débats sur le budget 2002 enclencheront la phase chaude de la campagne en vue des élections générales de juin 2002.

Deux visiteurs officiels tchèques se sont rendus en 2000 à Luxembourg, en l'occurrence la Présidente du Sénat, Madame Benesova en janvier, et le Vice-Premier Ministre Spidla, en novembre. Venu pour signer une Convention en matière de sécurité sociale, M. Spidla a profité de l'entrevue avec Madame le Ministre des Affaires Etrangères pour faire part de la déception des responsables tchèques face au « verdict de Bruxelles » quant à ses progrès en matière de préparation à l'adhésion. Du côté luxembourgeois, Madame le Vice-Premier Ministre s'est rendue en visite officielle en République tchèque en juin, en réponse à une invitation de son homologue tchèque Kavan. En septembre, M. le Premier Ministre a été reçu par M. Zeman pour un déjeuner de travail, en marge de la réunion annuelle du FMI. Une visite officielle du Premier Ministre tchèque au Luxembourg est prévue au mois de février 2001.

La Slovaquie

Pour la Slovaquie, l'année 2000 a été couronnée de succès sur le plan international grâce aux débuts prometteurs des négociations d'adhésion à l'Union européenne, à une relance de la coopération du groupe de Visegrad, et à la signature de l'accord sur l'admission de la Slovaquie à l'OCDE en septembre.

Sur le plan national, l'annonce de la grave maladie du Président Schuster, et du référendum sur la tenue d'élections législatives anticipées en novembre s'inscrivent dans un contexte de fragmentation continue de la coalition gouvernementale et de naissance ou d'annonce de nouveaux partis politiques.

Le Ministre slovaque de l'Economie, M. Harach a visité le Luxembourg en mai. L'entrevue avec le Premier Ministre luxembourgeois a porté sur la perspective slovaque d'adhésion à l'OCDE, la question des visas - le Luxembourg venant juste de lever une suspension de l'accord relatif à la suppression de l'obligation de visas - la coopération bilatérale et sur l'état des négociations d'adhésion à l'UE. Les mêmes sujets ont été discutés lors de l'entretien bilatéral que Madame le Ministre des Affaires Etrangères a eu avec M. Jan Figel, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères de la Slovaquie, en marge du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg, en mai.

La Lettonie

Alors que la Lettonie n'a entamé les discussions en vue de son adhésion à l'UE qu'au début de l'année écoulée, le Commissaire européen à l'élargissement, M. Verheugen, a qualifié ce pays « d'exemple parfait démontrant que le principe de rattrapage fonctionne ». La Lettonie s'est en effet considérablement rapprochée des pays qui

négocient avec l'Union depuis 1998. La mise en œuvre du programme d'intégration des minorités, la réforme de l'administration publique, le renforcement de son système judiciaire, le changement de la politique agricole, ainsi que la lutte contre la corruption restent cependant autant de domaines où des efforts additionnels devront être consentis.

L'année 2000 n'a en revanche pas permis de mettre fin à l'instabilité gouvernementale chronique dans la mesure où la Lettonie a connu le neuvième Gouvernement depuis son indépendance. En avril, Andris Skele a dû démissionner suite à de fortes dissensions au sein de la coalition concernant les projets de privatisation. En mai, le Parlement a investi le nouveau Gouvernement de coalition quadripartite, dirigé par l'ancien Ministre des Affaires Etrangères, M. Andris Berzins (La Voie lettone, centriste), et dont l'objectif sera de poursuivre l'intégration de la Lettonie à l'UE et à l'OTAN.

Le Ministre des Affaires Etrangères letton, M. Indulis Berzins, s'est rendu en mars en visite officielle au Luxembourg où il a été reçu en audience par le Grand-Duc Héritier, et a eu des rencontres avec Madame le Ministre des Affaires Etrangères, le Ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense, le Président de la Chambre des députés et le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg. En mai, à l'occasion de la réunion ministérielle de la BERD, M. le Premier Ministre a effectué une visite de travail en Lettonie. Lors des discussions avec son homologue, le Ministre des Affaires Etrangères, le Ministre des Finances, le Président du Parlement, ainsi que des représentants de la Commission des Affaires étrangères et de l'Intégration européenne du Parlement letton, il a surtout été question des négociations d'adhésion à l'UE, mais également de la politique de sécurité et de défense. Pour les Lettons, il ne peut y avoir de développement sans garantie préalable de leur sécurité, et, par conséquent, l'entrée dans l'OTAN constitue une priorité stratégique pour le pays.

La Lituanie

Comme la Lettonie, la plus peuplée des trois Républiques baltes, la Lituanie, a commencé ses négociations officielles d'adhésion au printemps 2000. La nouvelle coalition gouvernementale, issue des élections législatives du mois d'octobre, et composée de l'Union libérale du nouveau chef de Gouvernement, Rolandas Paksas, et du parti de la Nouvelle Union, s'est engagée à poursuivre le processus d'intégration dans l'UE et dans l'OTAN, tout comme les réformes économiques et le programme de privatisations.

L'Estonie

L'Estonie, le plus petit des pays d'Europe centrale et orientale à aspiration européenne, a poursuivi de manière cohérente la voie des réformes économiques et politiques. Le Gouvernement de coalition de centre-droite, mené par Mart Laar (Union Pro Patria), et formé suite aux élections législatives de mars 1999, continue à jouir d'un large soutien auprès de la population. L'intégration dans l'UE, tout comme l'adhésion à l'OTAN demeurent les priorités absolues de la politique étrangère. Dans cette optique, le Gouvernement a adopté en mars 2000 le programme national pour l'intégration sociale, destiné à accentuer la protection des minorités ethniques. Afin de se préparer à une adhésion à l'OTAN, le Gouvernement a décidé de dévouer 2 % du PNB au budget de la défense.

Le Premier Ministre estonien, Mart Laar a visité le Luxembourg en février et les entrevues avec son homologue et avec le Ministre des Affaires Etrangères ont porté sur les préparatifs de l'Estonie en vue de son adhésion, sur la politique de sécurité et de défense ainsi que sur la CIG. Le Premier Ministre M. Juncker a eu l'occasion de revoir M. Laar en marge de la réunion ministérielle de la BERD au mois de mai à Riga pour discuter des grands dossiers européens.

La Bulgarie

Bien que les prochaines élections législatives en Bulgarie ne soient pas prévues avant avril 2001, la campagne électorale a jeté ses ombres tout au long de l'année 2000. Ainsi, le Gouvernement Kostov conduit par l'Union des Forces démocratiques (UDF) a dû faire face à des accusations continuelles de corruption et à une perte de confiance grandissante. En mai, l'opposition a exigé un vote de défiance, qui n'a cependant pas été soldé de succès. En juin, le négociateur en chef pour l'adhésion à l'UE a été contraint de donner sa démission. La seule nouvelle positive, à côté de l'ouverture des négociations d'adhésion décidée lors du Conseil européen d'Helsinki, a été la levée des visas de courte durée pour les ressortissants bulgares se rendant en Europe.

Monsieur le Premier Ministre et Madame le Ministre des Affaires Etrangères ont eu l'occasion de s'entretenir avec le Ministre bulgare des Affaires étrangères, Mme Nadezhda Mihailova, en marge du Conseil Affaires Générales de juin. Monsieur le Ministre de la Défense, Charles Goerens, s'est rendu en octobre pour une visite de travail à Sofia. Il a été reçu par son homologue bulgare, M. Boiko Noev, le Ministre adjoint des Affaires Etrangères, le Président du Parlement, ainsi qu'un membre de la Cour constitutionnelle. Ces discussions ont montré que la politique étrangère bulgare reste marquée par l'attachement aux adhésions à l'UE et l'OTAN, ainsi que par le souhait de jouer un rôle d'initiative en Europe du Sud-Est en vue de promouvoir l'intégration et la coopération régionales.

La Roumanie

L'année 2000 a été une année électorale pour la Roumanie, puisque les élections municipales ont eu lieu en juin, les élections législatives en novembre, et les élections présidentielles en novembre/décembre.

Président de la Roumanie de 1990 à 1996, suite à la chute du dictateur Nicolae Ceaucescu, l'ancien communiste Ion Iliescu est revenu en force sur l'échiquier politique en gagnant l'élection présidentielle contre l'extrémiste Corneliu Vadim Tudor.

Si l'adhésion à l'UE demeure placée au sommet des priorités internationales du nouveau Gouvernement dirigé par M. Adrian Nastase (Parti de la démocratie sociale, PDSR), le dauphin du Président Iliescu, la percée fulgurante de l'extrême droite doit cependant constituer un sérieux avertissement. pour la Communauté internationale. Le Parti nationaliste de M. Corneliu Tudor, Romania Mare, représente, en effet, désormais la deuxième force parlementaire en Roumanie avec 21% des voix.

Outre la visite d'une délégation du Conseil d'Etat roumain, le Président du Conseil économique et social roumain, Madame Nicolai, s'est déplacée au Luxembourg en septembre, accompagnée d'un certain nombre de membres du CES roumain. La visite s'est inscrite dans le cadre des efforts roumains en vue d'un rapprochement à l'UE et les discussions avec le Premier Ministre, le Ministre de la Coopération et de la Défense, le Président de la Chambre et avec des membres luxembourgeois du CES ont surtout porté sur l'état de la préparation de la Roumanie à l'adhésion à l'UE.

B. Situation économique

Pologne, Hongrie, Slovénie, République tchèque, Slovaquie, Bulgarie et Roumanie

Dans l'ensemble, les sept pays d'Europe centrale et orientale ont surmonté le passage un peu difficile provoqué par les conséquences de la crise russe et le ralentissement de la conjoncture de l'Union européenne. Si l'on s'en tient aux cinq pays les plus avancés de l'Europe centrale, la croissance globalisée remonterait de 3% en 1999 à près de 4% en 2000. Parmi ces pays, la Hongrie, la Pologne et la Slovénie continuent à constituer le peloton de tête avec une croissance moyenne de l'ordre de 4,5% en 1999 et qui passerait à plus de 5% en 2000. C'est maintenant la Hongrie qui mène le groupe et non plus la Pologne. La Slovénie suit très près derrière. Viennent ensuite la République tchèque et la Slovaquie (avec une croissance de l'ordre de 2% en 2000). La Bulgarie et la Roumanie sont loin derrière, même si la Bulgarie affiche une prévision de croissance de 4% pour 2000. Si l'on considère maintenant les sept PECO (sans les pays baltes), leur croissance globalisée passerait de moins de 2% en 1999 à 3% en 2000.

Cette croissance demeure fortement dépendante du commerce extérieur, et plus particulièrement des exportations vers l'Union européenne. Au total, les exportations

des sept pays auraient augmenté de 30% au premier trimestre 2000 par rapport à la période correspondante de 1999. L'accélération de la croissance, à partir du deuxième semestre de 1999, et surtout au cours du premier trimestre de 2000, est liée à une forte reprise de l'augmentation de la production et de la productivité dans l'industrie.

Dans les pays les plus avancés, ce processus de croissance industrielle semble traduire une modification significative de la spécialisation avec un transfert d'activités vers des branches comme le matériel de transport, les équipements électriques, sous l'influence notamment des investissements directs étrangers des entreprises multinationales. Les pays moins avancés (Bulgarie et Roumanie) conservent des spécialisations plus traditionnelles (travail des métaux, textiles, vêtements, tabac, produits pétroliers) tout en profitant de la bonne conjoncture de l'Union européenne pour leurs exportations.

En 2000, le chômage se chiffrait presque partout à des taux dépassant largement les 10%, la Slovaquie et la Bulgarie se signalant par des taux records approchant les 20%, alors que la République tchèque rejoignait le peloton avec un taux de 9,5%. Il apparaît de plus en plus que le chômage, avec ses conséquences sur la situation de la population et les finances publiques, peut de moins en moins être considéré comme un phénomène transitoire mais qu'il a un caractère durable et pourrait conserver son amplitude tant que se poursuivront les restructurations dans la perspective de l'intégration dans l'Union européenne.

La stabilisation macro-économique semble durable dans les pays les plus avancés, qui ont traversé sans dégâts majeurs les turbulences nées des crises ayant affecté leur environnement. Seule la Pologne, dont la croissance est actuellement fortement déséquilibrée, inspire des inquiétudes, alors que la République tchèque et la Slovaquie semblent en mesure de surmonter la grave crise qui les a toutes deux affectées et qui a des origines essentiellement internes.

Là où l'inflation a connu une forte reprise (Slovaquie), c'est souvent sous l'influence de facteurs exogènes comme la dérégulation des prix administrés ou la hausse de prix des produits pétroliers. D'une façon générale, les prix à la consommation dans les cinq pays les plus avancés vont de 2% (République tchèque) à 10,6% (Slovaquie) en 1999 et, si l'on excepte la Slovaquie, devraient s'échelonner en 2000 de 4% (République tchèque) à 10% (Pologne).

Les effets du "currency board" expliquent le violent coup d'arrêt donné en Bulgarie à l'inflation. La Roumanie se distingue toujours quant à elle par un taux d'inflation particulièrement élevé qui, dans la meilleure des hypothèses, descendra en dessous de 45% en 2000.

Dans les PECO, les déficits globaux des finances publiques demeurent dans l'ensemble sous contrôle, et s'échelonnent de 3 à 5,5% du PIB.

Tous ces pays connaissent logiquement des déficits du commerce extérieur importants, malgré la forte accélération des exportations, en raison du maintien des forts taux de croissance à l'importation. En termes de paiements courants, les PECO ont globalement connu un alourdissement de leurs déficits (passant de 4% à 5% du PIB entre 1998 et 1999) qui devrait se poursuivre en 2000.

Jusqu'ici, ces déficits ont pu être financés largement grâce aux investissements directs en provenance de l'étranger. Le financement des déficits des paiements courants par les investissements directs de l'étranger, s'il a joué un grand rôle jusqu'ici, risque d'atteindre ses limites quand les privatisations seront achevées.

Lituanie, Lettonie et Estonie

Les Etats baltes, dans leur ensemble, ont subi beaucoup plus fortement le choc de la crise russe que les autres PECO. Cependant, ce choc aura été de courte durée et grâce, d'une part, à une forte expansion de leurs exportations vers l'Union européenne à partir du milieu de 1999 et, d'autre part, à la reprise des activités de transit entre la Russie et les pays occidentaux, ces pays auront retrouvé une croissance en 2000 qui, en moyenne, devrait s'échelonner entre 2% pour la Lituanie (avec la performance la plus faible) et 4% pour l'Estonie.

L'inflation reste pour sa part remarquablement faible. Le déficit de la balance des paiements courants, s'est sensiblement contracté. Il faut souligner que dans les trois pays, malgré une situation macro-économique relativement satisfaisante, le taux du chômage reste élevé et compris au premier trimestre 2000 entre 9% en Lettonie et 11% (15% selon les enquêtes emploi) en Lituanie.

La crise financière qu'a connue la Russie en août 1998, si elle a laissé des séquelles qui se résorbent lentement, aura été salvatrice pour ces pays dans la mesure où elle a donné lieu à une révision drastique des politiques économiques désastreuses qui avaient été menées jusqu'alors.

C. Echanges commerciaux bilatéraux

D'une façon générale, on peut dire que, suite à une certaine reprise économique dans ces pays, les échanges commerciaux avec les pays candidats d'Europe centrale et orientale (PECO) se développent plutôt bien. Les trois pays où le volume des échanges s'est le plus accru en 2000 sont par ordre décroissant la Pologne, la Hongrie et la République tchèque. Les Pays baltes ainsi que la Slovaquie et la Slovaquie commencent également à devenir des partenaires commerciaux intéressants pour les entreprises luxembourgeoises, alors que la Roumanie et la Bulgarie ne suscitent que peu d'intérêt auprès du secteur privé.

Au niveau des investissements, on constate que la Pologne, la Hongrie et la République tchèque figurent parmi les pays qui intéressent le plus les opérateurs luxembourgeois.

D. Coopération économique, technique, administrative et humanitaire

Depuis plusieurs années, le Ministère des Affaires Etrangères finance dans les pays candidats d'Europe centrale et orientale (PECO) un certain nombre de projets d'assistance économique, technique et en matière de formation. En 2000, l'action en faveur des pays candidats à l'UE a été poursuivie et même renforcée, conformément aux objectifs et priorités définis en coordination étroite avec nos partenaires de l'Union européenne.

L'adhésion à l'UE, et en particulier l'adoption de l'acquis communautaire, nécessite de la part de ces pays, d'une part, un renforcement de leur capacité administrative et judiciaire («institution building») et, d'autre part, la mise aux normes communautaires de leur secteur économique. Les rapports réguliers de la Commission, publiés en novembre 2000, reconnaissent en général l'existence de progrès dans les deux domaines, mais ils démontrent aussi que les efforts à fournir demeurent considérables, notamment pour ce qui est de la mise en œuvre concrète de l'acquis. Or un renforcement de la capacité administrative et judiciaire est indispensable pour y parvenir.

C'est la raison pour laquelle le Ministère des Affaires Etrangères a décidé de viser une approche plus systématique et plus soutenue dans le domaine de l'«institution building». Les deux premiers projets soutenus par le Luxembourg dans ce domaine furent exécutés en 1998 et 1999 en Roumanie et en Slovaquie. Le premier projet slovaque est arrivé à son terme en mai 2000. Une vingtaine de fonctionnaires slovaques a participé à ce programme de formation en matière de mise en œuvre du droit et des politiques communautaires. A la demande des autorités slovaques et au vu du succès rencontré, il a été décidé de démarrer un deuxième projet de ce type en Slovaquie en 2001.

Une convention de coopération a été signée le 5 décembre 2000 avec l'Institut Européen d'Administration Publique (IEAP), portant sur la réalisation de quatre projets de type «institution building». Par cette convention, l'IEAP s'engage via son Antenne à Luxembourg à exécuter pour le compte du Ministère des Affaires Etrangères quatre projets bilatéraux d'assistance technique et de formation dans le domaine de la mise en œuvre de l'acquis communautaire. Ces projets concernent la Pologne, la Slovaquie, la Roumanie et la Bulgarie. Ils ont été identifiés et élaborés au cours de l'année passée par le Ministère des Affaires Etrangères et l'IEAP, en concertation avec les autorités des quatre pays concernés. Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg s'engage à financer entièrement les quatre projets. La mise en œuvre aura principalement lieu au cours de l'année 2001.

Un autre projet de ce type a démarré en 2000 en Roumanie. En coopération avec l'ERA (Europäische Rechtsakademie Trier), le Ministère des Affaires Etrangères y a débuté un cycle de formation pour 25 jeunes procureurs d'Etat du Parquet auprès de la Cour suprême de Bucarest. Un premier séminaire de formation s'est tenu à Bucarest en novembre 2000. Le projet se poursuivra tout au long de l'année 2001 avec diverses activités à Luxembourg et en Roumanie.

A l'image des années précédentes, un grand nombre de projets d'assistance technique et de formation a été mis en oeuvre en Europe centrale et orientale dans le domaine de la formation et de l'éducation, donc des actions qui visent plus particulièrement la jeunesse.

Relevons parmi ces projets, les bourses d'études accordées à des étudiants qui leur permettent de compléter leur formation universitaire ou technique au Luxembourg (Cours universitaire, Institut supérieur de technologie etc.), et les stages de formation organisés à l'intention des moniteurs et animateurs en provenance de l'Europe de l'Est. Les bourses d'études et les stages de formation pour animateurs sont mis en oeuvre en collaboration étroite avec le ministère de la Culture et le Service Nationale de la Jeunesse.

Relevons dans le contexte des projets destinés à la jeunesse également le projet "Promotion de messages positifs à travers les médias" qui s'adresse à de jeunes animateurs, formateurs ou enseignants. Ce projet, qui a déjà commencé en 1998, s'est poursuivi en 2000 avec l'introduction du concept en tant que projet pilote dans le curriculum des écoles en Roumanie.

En Pologne, le Ministère des Affaires Etrangères a poursuivi, en coopération avec le Lycée technique agricole d'Ettelbrück et la Centrale paysanne à Luxembourg, ses activités de formation pour jeunes agriculteurs ou étudiants en agriculture. Le premier projet de ce type avait débuté avec une activité de formation en Pologne en 1999 et s'est terminé au cours de l'année 2000 avec des stages pratiques dans les exploitations agricoles luxembourgeoises.

Plusieurs projets dans le domaine de l'environnement ont également été cofinancés en 2000. Citons à titre d'exemple la mise en place d'un système d'information géographique autour du lac Velence en Hongrie, la préservation de la loutre, la culture biologique d'arbres fruitiers dans les Carpates blanches et la promotion de programmes de réduction des émissions de CO2 en République tchèque, de même que la mise en place d'un centre d'information écologique à Galati en Roumanie. Tous ces projets sont exécutés en étroite collaboration avec le Ministère de l'Environnement.

Au niveau de l'aide humanitaire, le Ministère des Affaires Etrangères a continué en 2000 à accorder des subsides à des associations caritatives luxembourgeoises actives en Europe de l'Est et en particulier en Roumanie. Le domaine d'intervention est

essentiellement celui de la réhabilitation des orphelinats et des écoles spéciales pour enfants handicapés.

2. LA MEDITERRANEE ET LE MOYEN-ORIENT

A. Le partenariat euro-méditerranéen

Lors de la 3ème Conférence ministérielle euro-méditerranéenne en avril 1999, les Ministres des Affaires Etrangères des 27 pays partenaires du processus de Barcelone étaient convenus que la stabilité dans la région méditerranéenne demandait une approche globale et équilibrée pour aborder les aspects de sécurité commune, renforcer la coopération et adopter des mesures de nature à assurer la stabilité. Ils estimèrent que l'élaboration d'une « Charte euro-méditerranéenne pour la paix et la stabilité » constituerait un élément clé à cette fin.

D'où les efforts, tout au long de l'année 2000, en vue d'élaborer un projet de Charte à adopter lors de la 4ème Conférence ministérielle, les 15 et 16 octobre 2000 à Marseille; efforts qui ne furent cependant pas couronnés de succès.

En effet, si la relance du processus de paix semblait en début d'année créer des conditions favorables à la mise au point d'une Charte, la dégradation dramatique de la situation sur le terrain, suite à la visite de M. Ariel Sharon, le 28 septembre, au Mont du Temple/Esplanade des Mosquées, rendit l'adoption d'un texte prévoyant un dialogue politique renforcé et la mise en place d'une sécurité coopérative illusoire. Les Ministres se limitèrent de ce fait, lors de la réunion de Marseille, à prendre note du rapport d'étape qui leur était soumis, et à donner mandat aux Hauts Fonctionnaires de terminer les travaux en vue de l'adoption de la Charte dès que les conditions politiques le permettraient.

En revanche, en ce qui concerne le volet financier du partenariat, les Etats membres de l'Union européenne se mirent d'accord sur l'enveloppe financière MEDA pour les années 2000-2006, à savoir 5,35 milliards d'Euros (comparés à 4,685 milliards d'Euros pour la période 1995-1999), et procédèrent à une refonte du règlement MEDA afin d'accélérer et de maximiser la mise en oeuvre du programme.

Notons encore que l'Union européenne a adopté lors du Conseil européen de Santa Maria da Feira une stratégie commune pour la région méditerranéenne, donnant ainsi une base à sa politique à l'égard de cette région.

B. La Turquie

Au mois de février, le Ministre des Affaires Etrangères Mme Lydie Polfer a effectué une visite officielle en Turquie, à l'occasion de laquelle elle s'est entretenue avec le

Premier Ministre M. Bülent Ecevit, avec son homologue M. İsmail Cem, avec le Ministre du Trésor, le Président du Conseil de l'Administration de l'Association turque des industriels et hommes d'affaires ainsi que des représentants d'organisations turques des Droits de l'Homme. L'état des relations entre l'UE et la Turquie, la situation des Droits de l'Homme et les relations économiques bilatérales figuraient notamment à l'ordre du jour de ces discussions. Mme le Ministre était accompagnée d'une délégation d'hommes d'affaires.

Pour ce qui est des relations avec l'Union européenne, suite à la décision du Conseil européen d'Helsinki d'accorder le statut de candidat à Ankara, elles ont été marquées par les propositions de la Commission sur la mise en place d'un Partenariat d'adhésion. Après de longues négociations, la Turquie redoutant de voir de nouvelles conditions s'ajouter en vue de son adhésion, un accord a pu être trouvé sur les objectifs à court, moyen et long terme d'un tel partenariat. Celui-ci devrait aider la Turquie à mettre en oeuvre son programme national en vue de l'adoption de l'acquis communautaire.

Le Partenariat pour l'adhésion était également au centre d'une série de rencontres en octobre / novembre 2000 de Mme le Ministre des Affaires Etrangères avec le Ministre turc des Affaires Etrangères M. İsmail Cem respectivement le Sous-Secrétaire d'Etat M. Frank Logoglu.

Sur le plan de la politique intérieure turque, l'événement majeur était l'élection de M. Ahmet Necdet Sezer à la Présidence de la République. Soutenu par les cinq grands partis, cet ancien Président de la Cour constitutionnelle a été élu le 5 mai 2000, après le rejet d'une ultime tentative du Président Süleyman Demirel de briguer un troisième mandat.

Notons la condamnation en juillet de l'ancien Premier Ministre M. Erbakan à un an de prison pour "incitation à la haine raciale et religieuse", et le bilan très lourd – une trentaine de morts – d'une intervention des forces de l'ordre visant à mettre fin en décembre à une grève de la faim dans les prisons turques.

Dans les cinq provinces du Sud-Est de la Turquie l'état d'urgence a été maintenu. Le parti pro-kurde HADEP s'est retrouvé sous procédure d'interdiction, des maires pro-kurdes des principales villes du Sud-Est ont été inculpés et condamnés à des peines de prison. La langue kurde reste interdite dans l'enseignement et les médias.

A noter que le gouvernement de coalition du Premier Ministre Bülent Ecevit a décidé en janvier 2000, et ce malgré une forte pression de l'opinion publique, de surseoir à la sentence de mort infligée à l'ancien dirigeant du Parti des Travailleurs du Kurdistan (PKK) M. Abdullah Öcalan. En février le PKK a déclaré pour sa part renoncer à la lutte armée. Le gouvernement turc a annoncé vouloir respecter la décision de la Cour européenne des Droits de l'Homme, saisie par les avocats de M. Öcalan. L'avis définitif de la Cour est attendu au cours de l'année 2001.

C. Chypre

Le débat politique reste dominé par la partition de l'île et la nécessité d'un règlement de paix.

Le fait que la Turquie soit désormais officiellement considérée comme un pays candidat à l'adhésion à l'Union, de même que la détente dans les relations greco-turques depuis les tremblements de terre de l'été ont permis d'espérer un règlement du conflit chypriote. Les pourparlers de proximité sur la « question chypriote », qui ont été entamés en décembre 1999 sous l'égide du Secrétaire général des Nations Unies, ont cependant connu un sérieux revers en décembre 2000, lorsque Rauf Denktash, le dirigeant de la communauté chypriote-turque, a annoncé qu'il se retirerait des entretiens. Entre-temps, il a fait une nouvelle déclaration dans laquelle il se dit prêt à participer aux prochains entretiens, à condition qu'ils ne soient pas comptés comme 6^{ème} tour des pourparlers de proximité, mais comme 1^{ère} rencontre dans le cadre de nouveaux entretiens sur une nouvelle base.

En juin dernier, les dirigeants chypriotes turcs ont pris des mesures de représailles à l'encontre des opérations des forces des Nations Unies dans le Nord de Chypre, ce qui avait engendré une nouvelle dégradation des relations.

Le Ministre chypriote des Affaires Etrangères, M. Ioannis Kasoulides, a effectué en juin une visite de travail à Luxembourg. Il s'est entretenu à cette occasion avec le Premier Ministre, ainsi qu'avec le Ministre des Affaires Etrangères sur les réformes institutionnelles de l'UE, sur les négociations d'adhésion de Chypre, ainsi que sur la « question chypriote ».

D. Le processus de paix au Proche-Orient

Les négociations israélo-palestiniennes

L'année 2000 devait être déterminante pour le processus de paix.

L'accord de Charm-el-Cheikh, signé le 5 septembre 1999, prévoyait en effet non seulement la cession, au cours de trois retraits israéliens successifs, de 40 % de la Cisjordanie, mais aussi la conclusion, jusqu'au 13 février 2000, d'un accord-cadre, puis, jusqu'au 13 septembre 2000, d'un accord sur le statut définitif des Territoires.

Si les négociations avançaient plutôt bien au cours des six premiers mois de l'année, les espoirs du Président américain Clinton de les voir aboutir lors du Sommet tripartite de Camp David, en juillet, se virent déçus.

Les parties se penchant pour la première fois sérieusement sur les questions du statut final, à savoir la question du droit de retour des réfugiés, le tracé des frontières d'un

futur Etat palestinien et le statut de Jérusalem, n'arrivaient pas à dépasser les divergences fondamentales les séparant.

Ainsi, les Israéliens ne voulaient reconnaître un droit de retour aux quelque 3,5 millions de réfugiés palestiniens (et accepter par là une responsabilité dans leur départ en 1948), mais uniquement discuter du retour d'un nombre limité de réfugiés dans le cadre de programmes de réunification familiale. Or, la reconnaissance d'un droit au retour importait aux Palestiniens, qui étaient par ailleurs prêts à discuter des modalités concrètes de mise en oeuvre. Si les Israéliens acceptaient pour la première fois de discuter d'une partition de Jérusalem, s'éloignant par là de la position « sacrée » voulant que Jérusalem soit « la capitale éternelle et indivisible de l'Etat israélien », la question de la souveraineté sur le Mont du Temple/Esplanade des Mosquées, lieu saint de l'Islam et du Judaïsme, se montra impossible à résoudre.

Estimant que des tabous importants avaient été brisés, les Etats-Unis n'abandonnaient cependant pas l'espoir de parvenir encore à un accord avant la date-butoir du 13 septembre, date à laquelle le Président de l'Autorité palestinienne M. Yassir Arafat avait annoncé vouloir proclamer l'Etat palestinien.

Ces espoirs se sont cependant évanouis, lorsque des affrontements sanglants ont éclaté suite à la visite provocatrice, le 28 septembre, du chef de la droite israélienne, Ariel Sharon, sur l'Esplanade des Mosquées à Jérusalem. Frustrée du manque de progrès accomplis dans les négociations de paix, la population palestinienne reprenait l'Intifada.

Les prochains mois ont été marqués par les efforts en vue de mettre un terme à la violence, qui a fait jusqu'à la fin de l'année quelque 360 morts, dont la majorité des Palestiniens, et de relancer le processus de paix.

L'Union européenne, qui s'était jusque-là plutôt trouvée reléguée dans un rôle d'observateur, a cherché, à son tour, à oeuvrer en faveur d'une désescalade de la violence. Ces efforts, et le rôle potentiel que l'UE pouvait jouer, ont d'ailleurs été reconnus. Ainsi, le Haut Représentant/Secrétaire Général Javier Solana a été invité, début octobre, à participer au Sommet de Charm-el-Cheikh, et a été nommé par le Secrétaire Général des Nations Unies, en tant que membre de la Commission d'établissement des faits, créée suite aux accords conclus lors du Sommet.

Les Quinze ont par ailleurs cherché à venir en aide à la population palestinienne et à pallier aux effets économiques des affrontements et des bouclages des territoires par l'Armée israélienne. Ils ont notamment mis une enveloppe de 650.000 Euros à disposition des victimes des affrontements dans les Territoires, et autorisé un recours à hauteur de 30 millions d'Euros à la « Special Cash Facility for the Palestinian Authority » afin de renflouer les caisses de l'Autorité palestinienne en attendant que le Gouvernement israélien reprenne le versement des sommes qui lui étaient dues. Ils comptaient ainsi répondre à l'appel lancé, le 16 novembre, par le Président Arafat dans

une lettre envoyée au Président Chirac, à venir en aide au peuple palestinien et à faire tous les efforts possibles en vue de lui assurer une protection internationale.

Les discussions en vue d'une relance du processus de paix ont, ces tous derniers mois, encore été compliquées par le fait que le Premier Ministre israélien, qui se retrouvait depuis l'été à la tête d'un Gouvernement minoritaire, se voyait, fin novembre, acculé à convoquer des élections anticipées. Le départ imminent du Président Clinton, personnellement très impliqué dans le processus de paix, augmenta encore la pression sur les parties, qui, s'ils revinrent à la table de négociations et entreprirent des discussions constructives, ne parvinrent pas à conclure un accord global ni d'ailleurs un accord-cadre.

Les négociations israélo-syriennes

L'année 2000 s'était ouverte sur des pourparlers intensifs entre le Premier Ministre israélien et le Ministre des Affaires Etrangères syrien, pourparlers qui laissaient espérer qu'un accord sur ce volet du processus de paix serait enfin à portée de main.

Les discussions s'enlisèrent cependant rapidement en raison de l'exigence syrienne qu'Israël s'engage à se retirer du Golan, et ce jusqu'aux lignes du 4 juin 1967. Or, si Israël était prête à restituer le Golan, elle souhaitait revenir aux frontières fixées en 1923 par la France et la Grande-Bretagne, qui lui assuraient le contrôle de l'accès au Lac de Tibériade, sa principale réserve d'eau. Elle n'était par ailleurs pas prête à s'engager au préalable sans obtenir de contrepartie tangible de la part de la Syrie.

Au vu du refus israélien, la Syrie quitta la table des négociations et les Américains, sous les auspices desquels les pourparlers avaient eu lieu, n'arrivaient pas à les convaincre de revenir. La rencontre historique entre le Président Clinton et le Président syrien Hafez al-Assad, le 26 mars à Genève, se termina par un échec.

Intervint alors l'annonce du Gouvernement israélien qu'il allait retirer ses troupes du Sud-Liban et ce jusqu'en juillet au plus tard. Le retrait ayant effectivement lieu le 24 mai, la Syrie se vit privée d'un important pion dans les négociations avec Israël.

La mort du Président Hafez al-Assad, le 10 juin 2000, mit définitivement fin aux espoirs de voir un accord de paix conclu en 2000.

Les relations bilatérales

Le Luxembourg mène une politique de coopération active dans les territoires sous administration de l'Autorité palestinienne. En 2000, elle a poursuivi le projet avec l'Université Al Azhar à Gaza dans le domaine de l'optimisation des ressources aquatiques dans l'agriculture. Par ailleurs une collaboration avec plusieurs ONG a été entamée afin de renforcer la société civile dans les territoires palestiniens. Le projet dit

« Benelux », dont l'objectif est de promouvoir la collaboration régionale associant Israéliens, Palestiniens, Jordaniens et Egyptiens, a également été mené dans une deuxième phase.

Madame le Ministre des Affaires Etrangères a, au cours de l'année écoulée, pu s'entretenir à plusieurs reprises avec les dirigeants de l'Autorité palestinienne, dont le Président Arafat. Le 3 octobre, le Ministre de la Planification et de la Coopération internationale, le Dr. Nabil Chaath s'est rendu en visite à Luxembourg en vue d'un échange approfondi sur la situation dans la région, suite aux événements qui avaient été déclenchés par la visite de M. Ariel Sharon, le 28 septembre, au Mont du Temple.

Mme Polfer a par ailleurs eu une rencontre avec son homologue égyptien, M. Amre Moussa, en marge de la session de l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York.

E. Le Moyen-Orient et les pays du Golfe

L'Iran

L'année 2000 a vu une intensification de la lutte entre les réformateurs et les conservateurs.

Suite à la victoire impressionnante des partisans du Président Khatami lors des élections parlementaires du mois de février, on a ainsi assisté à diverses tentatives des milieux conservateurs d'enrayer le mouvement réformateur. Les mesures les plus visibles furent la fermeture de quelque 30 périodiques pro-démocratiques, l'arrestation et le jugement de nombre de journalistes ainsi que les verdicts prononcés à l'encontre de dix intellectuels iraniens ayant participé à une conférence internationale sur l'avenir des réformes en Iran.

Minorisés au sein du Majlis, les conservateurs se servent donc de l'appareil judiciaire, qu'ils contrôlent toujours, pour s'opposer au processus de réforme interne.

L'Union européenne a pour sa part poursuivi le dialogue politique, engagé avec l'Iran, y compris au niveau ministériel.

L'Irak

Le bras de fer entre la communauté internationale et le régime irakien a continué tout au long de l'année écoulée.

Alors que l'adoption de la résolution 1284, fin décembre 1999, avait ouvert la perspective d'une suspension des sanctions, le refus de Bagdad de coopérer avec la

nouvelle Commission de surveillance, de vérification et d'inspection des Nations Unies (UNMOVIC), sous la direction du Dr. Hans Blix, a conduit à un maintien du statu quo.

Une réflexion sur les moyens d'augmenter les revenus pétroliers du pays, et par là, le financement des besoins humanitaires a cependant été engagée, et un certain nombre de mesures prises par le Conseil de Sécurité. Ainsi, des fonds substantiels provenant du programme « pétrole contre nourriture » ont, pour la première fois, été mis à disposition pour la réhabilitation de l'industrie pétrolière.

La situation humanitaire de la population reste néanmoins précaire, à l'exception des trois "gouvernorats" du Nord où les Nations Unies sont directement en charge de la gestion du programme.

Les accrochages entre la défense anti-aérienne irakienne et les avions américains et britanniques surveillant la zone d'exclusion, ont également continué en 2000.

Les Monarchies du Golfe persique

L'Union européenne a poursuivi le développement de ses relations politiques et économiques avec les pays du Conseil de Coopération du Golfe¹ (CCG).

A l'instar des années passées, une réunion entre les Ministres des Affaires Etrangères de l'UE et du CCG s'est tenue en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, à l'occasion de laquelle un échange de vues a eu lieu sur les questions politiques d'intérêt commun, et notamment la situation préoccupante du processus de paix au Proche-Orient.

La prochaine réunion du Conseil Conjoint de Coopération, réunissant les Ministres de l'UE et du CCG, se tiendra en mars 2001 au Bahreïn.

Notons encore que lors de la dernière réunion du CCG, les six Etats membres ont annoncé leur intention de créer d'ici 2005 une union douanière.

F. Le Maghreb

L'Algérie

Un an après l'élection d'Abdelaziz Bouteflika à la Présidence, le pays sort progressivement de la crise et retrouve peu à peu sa place sur la scène internationale.

¹ Arabie Saoudite, Qatar, Emirats Arabes Unis, Oman, Bahreïn et Koweït

La politique de « concorde civile », lancée en juillet 1999, a donné des résultats, certes mitigés, mais incontestables. La violence n'a toutefois pas disparu : la campagne est toujours en proie à des attaques meurtrières des groupes fondamentalistes armés. L'état d'urgence décrété en 1992 est d'ailleurs toujours en vigueur, fait qui ne reste pas sans répercussions sur la situation des Droits de l'Homme en Algérie.

La volonté de réforme affichée par le Président Bouteflika lors de sa campagne électorale s'est manifestée surtout dans la création de Comités de réflexion dans des domaines comme la justice, l'éducation ou la politique de privatisation.

Le Maroc

Dix-huit mois après son accession au trône, on ne peut encore trancher sur le règne de Mohammed VI .

Si le jeune monarque qu'on dit libéral, avide de modernité et attentif au sort des couches défavorisées, a tenu à marquer par des gestes symboliques forts la rupture avec le régime de Hassan II - retour d'Abraham Serfaty et de la famille Ben Barka, limogeage du Ministre de l'Intérieur de Hassan II, Driss Basri -, il a aussi conforté et conservé le rôle décisif de la couronne dans la gestion des affaires du pays. En s'appuyant sur l'armée que son père avait éloignée du pouvoir, il a par ailleurs limité sa marge de manoeuvre en vue d'une solution à la question du Sahara occidental.

Le plaidoyer de Mohammed VI, lors de sa visite d'Etat au mois de mars en France, en faveur d'une entrée du Maroc dans l'Union européenne, n'a guère trouvé d'appui. En revanche, l'accord de libre-échange avec l'UE est finalement entré en vigueur le 1er mars 2000.

Mme le Ministre des Affaires Etrangères s'est rendue en visite officielle au Maroc, les 2 et 3 mai. A cette occasion, elle a eu des entretiens avec son homologue, le Ministre des Affaires Etrangères Benaïssa, le Secrétaire d'Etat chargé des handicapés, les Présidents de la Chambre des Représentants et de la Chambre des Conseillers, le Ministre de l'Economie et des Finances, ainsi qu'avec le Premier Ministre.

Le Sahara occidental

Le référendum d'autodétermination du peuple saharoui, qui aurait dû avoir lieu le 31 juillet 2000, a été reporté jusqu'en 2002 au moins, en raison des divergences de vues existant entre les parties concernant la recevabilité des recours et partant la composition du corps électoral.

Le Secrétaire général des Nations Unies n'a pas caché ses doutes quant à la possibilité de mettre un jour en oeuvre le Plan de règlement et les accords signés par les parties. La Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

(MINURSO) a néanmoins vu son mandat prorogé à trois reprises au cours de l'année 2000, et l'Envoyé personnel du Secrétaire général, M. James Baker III, a été encouragé à poursuivre ses efforts en vue d'amener les parties à trouver « un règlement politique mutuellement acceptable de leur différend ».

La Tunisie

Une page s'est tournée en Tunisie avec la mort, le 6 avril 2000, de l'ancien Président Bourguiba. Celui qui l'avait remplacé au pouvoir en 1987, Zine el-Abidine Ben Ali, vient d'être réélu avec 99,44% des votes.

La population semble s'accommoder de l'autoritarisme du régime par ailleurs attentif à ses attentes sociales. La politique du tout-sécuritaire pourrait cependant à plus ou moins long terme mettre à mal le consensus.

Les relations de l'Union européenne avec la Tunisie sont basées sur l'accord euro-méditerranéen d'association, conclu en 1995 et entré en vigueur le 1^{er} mars 1998.

La coopération du Luxembourg avec la Tunisie date de la fin des années 70, et n'a cessé de se développer. Depuis le 1^{er} janvier 2000, la Tunisie ne figure cependant plus sur la liste des pays cibles de la coopération luxembourgeoise, celle-ci étant désormais limitée aux pays les moins avancés (PMA). Elle continuera néanmoins à bénéficier de la coopération luxembourgeoise en tant que pays à régime transitoire.

3. L'AMERIQUE DU NORD

A. Les Etats-Unis

La dernière année du mandat du Président Clinton a été marquée par une intense activité sur le plan international. M. Clinton a consenti d'importants efforts pour faire aboutir les processus de paix au Moyen-Orient et en Irlande du Nord. Il s'est aussi rendu au Vietnam, témoignant ainsi du fait que les Etats-Unis étaient prêts à tourner la page sur cet événement douloureux de l'histoire récente. Mme Albright s'est, pour sa part, rendue en Corée du Nord, ce dans le contexte plus général du rapprochement entre le nord et le sud de cette péninsule. Mentionnons encore que l'Administration américaine n'a pas lésiné sur les moyens pour obtenir un vote favorable au Congrès au sujet de l'entrée de la Chine à l'OMC.

Le dépouillement des bulletins de vote à la suite de l'élection du 43^{ème} Président des Etats-Unis du 7 novembre a été caractérisé par une très grande confusion. Le vainqueur final, Georges W. Bush, a remporté le vote du collège électoral mais non la majorité du vote populaire. Le vote décisif pour les voix du collège électoral a été celui de l'Etat de Floride où le scrutin a été marqué par des irrégularités et de probables vices de

procédure. Le sort de cette élection a tout d'abord été confié aux tribunaux de Floride puis, en dernière instance, à la Cour Suprême des Etats-Unis. Celle-ci a montré, dans son arrêt très contesté, la même division que l'électorat américain en attribuant par 5 voix contre 4 la victoire au candidat républicain. La Cour a ainsi épargné au Congrès une décision difficile en sortant cette élection d'une situation devenue inextricable.

Cette situation n'a cependant, à aucun moment, remis en cause la stabilité politique du pays, les institutions n'ayant pas été affaiblies. Elles ont, au contraire, selon les commentateurs, fait la preuve de leur bon fonctionnement. De son côté, dans un discours de concession unanimement salué, le vice-président Al Gore n'a pas laissé planer de doute sur l'issue de l'élection et sur la légitimité du 43^{ème} Président des Etats-Unis.

La division qui a marqué l'électorat se retrouve dans les deux Chambres du Congrès. Le Sénat est divisé à 50/50 et il devra être départagé par le vote décisif du Vice-Président Cheney. A la Chambre des Représentants, les Républicains conservent la majorité, mais avec une marge étroite. Pour la première fois depuis de nombreuses années, l'exécutif et le législatif sont entre les mains des Républicains.

L'année 2000 a été marquée par une forte expansion de l'économie américaine. La croissance du PNB en termes réels a été de 4,2% pendant les trois premiers trimestres, après quatre années consécutives de croissance à plus de 4%. Le taux de chômage s'est situé entre 3,9 et 4,1% pour les 11 premiers mois de 2000 et les pressions inflationnistes sont restées modérées. Cependant, au cours du dernier trimestre de l'année, les indicateurs économiques ont annoncé la fin de cette période de forte croissance économique. La production industrielle américaine au mois de décembre 2000 s'est en effet inscrite en chute de 0,6% pour le troisième mois d'affilé. Les craintes exprimées sur une entrée en récession de l'économie américaine ont amené la Réserve Fédérale à baisser les taux d'intérêts.

L'Administration a eu une attitude positive à l'égard du processus d'intégration européenne, notamment au sujet des initiatives les plus récentes (euro, défense commune, élargissement). Le soutien apporté à l'Union européenne a d'ailleurs valu au Président Clinton de devenir le premier Président américain à obtenir le Prix Charlemagne. Le bilan du dossier transatlantique entre l'UE et les Etats-Unis souligne la continuité qui caractérise les relations entre les deux régions. Malgré certains contentieux très visibles, particulièrement dans les relations commerciales, les relations sont relativement harmonieuses.

Du 22 au 23 août, Madame le Ministre des Affaires Etrangères Lydie Polfer s'est rendue à Washington pour y rencontrer le Secrétaire d'Etat Madeleine Albright. Cette visite a démontré que les relations entre le Luxembourg et les Etats-Unis sont excellentes. Les entretiens ont porté sur des questions de politique internationale (Balkans, Défense, Moyen-Orient). Madame le Ministre a également rencontré M. Norman Mineta,

Ministre du Commerce. Au Pentagone, Madame le Ministre s'est entretenue avec le sous-secrétaire à la défense M. Kraemer.

Du 4 au 6 juin, M. le Ministre de la Défense Charles Goerens s'est rendu à la Nouvelle Orléans sur invitation du Secrétaire à la Défense, M. William Cohen, pour l'inauguration du Musée consacré au Débarquement en Normandie.

Le 20 décembre a eu lieu au Département d'Etat à Washington l'échange des instruments de ratification de deux conventions entre le Luxembourg et les Etats-Unis d'Amérique: la nouvelle convention de non-double imposition et le traité d'entraide judiciaire en matière pénale.

B. Le Canada

En remportant les élections du 27 novembre, M. Jean Chrétien du Parti Libéral, est devenu le premier chef du gouvernement canadien depuis la seconde guerre mondiale à obtenir un troisième mandat consécutif. M. Chrétien avait décidé au mois d'octobre de convoquer de nouvelles élections, trois ans et demi seulement après la tenue du scrutin de 1997, alors que la législature a une durée maximale de cinq ans. Les élections ont permis de consolider la majorité du Parti Libéral, qui a obtenu 172 sièges au Parlement avec environ 40,8% des suffrages.

Contre toute attente, le Parti Libéral a aussi su consolider sa position au Québec. Ce résultat constitue une défaite pour le mouvement en faveur de l'indépendance de cette province francophone. Le résultat pourrait indiquer qu'il n'y a pas actuellement de perspectives réalistes en faveur d'un nouveau référendum sur la question de la souveraineté du Québec.

Au cours d'un remaniement ministériel, annoncé début octobre, le Ministre des Affaires Etrangères, Lloyd Axworthy dont le départ était attendu, a été remplacé par le Ministre de l'Industrie John Manley.

Le décès de l'ancien Premier Ministre Pierre Trudeau, le 28 septembre à l'âge de 80 ans, a été ressenti avec une grande émotion par la majorité des Canadiens. Des funérailles d'Etat ont eu lieu le 3 octobre à Montréal.

Au niveau des relations bilatérales, il faut noter que le 17 octobre a eu lieu à Ottawa l'échange des instruments de ratification de la nouvelle convention de non-double imposition, signée à Luxembourg, le 10 septembre 1999. Les dispositions de la convention ont pris effet le 1^{er} janvier 2001.

S.A.R. le Grand-Duc Héritier, accompagné du Ministre délégué aux communications, M. François Biltgen, a rehaussé de sa présence une mission économique qui s'est rendue à Montréal, du 25 au 28 avril, afin de promouvoir différents aspects de l'économie et de

la culture de notre pays au Québec. Les principaux secteurs économiques représentés étaient ceux de la nouvelle économie (satellites, technologies de l'information, production et diffusion en radio et télévision), la production audiovisuelle et le tourisme.

4. LES BALKANS

Les événements déterminants pour la région des Balkans ont certainement été le changement démocratique en Croatie et la chute de Slobodan Milosevic, suite aux élections présidentielles et législatives en RFY. Ces changements historiques ont ouvert la voie à la réconciliation et à la coopération régionales.

L'Union européenne a confirmé sa volonté de contribuer à consolider la démocratie dans la région et de soutenir résolument le processus de réconciliation et de coopération entre les pays concernés lors du Sommet de Zagreb, qui a réuni, le 24 novembre, pour la première fois, les chefs d'Etat et de Gouvernement de tous les pays des Balkans (l'Albanie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la République fédérale de Yougoslavie), et de l'Union européenne. A cette occasion, elle a réaffirmé la perspective européenne des pays participant au processus de stabilisation et d'association et leur qualité de candidats potentiels à l'adhésion.

Tout au long de l'année, la communauté internationale, et notamment l'Union européenne, ont par ailleurs cherché à donner un sens concret au Pacte de stabilité pour l'Europe du sud-est, lancé en été 1999, en promouvant des réformes politiques et économiques, un processus de développement et une sécurité accrue dans la région. La Conférence des donateurs, organisée en mars sous les auspices du Pacte, a ainsi permis de rassembler 2,4 milliards d'euros pour le financement de projets favorisant la coopération régionale. Le Luxembourg, représenté par le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Monsieur Charles Goerens, a annoncé à cette occasion une contribution de l'ordre de 15,3 millions d'euros pour les années 2000 – 2001.

La situation dans les Balkans a aussi été une préoccupation majeure de la politique étrangère du Luxembourg. Nombre de visites dont une tournée de Mme le Ministre des Affaires Etrangères en juin 2000 en Croatie, en Albanie, au Monténégro, en Bosnie-Herzégovine et dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine, ont permis de se faire une meilleure idée de la situation sur le terrain et de discuter des possibilités de coopération et d'assistance bilatérales.

Par sa participation à de nombreuses missions d'observation des élections, qui ont eu lieu dans les pays de la région, le Luxembourg a par ailleurs fourni une contribution concrète au développement démocratique de ces pays.

L'Albanie

Le parti socialiste au pouvoir a remporté les élections municipales qui se sont tenues le 1^{er} octobre 2000. Si quelques irrégularités ont pu être observées, elles semblaient insuffisantes pour mettre en cause le résultat des élections. Le parti démocratique de l'ancien Premier Ministre Berisha s'est néanmoins retiré du deuxième tour électoral et on a assisté à une nouvelle montée des tensions en Albanie.

Lors du Sommet de Zagreb, l'Union européenne a néanmoins décidé d'intensifier sa coopération avec l'Albanie en vue de la préparation de la négociation d'un accord de stabilisation et d'association, sans cependant aller jusqu'à fixer un calendrier précis.

Le Ministre des Affaires Etrangères Lydie Polfer a effectué une visite en Albanie du 5 au 6 juin 2000. Elle s'y est entretenue avec son homologue, le Ministre des Affaires Etrangères Paskal Milo, le Président Rexhep Meidani, le Premier Ministre Ilir Meta, ainsi qu'avec le Ministre pour la coopération économique Ermelinda Meksi. Elle a également rencontré le chef de la mission de l'OSCE en Albanie, l'Ambassadeur Ahrens. Lors de ces rencontres ont notamment été abordées la question des relations de l'Albanie avec l'UE, la situation politique en Albanie à l'approche des élections locales d'octobre et, de manière générale, la situation dans la région des Balkans.

Mme Polfer a eu une nouvelle entrevue avec son homologue albanais en marge de l'Assemblée Générale de l'ONU à New York, le 14 septembre 2000 à l'occasion de laquelle les deux Ministres ont passé en revue les projets de coopération bilatérale évoqués lors de la visite de Mme Polfer en Albanie.

Notons que le Luxembourg a fourni une assistance directe à l'organisation des élections municipales du 1^{er} octobre en finançant l'émission des cartes d'électeurs par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Le Luxembourg a également participé par l'envoi de 7 observateurs à la mission d'observation de l'OSCE des élections municipales.

Enfin, un fonctionnaire luxembourgeois (expert en matière de génie civil en provenance de l'Administration des Ponts et Chaussées) a été détaché par le Ministère des Affaires Etrangères auprès de la mission de l'OSCE en Albanie. Il occupe actuellement la fonction de chef du bureau de l'OSCE à Gjirokaster dans le sud du pays.

En matière d'aide au développement, le Luxembourg a financé un projet d'hydraulique villageoise dans le Nord-Est du pays.

L'ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM)

Les élections municipales, qui se sont tenues le 10 septembre, se sont déroulées de manière satisfaisante dans la plus grande partie du territoire. Elles ont été largement

remportées par les partis de l'opposition, indiquant un certain mécontentement de la population avec le bilan du gouvernement de coalition au pouvoir depuis fin 1998.

La coalition gouvernementale du VMRO-DPMNE (Organisation révolutionnaire intérieure macédonienne - Parti démocratique pour l'unité nationale macédonienne), de l'Alternative démocratique (DA, centriste) et du Parti démocratique des Albanais (DPA) a pourtant réussi jusqu'à présent à limiter les tensions entre la communauté albanaise, qui représente environ 30% des 2,1 millions d'habitants du pays, et la majorité slavo-macédonienne.

Le départ du plus petit partenaire de la coalition, l'Alternative démocratique, en novembre 2000, a privé le gouvernement du Premier Ministre Georgievski d'une majorité au Parlement, mais il a su se maintenir au pouvoir et surmonter la crise.

Sur le plan européen, l'ancienne République yougoslave de Macédoine a remporté un succès majeur en paraphant la première, lors du Sommet de Zagreb, un accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne.

Les contacts du Luxembourg avec le gouvernement macédonien ont été fréquents en 2000. Mme le Ministre des Affaires Etrangères s'est notamment rendue en visite à Skopje, où elle a eu des rencontres avec son homologue le Ministre des Affaires Etrangères Aleksander Dimitrov, avec le Vice-Premier Ministre Ibrahimski et avec le Président Trajkovski. Il y a été question de la mise en œuvre du Pacte de stabilité, de la situation multiethnique dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine, ainsi que du rapprochement de ce pays à l'Union européenne. A l'occasion de cette visite, un accord bilatéral dans le domaine des transports a été signé.

Madame Polfer a revu son homologue macédonien, M. Dimitrov lors de l'Assemblée Générale de l'ONU à New York, le 14 septembre 2000, où ils ont eu un échange de vues sur les projets d'assistance du Luxembourg et la situation politique dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine.

Le Ministère des Affaires Etrangères finance depuis 1999 la mise en place d'un centre de veille technologique en Macédoine. L'objectif de ce projet, exécuté en coopération avec le Service de la propriété intellectuelle du ministère de l'Economie et l'Office Européen des Brevets, est de promouvoir le développement du secteur privé en permettant aux entreprises macédoniennes d'obtenir l'information stratégique nécessaire à leur survie et à leur développement dans un contexte de globalisation et de multiplication des sources d'information scientifique, technique et économique. Le projet arrivera à son terme début 2001.

La Bosnie-Herzégovine

Le Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Wolfgang Petritsch a poursuivi avec détermination au cours de l'année écoulée la mise en œuvre des accords de Dayton, la construction d'un Etat de droit et l'instauration d'un espace économique commun viable, mais force est de constater que les institutions communes ne fonctionnent toujours pas, et ce cinq ans après la fin de la guerre.

N'empêche que certains progrès ont pu être accomplis. Ainsi, le retour des réfugiés s'est sensiblement accéléré en 2000, et plusieurs criminels de guerre ont pu être appréhendés et transférés au Tribunal pénal international de La Haye.

En revanche, le déclin relatif des partis nationalistes, constaté lors des élections municipales d'avril 2000, ne s'est pas confirmé lors des élections générales du 11 novembre. Au contraire, la communauté internationale a dû assister à la victoire des trois partis nationalistes qui conduisaient les communautés musulmane, serbe et croate pendant la guerre (1992-1995).

A l'instar des autres pays de la région, la Bosnie-Herzégovine a participé au Sommet de Zagreb. Elle a été invitée à poursuivre les réformes nécessaires pour le renforcement des relations avec l'Union.

Le Ministre des Affaires Etrangères luxembourgeois s'est également rendu lors de sa tournée des Balkans en visite en Bosnie-Herzégovine. A cette occasion, elle a rencontré le Président Izetbegovic, le Ministre des Affaires Etrangères Prlic, le Haut Représentant Wolfgang Petritsch, le chef de la mission de l'ONU Jacques Klein, ainsi que des représentants de partis politiques modérés et multiethniques. Il a été question des relations de la Bosnie-Herzégovine avec l'Union, de la candidature de ce pays au Conseil de l'Europe ainsi que du processus de mise en œuvre des accords de Dayton.

Le Luxembourg s'est également engagé en Bosnie-Herzégovine par la mise à disposition d'une douzaine de superviseurs électoraux à la mission de supervision de l'OSCE des élections générales du 11 novembre 2000. Par sa contribution dans le cadre du Conseil de l'Europe au financement d'une maison-refuge pour femmes à Mostar, le Luxembourg a mis l'accent sur les besoins en structures de soutien pour les victimes de la guerre en Bosnie-Herzégovine.

Parmi les projets d'assistance technique et de formation, dont la mise en œuvre s'est poursuivie en Bosnie durant l'année 2000, on peut notamment citer la réhabilitation d'un Institut pour Aveugles à Sarajevo (projet exécuté en coopération avec Caritas Luxembourg), le soutien à la formation professionnelle à Bihac (projet exécuté en coopération avec le BIT) ainsi que la reconstruction du « Petit Pont » de Mostar (projet exécuté en coopération avec l'UNESCO). Dans le domaine de l'éducation, le

Luxembourg a financé un projet qui vise à promouvoir la réconciliation entre les trois communautés.

La Croatie

La mort du Président Tudjman en décembre 1999 et la victoire de l'opposition aux élections législatives (3 janvier 2000) et présidentielles (24 janvier et 2 février 2000) ont marqué la fin du règne des nationalistes en Croatie et le début du rapprochement à l'Union européenne.

Le vaste programme de réformes politiques et économiques engagé par le nouveau Gouvernement s'est vu « récompensé » en novembre par l'ouverture des négociations en vue de la conclusion d'un accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne. La tenue même du Sommet de l'Union européenne avec les pays de la région à Zagreb, dix mois à peine après la mort de Tudjman, symbolise le tournant décisif effectué par le pays.

Le Ministre des Affaires Etrangères n'a pas manqué de manifester son soutien au processus de réformes engagé par le nouveau gouvernement croate en entamant sa tournée des Balkans par une visite bilatérale à Zagreb. Elle a rencontré à cette occasion son homologue, le Ministre des Affaires Etrangères Tonino Picula, le Président Stipe Mesic, ainsi que le Vice-Premier Ministre Goran Granic. Il a été question du développement économique de la Croatie ainsi que de la situation dans la région à l'approche des élections en République fédérale de Yougoslavie.

L'intérêt du Luxembourg pour la situation en Croatie a été également marqué par la participation de 10 observateurs luxembourgeois à la mission d'observation des élections législatives du 28 décembre 1999 au 5 janvier 2000.

La République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro)

Suite à une vague de contestation populaire provoquée par le refus de Slobodan Milosevic de reconnaître sa défaite lors des élections fédérales (présidentielles et législatives) du 24 septembre, le régime de Milosevic s'est finalement effondré le 5 octobre 2000. Le nouveau Président yougoslave, Vojislav Kostunica, leader des partis démocratiques de l'opposition, unifiés sous le nom de DOS, s'est engagé à poursuivre des réformes politiques et économiques fondamentales. La victoire du DOS aux élections législatives en Serbie, le 23 décembre 2000, a confirmé la volonté de changement de la population serbe.

L'Union européenne a réagi immédiatement au changement démocratique intervenu à Belgrade en décidant lors du Conseil Affaires Générales du 9 octobre 2000 à Luxembourg de lever toutes les sanctions frappant la RFY, à l'exception de celles visant Milosevic, sa famille et les personnes lui associées. La présence du nouveau Président

Kostunica à la réunion informelle du Conseil européen à Biarritz, le 14 octobre, puis au Sommet de Zagreb a marqué le retour de la République fédérale de Yougoslavie dans la famille européenne. La perspective pour un accord de stabilisation et d'association a même été ouverte.

La réintégration de la République fédérale de Yougoslavie s'est concrétisée au cours des derniers mois : ainsi, elle est devenue membre du Pacte de Stabilité le 18 octobre ; son adhésion à l'Organisation des Nations Unies (ONU) a eu lieu le 1^{er} novembre 2000, suivie de celle à l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), le 10 novembre 2000. La RFY a également rejoint la BERD (14 décembre 2000) et le Fonds Monétaire International (20 décembre 2000). Enfin, elle a présenté le 9 novembre 2000 à Strasbourg sa candidature pour devenir membre du Conseil de l'Europe en s'engageant à respecter les Droits de l'Homme et des minorités nationales. La République fédérale de Yougoslavie a également commencé à établir des relations diplomatiques avec les autres pays successeurs de l'ancienne Yougoslavie.

Le Luxembourg, qui a soutenu l'opposition démocratique en RFY lorsque Milosevic était au pouvoir, a eu un premier contact avec le nouveau leadership à Belgrade lors de la visite de M. Alexander Popovic, Vice-Président du parti DSS du Président Kostunica et parlementaire de l'association démocratique DOS, le 8 décembre 2000. Les discussions au Ministère des Affaires Etrangères ont porté sur la réintégration de la RFY dans la communauté internationale, le processus de réformes en RFY et la situation dans la vallée de Presevo en Serbie du sud.

Le Luxembourg a également participé à la mission d'observation de l'OSCE des élections en Serbie, le 23 décembre 2000 par l'envoi de 6 observateurs.

Ces développements favorables en RFY ont été assombris par des actes de violence dans la vallée de Presevo, située dans le sud de la Serbie, à la frontière avec le Kosovo. Ils ont été le fait de l'Armée de libération de Presevo-Medvedja-Bujanovac (UCPMB), qui réclame le rattachement des communes de Presevo, Medvedja et Bujanovac, où vivent quelque 70.000 Albanais représentant 70% de la population, au Kosovo. Craignant la résurgence d'un conflit armé, la KFOR a tenté de désamorcer les tensions, tout en incitant les autorités yougoslaves à faire preuve de modération. L'UE a, pour sa part, envoyé une équipe d'observateurs européens (EUMM) afin de surveiller la situation dans la région de Presevo.

La République du Monténégro, qui s'est engagée sur la voie de réformes démocratiques bien avant l'effondrement du régime de Milosevic, a bénéficié du soutien de la communauté internationale, sans qu'on l'encourage toutefois à poursuivre l'objectif de l'indépendance. Redoutant l'éclatement d'une guerre civile voire des répercussions négatives sur la situation dans la région, et notamment au Kosovo, la communauté internationale a incité les autorités monténégrines, suite au changement démocratique à Belgrade, à rechercher plutôt une solution dans le cadre de la Fédération yougoslave.

Podgorica a cependant proposé une redéfinition des relations entre la Serbie et le Monténégro qui reviendrait à diviser la Fédération en deux Etats indépendants formant ensuite une union dans les domaines des affaires économiques, étrangères et de la défense.

De son côté, le Luxembourg n'a pas manqué de porter une assistance directe au Monténégro. Ainsi, Mme le Ministre des Affaires Etrangères s'est rendue à Podgorica à la veille des élections locales de juin. Lors de ses entrevues avec le Président Djukanovic, le Premier Ministre Filip Vujanovic et le Ministre des Affaires Etrangères Branko Lukovac, la question des relations entre le Monténégro et la Serbie, la situation des minorités au Monténégro, et les besoins en assistance ont notamment été discutés.

Le Luxembourg a participé à la mission d'observation de l'OSCE des élections locales par l'envoi de six observateurs.

Depuis l'année 2000, le Luxembourg fournit une assistance au Monténégro par le financement de plusieurs projets d'ONG dans le domaine de l'aide au retour des demandeurs d'asile, de la formation professionnelle, de la micro-finance et de la santé (appui aux structures d'analyse médicale).

Le Kosovo

Depuis la fin de la guerre en juin 1999, le Kosovo est administré par la Mission de l'ONU au Kosovo (MINUK) avec à sa tête le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, le Docteur Bernard Kouchner. C'est sous l'impulsion de la MINUK que les premières élections démocratiques ont pu se tenir au Kosovo, le 28 octobre 2000. Elles ont été remportées par le parti modéré d'Ibrahim Rugova, le LDK, face au parti extrémiste d'Hashim Thaci. Le résultat tout comme le fait que ces premières élections municipales se sont déroulées dans le calme doit être vu comme un pas important vers la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de Sécurité et la mise en place d'une autonomie substantielle au Kosovo.

Notons que le Luxembourg a participé aux missions d'observation et de supervision internationale des élections du 28 octobre 2000 par l'envoi d'une vingtaine d'observateurs et de superviseurs électoraux.

A partir du 12 avril 2000, un contingent luxembourgeois, composé de 2 officiers, 5 sous-officiers et 19 soldats volontaires, a par ailleurs participé dans le cadre des forces de l'OTAN au maintien de la paix au Kosovo. Le contingent luxembourgeois, qui fait partie de la Brigade Multinationale Nord, est stationné dans la région de Leposavic au Nord du Kosovo, non loin de la frontière serbe. Il a pour mission de favoriser le retour à une vie normale pour la population du Kosovo, notamment en sécurisant la zone et en participant à l'effort de reconstruction.

Depuis début septembre 1999, l'Armée luxembourgeoise participe en outre avec une équipe à la mission CIMIC (Civil Military Cooperation), dont la mission est d'être à l'écoute des problèmes de la population locale. Ainsi, elle apporte de l'aide humanitaire (nourriture, habits ou le cas échéant médicaments) et soutient des projets à utilité publique. Les actions des équipes CIMIC ont pour but de faire admettre d'une façon positive la présence militaire à la population locale.

Le Ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense s'est rendu à deux reprises au Kosovo au cours de l'année écoulée. Lors de sa première visite du 19 au 22 avril 2000, M. Goerens a rencontré le Représentant spécial du SGONU au Kosovo (SRSG), M. Bernard Kouchner, le Lt. Général Juan Ortuño, commandant en chef de la KFOR, le leader albanais du Kosovo Ibrahim Rugova, et le membre serbe du Conseil de l'administration intérimaire Madame Rada Trajkovic. Les discussions ont porté sur la reconstruction du Kosovo et la mise en œuvre de la résolution 1244 du CSONU. A cette occasion, le Ministre a également rendu visite au contingent luxembourgeois de la KFOR dans le nord du Kosovo.

Lors de la deuxième visite du 21 au 22 juillet 2000, la délégation était présidée par S.A.R. le Grand-Duc Héritier, qui a tenu à s'informer sur la situation au Kosovo et à rendre visite aux soldats luxembourgeois.

Le Luxembourg a veillé tout au long de l'année à fournir une assistance directe et concrète à la reconstruction du Kosovo et à la réintégration des réfugiés kosovars, et ce aussi bien par la coopération avec les organisations internationales que par l'intermédiaire du Bureau établi par le Ministère des Affaires Etrangères à Pristina.

5. LA RUSSIE ET LES PAYS DE LA COMMUNAUTE DES ETATS INDEPENDANTS

La Russie

2000 a été l'année de l'arrivée au pouvoir de Vladimir Poutine : instauré provisoirement après la démission soudaine de Boris Eltsine, le 31 décembre 1999, il fut élu haut la main, le 26 mars 2000. Il engagea de suite un vaste programme de renouvellement : réforme administrative des régions, réforme du régime des pensions, réforme des Forces Armées, et, réforme fiscale (la plus importante depuis dix ans) pour n'en nommer que quelques-unes.

Le pays connaît, depuis août 1998, un processus de croissance sans précédent, qui s'est opéré concomitamment avec une réduction de l'inflation, et, surtout, l'apparition d'un confortable excédent primaire du budget fédéral grâce à une très forte progression des recettes, tirées à la fois des dividendes de la croissance et de la taxation des exportations d'hydrocarbures. Les indicateurs macro-économiques sont largement au vert

(augmentation du PNB de 7%). Ajoutons que le rouble, en chute libre après la crise de 1998, s'est stabilisé autour de 28 roubles pour un dollar, au point de connaître depuis lors une appréciation en termes réels par rapport à celui-ci. Aujourd'hui, les autorités russes devront surtout opérer les bons choix en matière de réforme et de politique économique afin de consolider les résultats déjà obtenus et faire passer la Russie d'une croissance de « rattrapage » à une croissance durable, potentiellement très élevée.

Mais l'année 2000 a aussi été marquée par des événements dramatiques, tels l'incendie de la tour Ostankino et le naufrage du sous-marin nucléaire 'Koursk'. Ces catastrophes ont été révélatrices à plus d'un titre. Elles ont montré non seulement la dégradation des infrastructures, aussi bien militaires que civiles, mais aussi le déphasage des couches dirigeantes. Appelées à assumer leurs responsabilités, elles ont voulu avoir recours aux vieilles méthodes de gestion d'une crise, sans se rendre compte que les temps avaient changé.

Enfin, le conflit en Tchétchénie s'est poursuivi tout au long de l'année, même si les opérations militaires semblaient avoir pris un tournant avec la prise de Grozny, le 6 février. Vu la situation humanitaire dramatique et les allégations massives de violations des Droits de l'Homme, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe suspendit, au mois d'avril, les droits de vote de la délégation russe, alors que l'Union européenne initia le vote d'une résolution sur la situation en Tchétchénie à la Commission des Droits de l'Homme à Genève.

En ce qui concerne les relations bilatérales, il importe de relever la visite au mois d'avril du Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Igor Ivanov. Au cours des entretiens, l'importance d'une bonne coopération entre l'Union européenne et la Russie fut notamment soulignée.

Au cours de l'année écoulée, deux Sommets UE-Russie ont eu lieu. Suite à la relance des relations contractuelles au Conseil européen de Santa Maria da Feira, le Sommet, qui s'est tenu le 30 octobre à Paris, a permis de se mettre d'accord e.a. sur un renforcement du dialogue dans le domaine de la sécurité et le lancement d'une coopération dans le secteur énergétique. Le caractère stratégique du partenariat avec la Russie a été souligné dans contexte.

En réponse à une invitation que lui a adressé le Bureau pour les institutions démocratiques et les Droits de l'Homme de l'OSCE, le Gouvernement luxembourgeois a envoyé 15 observateurs luxembourgeois aux élections présidentielles du 26 mars 2000.

En Russie, les projets d'assistance bilatérale du Ministère des Affaires Etrangères se situent essentiellement dans le domaine de la santé. Ainsi, lors de sa visite en Russie en 1999, Mme le Ministre des Affaires Etrangères a procédé à la signature d'un contrat de financement avec Médecins sans Frontières (MSF), portant sur le soutien social et

médical aux sans-abri de la région moscovite. Ce projet a été mis en œuvre avec un grand succès au cours de l'année 2000. Au vu des résultats, il a d'ailleurs été décidé de le poursuivre en 2001, en accordant un nouveau soutien financier à MSF.

Deux autres projets de coopération dans le domaine médical avaient été lancés, en accord avec la partie russe, à l'occasion de la réunion de la Commission mixte UE-BL-Russie, qui s'est tenue à Moscou en novembre 1999. Il s'agit d'un projet d'assistance technique et de formation pour la mise en place de structures en matière de soins de santé et d'un projet de soutien en matériel médical et d'analyse pour l'hôpital « Clinique républicaine pour enfants » à Moscou. Il s'agit ensuite d'un projet pluriannuel d'assistance technique pour la mise en place de structures en matière de services de santé.

Les travaux préparatoires pour la mise en œuvre de ces deux projets se sont déroulés tout au long de l'année 2000 et se sont avérés très compliqués. Une réunion préparatoire de la Commission mixte au titre de l'accord de coopération conclu entre la Russie et le Luxembourg dans le domaine de la Santé s'est tenue à Moscou en juillet 2000. Elle a permis de mettre définitivement sur les rails les deux projets, qui se concrétiseront en 2001.

L'Ukraine

L'événement marquant de 2000 était la fermeture de la centrale nucléaire de Tchernobyl, le 15 décembre, plus de quatorze ans après la catastrophe du 26 avril 1986. La décision de fermer la centrale fut de longue haleine et politiquement difficile à assumer en raison des conséquences économiques et sociales. La pression étrangère tout comme des promesses de soutien ont finalement amené les autorités ukrainiennes à marquer leur accord avec la fermeture.

Neuf ans après la proclamation de son indépendance, l'Ukraine est en voie de moderniser son fonctionnement et ses structures. Ainsi on observe une gestion du pays plus efficace, qui offre un meilleur fondement aux réformes. Pour la première fois depuis l'indépendance de l'Ukraine, le Verkhovna Rada a une majorité parlementaire.

Néanmoins la situation des Droits de l'Homme reste préoccupante. La disparition et le meurtre du journaliste Gongadze ont profondément bouleversé les autorités politiques. Des incertitudes quant à l'implication de l'administration présidentielle ont animé de farouches débats sur la liberté d'expression et de la presse.

L'Ukraine entretient des relations approfondies avec l'Union européenne. L'Accord de Partenariat et de Coopération entre les Communautés européennes, leurs Etats-membres et l'Ukraine est entré en vigueur le 1^{er} mars 1998 et sert de base à la coopération. En décembre 1999, le Conseil européen d'Helsinki a adopté la stratégie commune sur l'Ukraine, ayant comme objectifs d'aider le processus de transition vers la démocratie et

de mutation économique, d'assurer la stabilité et la sécurité, de relever les défis communs, et de renforcer la coopération dans le contexte de l'élargissement. Le troisième Sommet Union européenne – Ukraine s'est tenu à Paris, le 15 septembre.

L'Ukraine y a souligné à nouveau que l'adhésion à l'Union reste son but stratégique, mais qu'elle garde une approche pragmatique. Dans un premier temps, elle souhaite intensifier la coopération avec l'Union, notamment dans les domaines de la PESD/PESC et de la Justice et des Affaires intérieures.

Avec l'OTAN, l'Ukraine bénéficie d'un dialogue institutionnalisé dans le cadre de la Commission OTAN-Ukraine. La coopération entre les deux entités se base essentiellement sur la réforme militaire des forces armées ukrainiennes.

Sévèrement touchée par la crise financière affectant en 1998 la Russie, son principal débouché, l'Ukraine a connu depuis un léger redressement de sa production industrielle et de son PIB. Mais ce redressement a été plus tardif et de moindre ampleur qu'en Russie. L'Ukraine est, à cet égard, pénalisée par la politique qu'elle a suivie immédiatement après la crise russe et visant à maintenir le cours de la hryvna.

Cependant, l'Ukraine ne bénéficie pas comme son voisin d'un immense réservoir de ressources naturelles, et reste lourdement handicapée par sa forte dépendance pour ses approvisionnements en énergie, alors qu'elle peine considérablement à reconvertir un commerce extérieur qui reste très fortement lié aux pays de la CEI.

La situation financière de l'Ukraine reste très précaire alors que le niveau des réserves en devises demeure très faible. La stabilisation du déficit des finances publiques s'opère au prix d'une réduction des dépenses difficilement soutenable à moyen terme, et l'inflation, qui avait été maintenue à un taux modéré en 1998 malgré la crise russe, commence à s'accélérer. L'Ukraine continue à pâtir de la lenteur de ses transformations structurelles, alors que le cadre légal, réglementaire et institutionnel reste déficient.

En Ukraine, le Ministère des Affaires Etrangères cofinance depuis plusieurs années, en coopération avec la Croix Rouge luxembourgeoise, un programme d'équipement, d'assistance technique et de formation en faveur du département de cardiologie de l'hôpital de Lvov. A moyen terme, ce programme devrait permettre aux médecins de cet hôpital de réaliser avec succès des opérations cardiaques sur des enfants en très bas âge. Comme suite aux résultats encourageants de 1999, ce programme a été poursuivi en 2000. Cette année-là, une partie des interventions chirurgicales a encore dû être réalisée à Strasbourg, mais il est prévu qu'à l'horizon 2004/2005 - grâce aux équipements fournis par le Luxembourg et aux formations spécialisées que les chirurgiens ukrainiens reçoivent à Luxembourg et à Strasbourg - la très grande majorité des interventions chirurgicales puisse se faire sur place.

Le Belarus

Le verdict des observateurs internationaux concernant les élections législatives, qui se sont tenues, le 15 octobre, a été sévère : « les élections législatives n'ont pas respecté les critères internationaux en matière de scrutin démocratique ». Le processus de recensement électoral aurait notamment été manipulé afin d'éliminer des candidats « indésirables ».

De manière générale, la liberté d'expression tout comme la liberté de la presse ont été sérieusement restreintes, et la marge de manoeuvre de l'opposition s'est encore réduite. Les relations entre le Belarus et l'Union s'étaient détériorées à partir de 1997, quand le Conseil des Ministres avait décidé d'adopter une série de mesures à l'encontre du pays. Ces mesures étaient motivées par une révision constitutionnelle douteuse imposée par le Président Loukashenko en 1996, révision qui n'a jamais été reconnue par l'Union. Une grave crise diplomatique a suivi en 1998 suite à l'éviction de tous les diplomates du district de Drozdy à Minsk. En 1999, le dialogue fut rétabli et une approche pas par pas adoptée en vue d'une reprise progressive des sanctions. La suspension de contacts ministériels bilatéraux entre l'Union européenne et le Belarus reste néanmoins en vigueur.

La Moldavie

Lors du Sommet de l'OSCE à Istanbul, la Russie s'était engagée à retirer ses troupes de la Transnistrie. L'année 2000 a vu un début d'exécution de cet engagement. Le dialogue entre Chisinau et Tiraspol reste cependant bloqué.

On a également assisté à une certaine relance des relations entre l'Union européenne et la Moldavie. Une troïka au niveau des directeurs régionaux s'est, en effet, rendue début décembre dans la région afin de marquer l'intérêt de l'UE à coopérer avec la Moldavie, et signaler aux autorités que la porte de l'UE n'est fermée à long terme à aucun Etat européen. L'Accord de Partenariat et de Coopération (APC), qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 1998, demeure le fondement des relations contractuelles entre l'Union et la Moldavie.

L'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan

L'année 2000 a été marquée par d'intenses négociations en vue de l'adhésion de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie au Conseil de l'Europe.

Estimant une adhésion simultanée des deux pays indispensable, un projet de résolution invitant les deux pays à devenir membres, a été adopté par l'institution strasbourgeoise, le 9 novembre 2000, malgré le fait que les élections parlementaires, qui venaient de se dérouler en Azerbaïdjan, ne répondaient pas aux normes internationales, et avaient été marquées de graves irrégularités.

Peu de progrès ont en revanche été réalisés vers une solution du conflit du Nagorno-Karabagh, même si on a pu observer un certain rapprochement des deux parties.

Au Kazakhstan, l'assistance du Ministère des Affaires Etrangères se concentre sur la lutte contre la tuberculose, un fléau omniprésent et particulièrement grave dans ce pays. L'équipement d'un laboratoire d'analyse et de recherche, axé sur les besoins concrets de la population, entamé en 1999, s'est poursuivi avec plusieurs livraisons de matériel en 2000. Le projet luxembourgeois, qui se fait en coopération avec le Laboratoire National de Santé, comprend également un volet d'assistance technique et de formation. C'est ainsi qu'en 2000, un médecin kazakh a pu bénéficier d'un stage intensif de formation de deux mois à Luxembourg (milieu hospitalier et laboratoire national). Parallèlement, des experts luxembourgeois se rendent régulièrement au Kazakhstan.

6. L'AFRIQUE

Une fois de plus, l'année écoulée n'a donné lieu qu'à peu de bonnes nouvelles.

Si la situation en Somalie semble enfin évoluer dans la bonne direction, si Nelson Mandela a su arracher un accord aux parties au Burundi et si l'Ethiopie et l'Erythrée ont fin mis à leurs combats meurtriers, la République démocratique du Congo se trouve plus que jamais embourbée dans la guerre, et avec elle six autres pays de l'Afrique centrale; la Sierra Leone a replongé dans les horreurs de la guerre civile, et la Côte d'Ivoire, longtemps un modèle de stabilité, a eu à faire face à des coups d'Etat répétitifs.

L'Union européenne a poursuivi le dialogue et la coopération avec les pays africains, que ce soit dans le cadre de la Convention de Cotonou, du partenariat UE-SADC ou du Sommet Afrique-Europe.

La République démocratique du Congo

La République démocratique du Congo (RDC) a connu en 2000 sa deuxième année de guerre.

L'accord de cessez-le-feu de Lusaka, signé le 10 juillet 1999, est, en effet, resté sans effet. Les parties au conflit – la RDC, soutenue par l'Angola, la Namibie et le Zimbabwe, le Rassemblement congolais pour la démocratie et le Mouvement pour la libération du Congo, appuyés par l'Ouganda, le Rwanda et selon, les affirmations de la RDC, également par le Burundi – continuent à s'affronter.

La Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), chargée d'œuvrer, en coopération avec la Commission militaire mixte, au retrait en bon ordre des forces étrangères et de coopérer avec le Facilitateur du dialogue

intercongolais, l'ancien Président du Botswana, M. Ketumile Masiré, n'a pu être déployée.

Notons que l'Union européenne a cherché, notamment par l'intermédiaire de son Envoyé spécial, M. Aldo Ajello, à soutenir les efforts de médiation en vue de parvenir à une paix durable en RDC. En renouvelant en décembre sa position commune concernant le soutien de l'Union à la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu de Lusaka et du processus de paix en République démocratique du Congo, elle a réaffirmé que l'instauration d'une paix durable en RDC passe par la conclusion d'un accord de paix négocié qui soit équitable pour toutes les parties, par le respect de l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale de la RDC et par le respect des principes démocratiques et des Droits de l'Homme dans tous les Etats de la région, ainsi que par la prise en compte des intérêts de la RDC et des pays voisins en matière de sécurité.

Suite à l'attentat qui a coûté la vie au Président Laurent Désiré Kabila, l'avenir de la République démocratique du Congo semble plus incertain que jamais.

La Sierra Leone

L'année 2000 a vu la Sierra Leone rebasculer dans la guerre.

La signature d'un accord de paix, le 7 juillet 1999, prévoyant e.a. la transformation du Front révolutionnaire uni (RUF) en un parti politique, la création d'un gouvernement d'union nationale comportant des représentants du RUF, et une amnistie générale, devait mettre fin à la guerre. Les forces gouvernementales ne réussirent cependant jamais à étendre leur contrôle sur les régions des champs diamantifères qui se trouvaient entre les mains du RUF. Les rebelles gardaient par là les moyens de financer une poursuite des combats: ils éclatèrent à nouveau en mai 2000.

La Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), chargée d'aider le Gouvernement à appliquer le plan de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des anciens combattants, se retrouva prise entre les lignes: quelques 500 casques bleus furent même pris en otage par les rebelles du RUF. Il fallut deux mois de négociation, et l'arrestation du chef du RUF, le caporal Foday Sankoh par les forces gouvernementales, pour les libérer.

Les diamants s'étant avérés être le moteur de la guerre, les Nations Unies décidèrent de resserrer l'étau et décrétèrent en juillet 2000 un embargo sur le commerce de diamants par le RUF. Une vaste opération d'identification des pays violant les sanctions a été lancé depuis.

Malgré ces actions et un nouveau cessez-le-feu conclu en novembre 2000, la situation en Sierra Leone reste marquée par une grande instabilité.

Le Libéria

Trois ans après la fin de la guerre civile et l'élection de l'ancien chef de faction Charles Taylor à la Présidence, le Libéria s'est vu mis au ban.

Le 20 décembre, une commission d'enquête internationale de l'ONU a recommandé l'imposition d'un embargo total sur les diamants en provenance du Libéria, et ce jusqu'à ce que Monrovia démontre qu'elle n'est pas impliquée dans le trafic d'armes destinées aux rebelles du Front révolutionnaire uni sierra-léonais.

Le rapport endosse la thèse selon laquelle le Président libérien Charles Taylor tire les ficelles de la déstabilisation régionale par un soutien actif du RUF. En contrepartie de diamants en provenance de la Sierra Leone, il lui fournirait non seulement l'entraînement, l'armement et le support logistique, mais aussi l'asile pour ses combattants.

Si le Libéria est au centre du rapport de la commission d'enquête, la Côte d'Ivoire et la Guinée sont aussi épinglées et priées de mettre en place, dans les six mois à venir, un système de certification globale sur les diamants, sous peine de se voir infliger un embargo sur leurs propres diamants.

La mise sur la touche internationale tout comme la situation économique catastrophique ne semblent cependant pas nuire à la popularité du Président Charles Taylor.

La Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire a longtemps été un modèle de stabilité politique et de relatif développement économique.

En 2000, le pays a cependant assisté à une exacerbation des divisions politiques, ethniques et religieuses. C'est sur fonds de mutinerie, de heurts ethniques, d'arrestations de journalistes et de tensions sociales, que l'élection présidentielle du 22 octobre 2000 a porté Laurent Gbagho, l'opposant historique à la magistrature suprême.

Depuis, les musulmans du nord, partisans de l'ancien Premier Ministre, Allassane Ouattara écarté de la course à la présidence sous prétexte qu'il ne remplissait pas le critère d'ivoirité et les chrétiens sudistes, partisans de Laurent Gbagho, s'affrontent.

Les élections législatives du 10 décembre ont également été entachées de violences et d'irrégularités. Elles ont vu apparaître une progression du Front populaire ivoirien (FPI) au détriment du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), l'ancien parti unique au pouvoir depuis 40 ans et dominant la dernière Assemblée, dissoute à l'issue du putsch du Général Guéi de décembre 1999. Le Rassemblement des républicains (RDR), parti de Ouattara avait donné consigne de boycotter le scrutin.

L'UE s'était retirée de la mission d'observation internationale des élections - le Luxembourg devait y participer avec deux observateurs - en raison des actes de violence des jours précédant les élections. Elle vient d'engager la procédure de consultation prévue par la Convention de Cotonou entre les pays ACP-UE (article 96), qui peut mener à la suspension d'une partie voire de tous les programmes d'assistance de l'UE en faveur de la Côte d'Ivoire.

Sommet Afrique - Europe

Du point de vue des relations entre l'Union européenne et l'Afrique, l'évènement politique le plus important de l'année 2000 a sans doute été le Sommet Afrique - Europe, qui s'est tenu sous l'égide de l'OUA et de l'UE au Caire, les 3 et 4 avril 2000.

Le Luxembourg y a été représenté par le Premier Ministre, M. Jean-Claude Juncker, et le Ministre des Affaires Etrangères, Mme Lydie Polfer.

La "Déclaration du Caire" rappelle les liens existant entre l'Afrique et l'Europe, et exprime la volonté de donner une nouvelle dimension stratégique au partenariat global entre l'Afrique et l'Europe.

Parmi les sujets de coopération bi-régionale, recensés dans le plan d'action du Caire, les suivants ont été retenus pour un examen prioritaire d'ici le 2^{ème} Sommet, prévu en 2003:

- dette extérieure des pays africains
- restitution des biens culturels
- intégration et coopération régionales, intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale
- prévention et règlement des conflits, y compris mines anti-personnel
- Droits de l'Homme, démocratie et bonne gestion des affaires publiques
- VIH/SIDA et autres pandémies
- environnement, y compris lutte contre la sécheresse et la désertification

Notons que le Sommet a convenu que le dialogue politique existant entre l'UE et l'OUA sera dorénavant intégré dans le nouveau format de dialogue, établi suite au Sommet Afrique - Europe.

Conférence ministérielle UE-SADC

La 4^{ème} Conférence ministérielle entre l'Union européenne et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC⁴) s'est tenue à Gaborone du 29 au 30

⁴ Angola, Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, RDC, Seychelles, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe

novembre 2000. Le Luxembourg y était représenté par le Secrétaire d'Etat à l'Environnement, Monsieur Eugène Berger.

La Conférence a réaffirmé les principes fondamentaux et les objectifs à la base de la coopération entre l'UE et le SADC, ainsi que l'importance qu'elle attache au respect des Droits de l'Homme, des libertés fondamentales et des principes démocratiques. Elle a rappelé la détermination des parties à créer, consolider et renforcer des institutions démocratiques fondées sur la responsabilité, la transparence, la bonne gestion des affaires publiques et l'état de droit.

Les différents volets de la coopération UE-SADC ayant été passés en revue, la Conférence a permis la mise au point d'un programme d'action pour les années à venir.

7. L'ASIE

A. L'ASEM

Le troisième sommet ASEM réunissant les Chefs d'Etat et de Gouvernement des 15 pays membres de l'Union européenne, de 10 pays asiatiques, ainsi que le Président de la Commission européenne, s'est tenu à Séoul les 20 et 21 octobre 2000. Le Luxembourg était représenté par le Premier Ministre Jean-Claude Juncker et par Madame le Ministre des Affaires Etrangères Lydie Polfer.

Bien que dominé par la question coréenne, le débat politique a permis de faire le point sur la situation au Timor, en ex-Yougoslavie, et au Moyen-Orient. Pour la première fois, la question du respect des Droits de l'Homme a également pu être abordé de manière ouverte par les Chefs d'Etat. Enfin, la dimension politique et de sécurité a été développée.

Sur le plan économique, les deux parties se sont prononcées pour le lancement, le plus rapidement possible, d'un nouveau round de négociation à l'OMC, tout en prenant date pour agir afin de compenser les effets de la globalisation, notamment en luttant contre le crime organisé.

En matière de coopération culturelle, deux projets phares ont été adoptés, l'un pour l'octroi de bourse d'études, l'autre pour la création d'une "autoroute de l'information" liant les chercheurs européens et asiatiques. Les deux parties ont appelé à un renforcement des liens culturels à travers la Fondation Europe - Asie (ASEF).

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont adopté une déclaration finale, un "Cadre de coopération" pour les dix années à venir, ainsi qu'une déclaration de soutien au processus de rapprochement des deux Corées. Relevons que la déclaration finale, adoptée sous forme de "Déclaration de la Présidence", contient un paragraphe sur le

respect des Droits de l'Homme et un long paragraphe relatif à l'engagement des deux parties à œuvrer ensemble en matière de prévention des conflits.

Le Cadre de coopération définit "la vision, les principes, les objectifs, les priorités et les mécanismes du processus ASEM pour les dix prochaines années". Les Chefs d'Etat ont reconnu en particulier que les relations entre l'Europe et l'Asie sont fondées sur des intérêts communs tels que le maintien des objectifs et principes de la Charte des Nations Unies, le respect de la démocratie, l'Etat de droit, l'égalité, la justice et les Droits de l'Homme, le respect de l'environnement et d'autres sujets globaux. Les Chefs d'Etat ont affirmé leur intention de poursuivre l'effort de compréhension mutuelle, sans exclure aucun sujet.

B. L'ASEAN

Au cours de leur réunion annuelle, les Ministres de l'ASEAN (Association des Nations du Sud-Est asiatique) ont, en juillet dernier, abordé publiquement, et ce pour la première fois, la question des Droits de l'Homme. Ils ont notamment discuté de la proposition de création, sous la forme d'une commission, d'un mécanisme de défense des droits humains à l'échelle de la région, mais la fonction, le format et le statut d'une telle commission régionale sont encore matière à discussion.

Les Etats membres de l'ASEAN ont également décidé de mettre sur pied une Troïka ASEAN avec l'objectif de servir de mécanisme de médiation en vue de résoudre les disputes régionales, sans pour autant abandonner le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures. Il ne s'agit pas d'une entité permanente, mais bien d'un organisme ad hoc, permettant d'enquêter en cas de crise et d'organiser des consultations entre les membres de l'ASEAN en temps et lieu nécessaire.

A noter également l'officialisation du groupe dit "ASEAN + 3". Ce nouveau groupe vise avant tout à développer une alliance commerciale et diplomatique entre les pays de l'ASEAN et les pays d'Asie du Nord-Est (Chine, Corée du Sud et Japon). Les Etats concernés veulent étudier la possibilité de créer entre eux une zone de libre-échange qui constituerait le pendant du marché unique européen ou de la zone de libre-échange nord-américaine (ALENA).

Après trois années d'interruption de dialogue entre les deux régions, la 13^{ème} réunion ministérielle UE - ASEAN a eu lieu à Vientiane (Laos), les 11 et 12 décembre. Les prolongations jouées au Conseil européen de Nice ont cependant empêché la présence des Ministres européens des Affaires Etrangères, ce qui a fortement déplu à la partie asiatique.

Cette réunion ministérielle a néanmoins eu l'avantage de permettre des discussions franches entre partenaires européens et asiatiques. Elle a permis un échange de vues sur un certain nombre de sujets habituellement délicats à traiter avec la partie asiatique.

Ainsi, la situation intérieure au Myanmar et en Indonésie a pu être discutée. En outre, la question des Droits de l'Homme, les développements sur la péninsule coréenne ou encore le processus de paix au Moyen-Orient ont fait partie des interventions de part et d'autre de la table de discussion. Enfin, les Ministres ont entériné la "*Déclaration de Vientiane*" qui énumère les valeurs et principes partagés par les deux régions, ainsi que les domaines de coopération future.

C. La Chine

L'année 2000 en Chine peut être considérée du point de vue politique comme année de transition et considérée par le régime de Beijing comme un tournant vers l'avenir. Lors d'une réunion du Comité central du Parti communiste en octobre, les grandes lignes du prochain plan quinquennal (2001-2005) ont été arrêtées.

Un livre blanc sur la population a été publié en fin d'année. Il décrit les objectifs quantitatifs et qualitatifs que le gouvernement entend poursuivre dans ce domaine. Au cours de son 5^{ème} recensement, la Chine a vu 1 à 1,5 millions de personnes sillonner les campagnes pour rassembler des informations sur le nombre de personnes et sur leur qualité de vie.

En politique étrangère, la Chine a renforcé sa position de leader régional grâce à des visites ciblées comme celle du Premier Ministre Zhu Rongji au Japon ou celle du Président Jiang au Laos et Cambodge. Les sommets de l'ASEM en octobre et de l'APEC à la mi-novembre ont ajouté à la politique chinoise cet aspect multilatéral qu'elle entend cultiver davantage encore. La tenue du sommet de l'APEC en octobre 2001 à Shanghai confirme le rôle prédominant de la Chine en Asie.

Avec les Etats-Unis, différents canaux de dialogue ont fonctionné tout au long de l'année. Après le froid dans les relations dû au bombardement de l'Ambassade de Chine à Belgrade, toutes les coopérations ont repris bon train, notamment celle sur le désarmement et le dialogue sur les Droits de l'Homme.

Les résultats de l'économie chinoise pour l'année 2000 sont appréciables. Alors que l'année précédente, la croissance s'était élevée à 7,1%, la Chine a pu atteindre en 2000 un taux de 8%. Ce résultat représente un PNB de 1,07 trillions de \$, ce qui correspond à un PNB par habitant de 849\$. Ce résultat est important, car il constitue un renversement de la tendance à la baisse de la croissance des sept dernières années. Il est également significatif puisqu'il permet au gouvernement chinois de disposer de suffisamment de marge pour éponger une partie importante des coûts sociaux liés à la réforme des entreprises d'Etat et de l'économie en général.

L'événement important de l'année 2001 à Taiwan a été l'élection de Chen Shui-bian comme 10^e Président. Le 18 mars, l'électorat choisissait le candidat du parti démocratique progressiste et pro-indépendantiste. Cette victoire avec seulement 39%

des votes était rendue possible en grande partie par les divisions dans les rangs du Guomintang de Taiwan qui avait dirigé l'île depuis 55 ans.

La réaction de Beijing au résultat de cette élection était modérée, les autorités chinoises faisant savoir qu'elles jugeraient le nouveau dirigeant de Taiwan sur ses actes, tout en précisant qu'elles s'attendaient à ce qu'il prenne clairement position sur l'existence d'une seule Chine. M. Chen a choisi de prendre une position d'ouverture, sans donner entière satisfaction à la question d'une seule Chine. Plusieurs représentants du Guomintang, majoritaires au Parlement, se sont rendus en visite en Chine et ont discuté avec de hauts responsables chinois. Ce double dialogue a finalement permis d'aboutir aux trois liens directs (transport, poste et commerce) entre Taiwan et la République populaire en début d'année 2001.

Macao a passé la première année sous son nouveau régime sans encombres. Depuis décembre 1999, la situation de sécurité interne du territoire s'est stabilisée. Le Parlement de 23 membres a été très actif au cours de cette première année puisqu'il devait mettre en place tous les règlements de fonctionnement. Il a également eu un débat ouvert sur le budget 2001 et sur le discours programme de l'exécutif. Formellement, il n'existe pas de partis politiques à Macao, mais le rôle joué par les groupements d'intérêts est important. Le souhait de l'exécutif est de transformer et de diversifier la structure économique de Macao afin d'attirer les PME chinoises et leur offrir une fenêtre vers l'extérieur.

Concernant le dialogue "Droits de l'Homme" UE - Chine, deux sessions formelles se sont tenues en février à Lisbonne et en septembre à Beijing. Dans le cadre du dialogue se sont également réunies deux sessions d'experts Droits de l'Homme UE - Chine. La première rencontre a eu lieu en mai à Lisbonne, et la seconde s'est tenue en décembre à Paris sur les thèmes des délits mineurs et des droits syndicaux.

Dans le contexte des Droits de l'Homme, il faut noter que le Haut Commissaire des Nations Unies pour les Droits de l'Homme a séjourné à deux reprises en Chine en 2000. Une première fois en mars 2000, elle a participé à une Conférence régionale Asie/Pacifique sur les Droits de l'Homme. Au cours du deuxième séjour au mois de novembre, un mémorandum d'entente sur la coopération entre la Chine et le bureau du Haut Commissaire a pu être signé.

Les négociations entre l'UE et la Chine pour l'adhésion de cette dernière à l'OMC ont rencontré de nombreux obstacles. Les Européens ont fait comprendre que les concessions faites par la partie chinoise aux Américains ne couvraient pas toutes les exigences européennes. Après plusieurs jours de négociations, les deux parties ont pu conclure un accord le 19 mai.

Le Sommet UE - Chine réunissant le Président de la République française, Jacques Chirac, et le Président de la Commission européenne, M. Romano Prodi aux côtés du Président Jiang Zemin et du Premier Ministre Zhu Rongji, s'est tenu le 23 octobre à

Beijing, à la suite du sommet ASEM à Séoul. Les discussions au sommet semblent avoir été très fructueuses tant du point de vue commercial qu'en matière de dialogue politique et sur les Droits de l'Homme. Le sommet était complété par le "EU - China Business dialogue", réunissant les chefs d'entreprise des plus grands groupes européens. Le 24 octobre a eu lieu au niveau des hauts fonctionnaires des deux parties la Commission mixte UE - Chine. A l'occasion de ces activités d'octobre, la Chambre de Commerce européenne a officiellement débuté ses fonctions.

Au niveau des relations bilatérales, il faut noter le nombre important de visites de hauts responsables de part et d'autre, ce qui démontre l'excellence de ces relations.

Ainsi, le Ministre chinois de l'Education, Mme Chen Zhili, s'est rendue à Luxembourg au mois de mai pour participer à un séminaire sur l'éducation du futur organisé par la Fondation Europe-Asie. En marge de ce séminaire a été signé un mémorandum d'entente sur la coopération en matière d'éducation.

Dans le cadre d'une tournée en Europe, le Premier Ministre Zhu Rongji a effectué une visite officielle à Luxembourg début juillet. Le Premier Ministre chinois était accompagné à cette occasion par le Gouverneur de la Banque populaire de Chine, M. Dai Xianglong, et par le Ministre des Affaires Etrangères, M. Tang Jiaxuan, ce dernier ayant eu l'occasion d'avoir une entrevue séparée avec Madame le Ministre Lydie Polfer.

Cette visite a permis de finaliser et de signer le programme exécutif culturel pour la période 2001-2005 et l'accord sur la deuxième étape du projet de développement en Mongolie intérieure concernant l'élevage bovin pour un montant de 1,9 mio Euros. Le Luxembourg s'est également engagé à financer un nouveau projet d'immunisation dans la province du Qinghai en coopération avec l'OMS pour un montant de 1,17 mio US dollars. Le principe d'une coopération bancaire a été retenu. Les deux parties ont également discuté de la possibilité d'étendre la coopération dans le domaine juridique grâce à l'élargissement d'un programme communautaire de formation des procureurs et avocats.

D. Le Japon

Le lendemain de son annonce, le 1^{er} avril, que la coalition gouvernementale ne serait plus constituée que par deux partis politiques, le Premier Ministre Obuchi était victime d'une attaque cérébrale. Il en mourut quelques semaines plus tard. M. Yoshiro Mori, Secrétaire général du Parti libéral-démocrate (PLD), fut élu Premier Ministre.

La coalition gouvernementale réussit, malgré des pertes importantes du PLD lors des élections législatives du mois de juin, à conserver la majorité à la Diète. M. Mori fut donc reconduit à la tête du Gouvernement.

En matière de politique étrangère, la tendance observée depuis 1999 d'une politique étrangère plus affirmée du Japon s'est confirmée tout au long de l'année 2000. Ainsi, le Japon a exprimé la volonté de participer davantage aux opérations de l'ONU, et poursuit avec vigueur son objectif de devenir membre permanent du Conseil de sécurité. Le Japon reste pour la dixième année consécutive le pays qui apporte le plus d'aide au développement en chiffres absolus, malgré la décision récente de baisser le montant total de 2% en 2001.

En vue de renforcer les relations avec l'Union européenne, le Japon a proposé de faire de la première décennie du 21^{ème} siècle celle du partenariat entre le Japon et l'UE. Le Sommet UE-Japon du mois de juillet a entériné l'idée d'un partenariat renforcé, visant à aboutir à la signature en 2001 d'un document permettant à terme d'élaborer des positions communes en matière de politique étrangère, d'augmenter la coopération économique et les échanges d'étudiants et de fonctionnaires. Un dialogue politique régulier a lieu entre Tokyo et les Quinze représentés par la Troïka sur des sujets précis. Ces discussions ont le mérite de permettre de mieux cerner les spécificités japonaises sur un sujet et d'identifier le potentiel de rapprochement des positions européennes avec celles du Japon, voire d'aboutir à des actions communes.

Les relations bilatérales entre le Japon et le Luxembourg sont excellentes. Les négociations en vue de la conclusion d'un accord aérien ont évolué positivement au cours des derniers mois. Une réunion bilatérale entre M. Juncker et M. Mori a eu lieu le 20 octobre à Séoul en marge du sommet ASEM.

E. La péninsule coréenne

Les deux Corées ont été au centre d'intérêt de la communauté internationale tout au long de l'année 2000 à la suite du processus de rapprochement intercoréen observé depuis le sommet entre les deux Présidents Kim Dae-Jung et Kim Jong-Il à Pyongyang au mois de juin. Depuis lors, certaines mesures ont permis aux deux parties de se rapprocher encore davantage. Ainsi, certaines familles coréennes, séparées depuis la fin de la guerre de Corée en 1953, ont pu se retrouver pour quelques heures au mois d'août et au mois de novembre. La décision de reconstruire la ligne de chemin de fer et une autoroute reliant les deux pays a été prise en commun. Les deux pays ont également décidé de soutenir les investissements réciproques.

Au mois de septembre, le Ministre des Affaires Etrangères nord-coréen, M. Paek Nam-sun, adressait une lettre aux pays européens demandant à ceux-ci d'entamer les négociations en vue d'établir les relations diplomatiques. La plupart des pays européens concernés ont rapidement décidé de répondre positivement à la demande coréenne et en fin d'année, un certain nombre d'Etats membres de l'Union européenne ont officiellement pu annoncer l'établissement de relations diplomatiques avec la Corée du Nord. Le Luxembourg a décidé d'en faire de même.

L'Union européenne a décidé que son attitude générale à l'égard de la Corée du Nord dépendrait à l'avenir de l'amélioration de la situation des Droits de l'Homme, des développements dans le contexte de la réconciliation intercoréenne, de la lutte contre la prolifération en matière nucléaire et en matière de missiles et de l'accès effectif de la population nord-coréenne à l'aide humanitaire.

Le Premier Ministre Jean-Claude Juncker a pu rencontrer le Président Kim Dae-Jung en marge du sommet ASEM à Séoul le 22 octobre. A la même occasion, Madame le Ministre Lydie Polfer a rencontré son homologue coréen, M. Lee Joung-Binn. Les interlocuteurs coréens ont remercié le Luxembourg pour son rôle historique joué aux côtés des Sud-Coréens au cours de la guerre de Corée (1950-1953). Ils ont appelé les pays européens à user de leur influence pour amener la Corée du Nord à participer plus activement aux tâches de la communauté internationale. A noter également au niveau bilatéral que le Luxembourg a signé un accord aérien avec la Corée du Sud au mois de février.

F. L'Asie du Sud-Est

Madame le Ministre Lydie Polfer a effectué une visite officielle à Singapour les 16 et 17 octobre. Elle y a rencontré son homologue, le Prof. S. Jayakumar, ainsi que le Premier Ministre Goh Chok Tong et le Ministre de l'Industrie, M. Yeo Cheow Tong. Une rencontre avec des représentants des firmes luxembourgeoises implantées à Singapour figurait également au programme de la visite.

Lors d'une réunion avec le Ministre des Affaires Etrangères de Singapour, Prof. S. Jayakumar, Madame le Ministre s'est félicitée des bonnes relations bilatérales. Les deux Ministres sont tombés d'accord pour laisser le soin aux experts des deux pays d'analyser les perspectives d'un développement des relations aériennes. Les discussions ont également mis en évidence l'intérêt que les deux pays attachent en matière d'aide au développement à la coopération triangulaire. Dans ce cadre, la coopération luxembourgeoise s'efforce de mettre ses compétences en réseau avec d'autres acteurs de la région.

Les ministres ont relevé les parallélismes qui existent entre Singapour et le Luxembourg. Leurs économies étant largement ouvertes sur l'extérieur et fortement dépendantes des marchés internationaux, les deux pays sont à l'intérieur de leurs régions respectives, des promoteurs engagés d'une plus grande stabilité et d'une coopération renforcée. Singapour et Luxembourg sont des centres régionaux et internationaux qui tous deux ont construit un secteur financier et tertiaire important et essayent de progresser dans le domaine des nouvelles technologies et des secteurs porteurs d'avenir, sans pour autant renier leurs traditions.

Du 22 au 24 octobre, le Premier Ministre Jean-Claude Juncker, accompagné de Mme la Ministre Marie-Josée Jacobs, a effectué une visite officielle au Vietnam. A Hô Chi

Minh Ville, le Premier Ministre a eu l'occasion de rencontrer les responsables du Comité populaire de la ville. Le Premier Ministre a été officiellement accueilli à Hanoi le 23 octobre par le Premier Ministre vietnamien, M. Phan Van Khai.

Les autorités vietnamiennes ont remercié le gouvernement luxembourgeois pour les efforts importants engagés au niveau de la coopération au développement, le Vietnam faisant partie des pays cibles de la coopération luxembourgeoise. Le Luxembourg a débloqué des fonds pour venir en aide au Vietnam à la suite d'intempéries qui ont causé de nombreuses victimes et fait des dégâts matériels importants. Au cours de la visite au Vietnam, de nombreux accords de coopération bilatérale et multilatérale ont pu être signés.

Le Président américain Bill Clinton a effectué une visite officielle de trois jours au Vietnam à la mi-novembre. Premier Président américain à se rendre au Vietnam depuis la fin de la guerre il y a vingt-cinq ans, cette visite témoigne de l'ouverture que les autorités vietnamiennes entendent entreprendre depuis une dizaine d'années. Un accord commercial entre le Vietnam et les Etats-Unis a pu être signé en juillet, accord qui devrait être ratifié par le Sénat américain au cours du printemps 2001. L'ouverture du marché américain aux produits vietnamiens devrait donner un coup de fouet aux exportations vietnamiennes et susciter l'attention des investisseurs américains.

La situation politique en Malaisie a été caractérisée en 2000 par les tensions entre la coalition au pouvoir et les partis d'opposition. Le parti UMNO du Premier Ministre Mahathir a perdu le support d'une grande partie de ses électeurs traditionnels d'ethnie malaise au profit du parti d'opposition islamique PAS. L'une des causes principales de cette évolution réside dans le mécontentement des Malais au sujet du traitement infligé à l'ancien Vice-Premier Ministre Anwar Ibrahim.

En politique extérieure, la Malaisie a privilégié la défense des intérêts musulmans, notamment en jouant un rôle actif au sein de l'Organisation de la Conférence Islamique. Les autorités de Kuala Lumpur souhaitent par ailleurs contribuer à une politique d'engagement constructif envers le régime militaire au Myanmar, menant à terme à l'instauration de la démocratie. L'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU au Myanmar, M. Razali, est d'origine malaise et joue un rôle incontestable dans la recherche d'une solution négociée avec la junte birmane.

Le Premier Ministre Juncker a eu un entretien bilatéral avec le Premier Ministre Mahathir en marge du Sommet ASEM à Séoul, le 20 octobre. Les deux Premiers Ministres ont convenu de lancer des consultations bilatérales visant à étendre les modalités opérationnelles de l'accord aérien en vigueur. Le 3 mai, le Luxembourg a signé un mémorandum d'entente avec la Malaisie dans le secteur de la santé publique.

En Thaïlande, l'année 2000 a vu l'élection d'un nouveau Sénat, dont les membres étaient antérieurement appointés par le gouvernement. Le nouveau Sénat s'est ainsi vu attribuer

des pouvoirs plus importants, étant notamment en mesure de nommer les nombreuses commissions de contrôle (Droits de l'Homme, privatisation des sociétés étatiques etc.) et pouvant désormais destituer des fonctionnaires et responsables politiques.

Après la mise en place du nouveau Sénat, l'opposition a revendiqué la tenue d'élections parlementaires anticipées, ce que le Premier Ministre Chuan Leekpai a finalement acceptée. Le Parlement a été dissout le 6 novembre et les élections ont eu lieu le 6 janvier 2001. Celles-ci ont été remportées par le parti de l'opposition Thai Rak Thai dirigé par le magnat des télécommunications Thaksin Shinawatra. Il n'est cependant pas certain que ce dernier puisse remplir ses fonctions dans la mesure où il fait l'objet d'une enquête par la Commission Nationale contre la Corruption.

Le Premier Ministre Jean-Claude Juncker a rencontré son homologue thaïlandais, M. Chuan Leekpai, en marge du sommet ASEM à Séoul, le 21 octobre. A la même occasion, Madame le Ministre Lydie Polfer a pu rencontrer son homologue thaïlandais, M. Surin Pitsuwan. L'excellence des relations bilatérales a été relevée au cours de ces deux entretiens.

Le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, M. Charles Goerens, s'est déplacé en Thaïlande en février à l'occasion de la réunion ministérielle de la CNUCED. A noter enfin, le premier prix décerné au Luxembourg pour sa participation au financement d'un programme de reforestation dans le nord de la Thaïlande.

La situation politique en Indonésie est restée difficile tout au long de l'année.

Outre des confrontations régulières avec le Parlement, le Président Wahid a dû faire face à un risque de désintégration territoriale de l'Indonésie. En effet, les provinces de l'Aceh au Nord-Ouest et de l'Irian Jaya au Sud-Est réclament l'autonomie, voire l'indépendance, ce à quoi s'oppose le gouvernement indonésien. A maintes reprises, la communauté internationale, et notamment l'Union européenne, a soutenu le principe de l'intégrité territoriale de l'Indonésie. La violence a perduré aux Moluques, au Timor occidental et en Aceh, faisant de nombreuses victimes et plusieurs dizaines de milliers de réfugiés.

Au Timor occidental, la présence de quelque 100.000 réfugiés du Timor oriental, logés dans des camps situés aux alentours de la ville frontalière d'Atambua, pose de sérieux problèmes au gouvernement indonésien. En effet, ces camps sont contrôlés par d'anciens miliciens du Timor Oriental qui terrorisent les réfugiés et conduisent des attaques au-delà de la frontière contre les soldats de l'ATNUTO. Cette violence a conduit le 6 septembre à l'assassinat au Timor occidental de trois membres de l'équipe du Haut Commissariat aux Réfugiés de l'ONU. L'agence de l'ONU a immédiatement décidé de cesser ses activités et de retirer tout son personnel. Par la suite, le Conseil de Sécurité de l'ONU a envoyé une mission d'enquête, l'armée indonésienne ayant procédé

à un certain désarmement des miliciens, mais la situation est restée tendue tout au long des derniers mois de l'année.

Le Premier Ministre Jean-Claude Juncker a rencontré le Président Wahid en marge du Sommet ASEM à Séoul, le 20 octobre. Au cours de leur conversation, les récents développements régionaux ont été passés en revue, le Président Wahid se voulant rassurant sur l'évolution de la situation politique dans son pays.

Le Conseil consultatif national créé en décembre 1999 au Timor oriental a joué un rôle déterminant, étant donné que c'est principalement par son intermédiaire que les Est-Timorais ont pu participer au processus de prise de décision de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO). Il est cependant progressivement devenu évident que sa composition devait être élargie de façon à permettre une plus large participation est-timoraise au processus.

Ainsi, un Conseil national a été mis sur pied en octobre 2000 afin de remplacer le Conseil consultatif national. Il est composé de 36 membres nommés par l'Administrateur de l'ONU, tous timorais, et répartis selon les districts, les partis politiques et autres catégories socio-professionnelles timoraises. Huit Ministères ont également été formés, les huit ministres constituant un gouvernement présidé par le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU, M. Sergio Vieira de Mello. Ce gouvernement est chargé d'élaborer la politique générale ainsi que de recommander des règlements et directives pour examen par le Conseil national.

M. Ramos Horta, lauréat du Prix Nobel en 1996 et membre du Cabinet ministériel transitoire en charge des affaires étrangères, a effectué une visite officielle au Luxembourg du 1^{er} au 3 décembre. Il a rencontré Madame le Ministre Lydie Polfer, ainsi que le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, M. Charles Goerens. Au cours de ses entretiens, il a remercié le Luxembourg pour sa contribution à la construction du nouvel Etat. M. Horta a rappelé qu'il a toujours revendiqué la paix et la stabilité en plaidant en faveur de la réconciliation nationale tout au long du processus de transition qui mènera à terme à l'indépendance du Timor oriental.

G. L'Asie du Sud

Après l'échec au mois de juillet d'une première tentative de cessez-le-feu entre la guérilla cachemirienne et l'Inde, le ton est de nouveau monté avec le Pakistan. Soucieux de préserver son image internationale, tout en souhaitant répondre aux aspirations d'une population cachemirienne en quête de paix, M. Vajpayee a cependant repris l'initiative en annonçant le 19 novembre que les forces indiennes ne lanceraient pas d'opérations contre les groupes séparatistes musulmans à l'occasion du ramadan. En réponse à l'initiative indienne, le Pakistan a alors fait savoir qu'il allait retirer une partie de ses troupes stationnées sur la ligne de contrôle (LoC).

Un mois plus tard - soit le 20 décembre - le gouvernement indien a annoncé devant le Parlement du pays la prolongation pour une durée d'un mois du cessez-le-feu. Le Premier Ministre Vajpayee a même déclaré que son gouvernement allait amorcer des démarches exploratoires afin que le processus de dialogue entre les gouvernements de l'Inde et du Pakistan puisse reprendre.

L'Union européenne s'est félicitée de l'initiative indienne, appelant l'ensemble des parties à "observer la plus grande modération sur le terrain, à respecter les engagements pris, à envisager de nouvelles mesures de confiance et à s'engager résolument et en toute bonne foi dans la voie d'un dialogue sincère et constructif".

Le premier Sommet entre l'Union européenne et l'Inde a eu lieu le 28 juin au Portugal. Qualifié d'historique, ce Sommet a permis aux deux parties de renforcer les liens par la construction d'un nouveau partenariat stratégique fondé sur des valeurs et aspirations communes. Un "plan d'action" en 22 points adopté lors du sommet annonce également un renforcement de la coopération politique, notamment pour lutter contre le terrorisme et le trafic de drogue et pour promouvoir l'élimination des armes nucléaires. Sur le plan commercial, les deux parties ont convenu d'organiser une coopération à l'OMC et de promouvoir les échanges commerciaux bilatéraux afin qu'ils atteignent leur niveau potentiel. En matière de coopération, les deux parties ont plaidé pour la conclusion rapide d'un accord de coopération dans le secteur des sciences et technologies et le lancement d'initiatives dans les secteurs des technologies de l'information et de l'éducation. Le prochain Sommet est prévu en Inde en 2001.

8. L'AMERIQUE LATINE

Les Ministres des Affaires étrangères de l'UE ont rencontré leurs homologues d'Amérique latine lors d'une réunion ministérielle entre l'UE et le Groupe de Rio, le groupe de San José et les pays membres du Mercosur, organisée à Vilamoura au Portugal du 22 au 24 février. Les intervenants ont souligné l'importance d'assurer un suivi concret aux éléments figurant dans le plan d'action défini à la suite du Sommet de Rio, qui s'était déroulé en juin de l'année précédente. Ainsi, le groupe bi-régional, spécialement créé à Rio, avait préalablement défini 11 priorités d'action que les deux parties entendent mettre en musique avant le prochain Sommet UE - Amérique latine, prévu à Madrid en 2002.

UE - Mercosur

Le troisième round de négociation du futur accord d'association et de libéralisation des échanges entre l'UE et le Mercosur, qui s'est déroulé à Brasilia le 13 novembre, semble avoir marqué un tournant puisque le calendrier, qui prévoit de commencer les négociations tarifaires en juillet 2001, semble pouvoir être respecté. Outre le changement de climat constaté de part et d'autre, les négociations ont permis de

progresser sur plusieurs points, tout en confirmant que certains secteurs poseront de réels problèmes, en particulier les subventions agricoles pour le côté européen, et les marchés publics du côté du Mercosur.

Le Mexique

Après 71 ans de domination du Parti Révolutionnaire Institutionnel (PRI), le Mexique a effectué sa "révolution de velours". Vicente Fox Quesada, qui a remporté les élections présidentielles du 2 juillet à la tête du PAN (Parti Action Nationale), se veut l'homme du changement, tant dans la forme que dans la substance.

Dans son discours inaugural, le nouveau Président a annoncé sept réformes fondamentales à mettre en œuvre par voie constitutionnelle, sur le plan politique et économique. Ses priorités portent sur l'éducation, un développement économique et social bénéficiant à toutes les catégories de la population, y compris les plus défavorisées, et la mise en place d'un Etat de droit. M. Fox s'est également engagé à trouver une solution négociée avec les représentants de la guérilla zapatiste au Chiapas.

Le Président Zedillo a quitté le pouvoir avec près de 70% d'opinions favorables, laissant à son successeur une situation politique et économique nettement plus favorable que lors de sa propre prise de fonction en 1994, lorsque le pays était en proie à la violence politique et à la banqueroute financière. Le mérite de la transition pacifique revient largement au Président Zedillo. Celui-ci a en effet institué une autorité électorale indépendante qui a veillé au bon déroulement des scrutins. Il s'est également efforcé de faciliter la mise en place d'une équipe de transition de son successeur.

Au niveau des relations bilatérales, la Chambre des Députés a procédé le 13 avril à la ratification de l'Accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération entre l'Union européenne et le Mexique. La ratification, par le Luxembourg et les autres Etats membres de l'UE, était nécessaire pour permettre l'entrée en vigueur dudit accord. Un Accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Mexique a été signé en marge du Conseil européen de Lisbonne, les 23 et 24 mars et il est entré en vigueur le 1^{er} juillet.

Des experts mexicains et luxembourgeois se sont réunis à Luxembourg au mois de février en vue de conclure une convention de non-double imposition. Les négociations sont achevées et une signature de l'accord pourra intervenir en début d'année 2001.

La Colombie

Le climat de violence a continué à régner en Colombie tout au long de l'année écoulée, et ce malgré la poursuite des négociations entre le gouvernement colombien et les deux mouvements de guérilla que sont le FARC et l'ELN.

Dans un souci de recherche d'une solution négociée avec toutes les parties, le Ministre colombien de l'Intérieur rencontra en novembre le chef de l'organisation paramilitaire des Autodéfenses unies de Colombie (AUC). Sur ce, le FARC refusait, le 14 novembre de reprendre les négociations avec les autorités de Bogota, jugeant que le gouvernement faisait preuve de complaisance avec l'organisation paramilitaire. Depuis, les négociations semblent au point mort.

L'Union européenne n'a cessé d'appeler les parties au conflit à rechercher une solution négociée dans le contexte d'un dialogue continu. Elle a par ailleurs décidé de mettre sur pied un ambitieux "Programme européen d'appui au processus de paix" par lequel elle entend contribuer concrètement à la construction de la paix en Colombie en privilégiant l'amélioration des conditions de vie des paysans et de l'ensemble des populations locales. En matière de lutte contre les drogues, l'UE souhaite encourager les cultures de substitution.

Le Pérou

Au Pérou, la campagne du mois d'avril pour les élections présidentielles s'est déroulée dans un climat de tension extrême après l'annonce de la participation du Président sortant, M. Fujimori, décision jugée inconstitutionnelle par les membres de l'opposition. Le premier tour du scrutin s'est déroulé dans des conditions peu satisfaisantes comme le relevait un rapport de l'Organisation des Etats américains (OEA) et une déclaration de l'Union européenne, l'opposition estimant que de nombreuses fraudes avaient été commises, en dépit de la présence d'observateurs étrangers.

Peu avant le deuxième tour, le candidat de l'opposition, M. Toledo, annonçait son retrait de la course, faute de garanties suffisantes pour la transparence des opérations. Les observateurs de l'OEA et de l'Union européenne décidèrent alors de quitter le pays. En l'absence d'adversaire, le Président Fujimori fut réélu : l'opposition décida d'appeler la population à manifester son mécontentement et à entrer en désobéissance civile.

La diffusion, le 14 septembre, par tous les moyens de communication, tant les audiovisuels que la presse écrite, du contenu d'une cassette vidéo, montrant le chef du "Service de l'intelligence nationale", M. Montesinos, achetant l'adhésion au parti gouvernemental d'un Congressiste élu de l'opposition, a eu des effets quasi immédiats. Le Président Fujimori, percevant probablement que la fin politique était proche, décidait d'invoquer ses origines japonaises et de se réfugier au Japon.

Le Congrès péruvien démit alors M. Fujimori de ses fonctions, et nomma, le 22 novembre, M. Paniagua Président intérimaire. Ce dernier appela M. Pérez de Cuellar, ancien Secrétaire général de l'ONU, aux fonctions de Premier Ministre. Celui-ci s'engagea à restaurer la démocratie, à organiser des élections libres le 8 avril 2001 et à surmonter la crise politique.

Il importe de relever que les bouleversements institutionnels des derniers mois se sont déroulés dans le calme sans qu'à aucun moment ne soit remise en cause la légitimité constitutionnelle. Le Pérou paraît s'acheminer sur la voie d'une transition démocratique et pacifique.

Le Chili

Le général Pinochet est finalement rentré, le 3 mars, au Chili après de longues batailles judiciaires et à l'issue de près de 17 mois de détention à Londres. Le 8 août, il s'est cependant vu retirer son immunité sénatoriale par la plus haute cour de justice chilienne, la Cour suprême, qui a ainsi ouvert la voie non seulement à des poursuites pénales pour violations des droits de la personne, mais aussi à une nouvelle phase de réconciliation au Chili. Le 1^{er} décembre, le juge Juan Guzmán ordonnait l'arrestation et le jugement de Pinochet pour meurtre et enlèvement.

Au niveau politique, Ricardo Lagos a été élu en janvier 2000 comme troisième président suite au retour de la démocratie. M. Lagos a basé sa campagne électorale sur l'importance du développement social et de la réconciliation nationale.

Les relations entre le Chili et l'Union européenne se sont développées positivement au cours des négociations en vue de la conclusion d'un accord d'association, et l'établissement à terme d'une zone de libre-échange. Le deuxième tour des négociations s'est déroulé à Bruxelles au mois de juin, et le troisième tour à Santiago au mois de novembre. Les négociations progressent rapidement, la partie chilienne ayant moins de difficultés dans le secteur agricole que les membres du Mercosur.

Cuba

La position commune de l'UE à l'égard de Cuba a été renouvelée par deux fois en 2000. L'UE a constaté que, malgré des signaux contradictoires, aucun changement fondamental de politique n'a été opéré par le gouvernement cubain, ni dans le sens de la réalisation des objectifs de la position commune, ni dans le sens contraire. Ainsi, l'UE a observé des manquements à la plupart des libertés fondamentales et des droits civils et politiques au titre de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Au second semestre, l'UE a décidé de déployer des efforts supplémentaires pour amener les autorités cubaines à participer à un dialogue constructif et franc sur une série de questions d'intérêt commun. Par ce moyen, l'UE souhaite aboutir à des résultats tangibles, notamment dans les domaines politique et économique et pour ce qui est des droits civils.

Malgré les efforts de l'UE, les autorités cubaines ont décidé d'annuler la visite de la Troïka de l'UE à La Havane, prévue pour le mois d'avril, suite à un vote défavorable à Cuba au sein de la Commission des Droits de l'Homme à Genève. Cuba décida également de retirer sa candidature à l'adhésion à l'Accord de Cotonou craignant que

certaines Etats membres de l'UE ne bloquent cette candidature. Le Conseil des ministres ACP a tout de même admis Cuba comme 78^{ème} membre du groupe ACP, et comme premier membre qui ne soit pas signataire de l'accord de coopération avec l'UE.

III. LE LUXEMBOURG ET LES GRANDS DOSSIERS HORIZONTAUX

1. LES DROITS DE L'HOMME

A. L'Union européenne

Pour l'Union européenne, l'année 2000 dans le domaine des Droits de l'Homme était marquée surtout par l'accomplissement des travaux sur la Charte des Droits fondamentaux, travaux lancés sous Présidence allemande. Les chefs d'Etat et de Gouvernement, réunis au Conseil européen de Cologne (juin 1999), avaient estimé qu'au stade actuel du développement de l'Union européenne, il était nécessaire d'ancrer leur importance exceptionnelle et leur portée de manière visible pour les citoyens dans une Charte des droits fondamentaux.

En juin 2000, l'instance mise en place pour élaborer cette Charte (« la Convention »), avait terminé une première lecture des trente premiers articles du projet de Charte, consacrés aux droits civils et politiques. Le grand intérêt que le public, et notamment la société civile, porte à l'élaboration de cette Charte, s'est manifesté par les quelque 500 propositions d'amendements qui furent soumises à ces trente premiers articles. En juillet, la Convention a entamé l'examen des trente prochains articles, dédiés aux droits économiques et sociaux.

Conformément au calendrier établi dans les conclusions du Conseil européen de Cologne, les chefs d'Etat et de Gouvernement, réunis au Conseil européen de Nice (7-8 décembre 2000), ont solennellement proclamé à l'ouverture du sommet, les 54 articles de la Charte : un texte qui résume les valeurs communes des Quinze en matière de droits civils, politiques, économiques et sociaux. Actuellement sans valeur juridique contraignante, le statut de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne restera, conformément à l'accord trouvé dans le cadre de la Conférence intergouvernementale à Nice, sous examen.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration faite le 10 décembre 1998 lors du Conseil de Vienne, à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, l'UE a préparé en 2000 son deuxième rapport annuel de l'UE sur les Droits de l'Homme, portant sur la période de juin 1999 à juin 2000.

Dans le même contexte, l'UE a organisé un deuxième forum de l'UE sur les Droits de l'Homme, qui s'est tenu en décembre à Paris. Les participants - gouvernementaux et non gouvernementaux - ont affirmé la nécessité d'entretenir un dialogue plus régulier en matière de Droits de l'Homme entre les représentants des ONG, du monde universitaire, des institutions de l'UE et des gouvernements des Etats membres.

L'Union européenne a également continué sa campagne mondiale pour l'abolition de la peine de mort par des démarches directes auprès des autorités compétentes, notamment aux Etats-Unis et dans les Etats africains, et en introduisant une résolution lors de la 56^{ème} session de la Commission des Droits de l'Homme.

L'Union européenne a également entamé l'élaboration de nouvelles lignes directrice en matière de l'abolition de la torture dans le monde.

B. Les Nations Unies

La 56^{ème} session de la Commission des Droits de l'Homme

En 2000, le Luxembourg a terminé son mandat de trois ans en tant que membre de la Commission des Droits de l'Homme (CDH).

Comme les deux années précédentes, la Représentation luxembourgeoise à Genève avait été considérablement renforcée pour pouvoir répondre aux demandes qu'imposent un tel mandat, non seulement du point de vue du volume de travail de la Commission même, mais aussi du point de vue de l'intensité de la coordination communautaire.

La 56^{ème} session de la CDH a encore renforcé l'impression de deux camps s'affrontant pour imposer chacun sa vision des Droits de l'Homme : d'un côté, le Pakistan, soutenu par les pays arabes, et plus généralement les pays en développement, qui cherchait à transposer en Droits de l'Homme ses propres valeurs communautaires et traditionalistes (lutte contre la diffamation des religions, devoirs des individus envers la communauté etc.) et de l'autre côté les Etats-Unis, soutenus en fonction des dossiers, par les autres pays occidentaux, qui promouvaient leurs choix de société (droit à la démocratie, embargo contre Cuba, liberté de choix sexuel).

De manière générale, la montée en puissance des pays en développement se traduit par le renforcement des droits sociaux et économiques, et la mise en œuvre du droit au développement. L'accent est mis sur les droits collectifs au détriment des droits de l'individu. De même se confirme la mainmise des intégrismes religieux.

En maintenant son engagement en faveur de l'abolition de la peine de mort, l'UE a joué les trouble-fêtes: l'abolition de la peine de mort atteste par excellence l'autolimitation de la souveraineté d'Etat face aux droits de l'individu. A travers son engagement, l'UE rappelle que la défense des Droits de l'Homme ne peut se limiter à la promotion d'un modèle de société mais qu'elle implique d'abord la défense des droits de l'individu quel qu'il soit.

La réforme engagée au sein même de la Commission des Droits de l'Homme – réforme à laquelle le Luxembourg a participé en présentant en 2000 un projet de résolution sur la

réforme de la Sous-Commission - a fait des insatisfaits, car elle ne porte pas sur les organes en charge du contrôle des traités, mais se limite aux mécanismes de la CDH.

Mme le Ministre Lydie POLFER s'est rendue à Genève pendant la première semaine de la session et est intervenue dans le débat général de la 56^{ème} session de la Commission des Droits de l'Homme, le 22 mars 2000. Au programme de la visite du Ministre, figurait également une rencontre bilatérale avec Mme Robinson, Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme.

A la Commission des Droits de l'Homme, l'année 2000 était par ailleurs marquée par la 5^{ème} session spéciale de la CDH sur les Territoires occupés (novembre 2000), la première Commission de préparation pour la Conférence mondiale contre le racisme (mai 2000) et les travaux du groupe de travail sur le Droit au développement, sous la présidence de l'Ambassadeur d'Algérie, S.E.M. Mohamed Salah DEMBRI, et avec l'apport de l'expert indépendant, M. Arjun SENGUPTA.

La Troisième Commission de l'Assemblée Générale

Le climat de la 55^{ème} session de la Troisième Commission (septembre - décembre à New York) était plus apaisé que l'année dernière. Ceci était notamment dû au fait que l'Union européenne n'a pas tenté de présenter sa résolution sur la peine de mort de l'UE, et que les délégations à New York étaient quelque peu épuisées par les négociations des sessions extraordinaires de l'AG sur « Beijing+5 » et « Copenhague+5 », qui s'étaient tenues au mois de juin 2000.

Ceci dit, l'initiative néerlandaise portant sur les crimes commis contre les femmes au nom de l'honneur et sa contre-initiative algéro-pakistanaise sur l'élimination de toutes les formes de violence contre les femmes, a causé pas mal de remous. Cette initiative n'a cependant pas divisé la Troisième Commission comme cela fut le cas un an plus tôt avec l'initiative européenne sur la peine de mort.

La résolution omnibus sur le droit des enfants, a, comme de tradition, été suivie de près par la délégation luxembourgeoise. Avec la tenue de la session extraordinaire consacrée aux enfants en septembre 2001, il faudra s'attendre à des changements concernant le format, les initiateurs, le contenu (largement basé sur celui du document final de la session extraordinaire) de cette résolution.

Avec les préparations de la Conférence mondiale contre le racisme, qui se tiendra du 31 août au 7 septembre en Afrique du Sud, les deux résolutions traditionnelles présentées par le G77, ont donné bien du fil à retordre à l'Union européenne.

Quatre des huit résolutions adoptées par la Troisième Commission et qui avaient pour objet la situation dans des pays précis, furent introduites par l'UE, à savoir : Iran, Irak, la République Démocratique du Congo et le Soudan. Malgré les efforts déployées par

L'UE, ces quatre résolutions ont été adoptées par vote et celle sur l'Iran l'a été de justesse.

La cohésion des Quinze à la Troisième Commission sur la question de Droits de l'Homme était sans faille. L'UE a tiré profit de la session spéciale de la Commission des Droits de l'Homme, organisée le 15 septembre à Genève, pour annoncer ses initiatives bien en amont de l'AGONU.

Pour ce qui est des travaux proprement dits, la Troisième Commission a adopté soixante-quatre résolutions dont quatorze par vote, alors que l'année précédente, soixante et onze résolutions avaient été adoptées dont aussi quatorze par vote.

C. Le Conseil de l'Europe

Conférence européenne contre le racisme

En 1997, la Présidence luxembourgeoise de l'UE avait proposé que la préparation régionale de l'Europe pour la Conférence mondiale des Nations Unies contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance se fasse dans le cadre du Conseil de l'Europe.

La conférence intitulée "Tous différents, tous égaux : de la théorie à la pratique", s'est tenue du 11 au 13 octobre à Strasbourg, et a été précédée, la veille, d'un Forum des ONG. Le Luxembourg y était représenté par le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Monsieur Charles Goerens.

Les conclusions générales auxquelles la Conférence a abouti et la déclaration politique adoptée par les Ministres ainsi que les rapports des différents groupes de travail ont été transmis au Comité préparatoire de la Conférence mondiale, qui se réunira en mai 2001. Il est ainsi espéré que les discussions au niveau européen contribueront à la Conférence mondiale et seront reflétées dans les documents finaux.

La Cour européenne des Droits de l'Homme

La refonte, en novembre 1998, d'un système bicéphale en une Cour permanente, avec l'entrée en vigueur du Protocole N° 11 à la Convention européenne des Droits de l'Homme, a montré ses limites, dans la mesure où la décision prise au Sommet de 1997 avait sous-estimé la charge de travail à laquelle la nouvelle Cour aurait à faire face.

Au cours de l'année écoulée, les Etats membres ont, malgré les efforts de restructuration et de rationalisation entrepris par le collège des juges et le greffe dans le cadre des ressources humaines et financières disponibles, dû se rendre à l'évidence. Il fallait, dans un premier temps, fournir rapidement des moyens supplémentaires afin de permettre à la Cour de résorber les retards accumulés (héritage de l'ancienne Cour non permanente

et accroissement sensible des requêtes en provenance des nouveaux Etats membres) et, dans un mouvement ultérieur, procéder à une seconde réforme tenant compte de manière réaliste des projections d'avenir pour doter la juridiction strasbourgeoise de ressources humaines et financières suffisantes⁵.

C'est sous Présidence italienne que furent entamées les réflexions portant sur le fonctionnement de la Cour européenne des Droits de l'Homme et les moyens de faire face aux difficultés. Les négociations visant à réformer le système actuel en le mettant à un niveau de capacités suffisant pour un avenir prévisible s'échelonnent sur deux ans, de 2001 à fin 2002. En toute vraisemblance, ces considérations revêtiront un intérêt fondamental pour la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Europe en 2002.

Le Commissaire aux Droits de l'Homme

Depuis son entrée en fonction en octobre 1999, M. Gil-Robles a effectué deux missions en Russie à la suite desquelles il a fait des recommandations qui ont notamment engendré la nomination de M. Vladimir Kalamanov en tant que représentant spécial du président Poutine pour les Droits de l'Homme. M. Kalamanov dirige un Bureau, dans lequel travaillent aussi trois experts en matière de Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, afin de prêter assistance au personnel russe dans la réception de plaintes des citoyens et dans les enquêtes menées sur des situations individuelles en vue de saisir les Cours et Tribunaux, pour suites à donner.

Du 1^{er} au 9 juin, le Commissaire a effectué une visite officielle en Géorgie, à l'invitation du gouvernement. Il a visité l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud (Tskhinvali) ainsi que plusieurs régions où se trouvent des réfugiés qui ont fui les zones de conflit.

Du 11 au 13 octobre, M. Gil-Robles a participé en tant qu'intervenant principal et rapporteur à la Conférence européenne contre le racisme, organisée par le Conseil de l'Europe en tant que préparation européenne à la Conférence mondiale des Nations Unies de 2001.

Du 16 au 20 octobre, le Commissaire a visité la République de Moldova, à l'inclusion de la république transnistrienne auto-proclamée, sur la rive gauche du Dnjestr.

Les 3 et 4 novembre, le Commissaire a participé à la Conférence européenne des Droits de l'Homme.

⁵ En décembre 2000, le bilan pour l'année entière se présente comme suit : 26.398 dossiers provisoires ouverts (contre 20.578 en 1999), 10.486 requêtes enregistrées (contre 8.400 en 1999), 6.769 décisions d'irrecevabilité (contre 3.519 en 1999), 1.082 décisions de recevabilité (contre 731 en 1999), 447 arrêts rendus (contre 135 en 1999) et, enfin, 227 règlements à l'amiable (contre 39 en 1999). A noter qu'en 1999 et 2000 la nouvelle Cour a évacué plus d'affaires que son prédécesseur n'en a traitées en une quarantaine d'années.

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance

Les travaux de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) se déroulent en cycles de quatre ans, à raison d'une dizaine de pays par an. Les rapports du premier cycle ont été achevés fin 1998. En 1997, le Luxembourg avait fait l'objet d'un premier rapport favorable et sans controverse. Selon le calendrier prévisionnel, la prochaine visite au Luxembourg aura lieu en 2002, en fin de 2^e cycle.

Suite à une proposition de l'ECRI, les organes compétents du Conseil de l'Europe ont préparé le Protocole additionnel N° 12 à la CEDH portant interdiction générale de la discrimination, qui élargit de façon générale le champ d'application de son article 14 et contient une liste non-exhaustive de motifs de discrimination.

Le Protocole en question a été adopté le 26 juin. Il a été ouvert à la signature en marge de la Conférence européenne des Droits de l'Homme de Rome, le 4 novembre. A cette occasion, Mme le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères a signé le Protocole, à l'instar de représentants de 21 autres Etats membres.

Le mandat de l'ECRI, créé par décision du 1^{er} Sommet de l'Organisation en 1993 à Vienne, viendra à échéance, pour renouvellement, en automne 2002, vers la fin du semestre présidentiel luxembourgeois. Les membres de l'ECRI sont désignés par leur gouvernement sur la base de leurs connaissances approfondies dans le domaine de la lutte contre l'intolérance. Depuis 1998, M. Roger Linster est le membre luxembourgeois au sein de l'ECRI.

Le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT)

En 2000, le CPT avait planifié 10 visites, il en a effectué 15, dont deux en Turquie (à l'île-prison d'Imrali en février, pour évaluer les conditions de détention de M. Öcalan, et dans plusieurs grands centres pénitentiaires en décembre lors des grèves de la faim accompagnées de violences) et trois en Russie (dont deux au Caucase du Nord, notamment à Tchernokozovo, en Tchétchénie). Sur proposition de la Présidence italienne du Comité des Ministres et avec son soutien, le CPT a effectué une visite dans les prisons en Moldova, y compris en Transnistrie. Cette visite a été conduite par M. Pierre Schmit, Procureur d'Etat adjoint, élu au titre du Luxembourg, qui a eu l'occasion de s'entretenir entre autres avec M. Ilie Ilascu et de soulever avec lui la question de son traitement en détention, de faire examiner son état de santé, mais aussi d'évoquer avec l'intéressé son éventuelle disponibilité à accepter d'être rejugé dans un pays tiers.

Le mandat de M. Pierre Schmit, viendra à échéance le 20 septembre 2001. En 1997, M. Schmit a lui-même succédé à M. Claude Nicolay, en son temps Président du CPT.

2. LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

Le 23 mars, Monsieur Goerens, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire a prononcé un discours devant la Chambre des Députés sur la politique de coopération au développement. Ce discours a été suivi par un débat qui a eu lieu le 4 avril suivant.

Monsieur Goerens a participé à la réunion informelle « Développement » de l'Union européenne à Lisbonne en janvier et à la réunion ministérielle UE-ACP à Bruxelles en février. Le même mois, Monsieur Goerens a effectué une visite au Laos et a participé à la réunion ministérielle de la CNUCED à Bangkok.

En mars, Monsieur Goerens a suivi la Conférence de financement régionale pour l'Europe du Sud-Est à Bruxelles.

En avril, Monsieur Goerens a effectué une visite au Kosovo, et il a prononcé un discours à l'occasion de la Commission de Développement Durable des Nations Unies à New York.

En mai, Monsieur le Ministre a participé aux délibérations du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE à Paris et il a dirigé la délégation qui s'est rendue au Rwanda.

En juin, les projets de déminage au Laos ont été visités par Monsieur Goerens. En juillet, Monsieur Goerens a accompagné S.A.R. le Grand Duc héritier qui a effectué une visite au Kosovo.

En octobre, la deuxième réunion de la Commission de Partenariat s'est tenue au Cap Vert avec la participation de Monsieur Goerens. Pendant le même mois, Monsieur Goerens a assisté à la Conférence mondiale sur le racisme à Strasbourg et il s'est rendu au Burkina Faso pour l'inauguration d'un village artisanal.

En novembre, Monsieur Goerens était à Bruxelles pour le Conseil « Développement » de l'Union européenne.

En décembre, Monsieur Goerens a prononcé un discours à la Quatrième Conférence des Parties de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification et la Sécheresse à Bonn.

En octobre, la Direction de la Coopération au Développement a été étroitement liée à la préparation et au déroulement de la visite de Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier Ministre au Vietnam en octobre.

L'aide publique au développement allant à 0,7% du RNB

L'année 2000 se caractérise par une croissance ininterrompue de l'aide publique au développement (APD) en termes quantitatifs. La coopération luxembourgeoise a réalisé l'objectif d'une aide publique au développement (APD) de 0,7 pour cent du produit national brut (PNB) en l'an 2000, conformément à la déclaration gouvernementale d'août 1999.

Cette augmentation ne s'est pas faite au dépens de la qualité et un effort continu visant une amélioration qualitative de la politique de coopération en général et de la gestion des fonds y alloués en particulier a été maintenu. A l'instar des années précédentes, la coopération a concentré son action dans 10 pays cible, à savoir le Cap Vert, le Sénégal, le Burkina Faso, le Mali, le Niger, la Namibie, le Nicaragua, le Salvador, le Laos et le Vietnam. D'autres pays ont également bénéficié de la coopération, et notamment le Rwanda, la Tunisie, le Maroc, l'île Maurice, les Territoires Occupés, l'Equateur, la Chine, l'Inde et la Bosnie-Herzégovine.

Le volume de l'aide gérée par la Direction de la Coopération correspond à plus 85% de l'aide publique au développement (APD) totale. En 2000, l'augmentation budgétaire pour la coopération au développement du MAE s'est élevée à plus de 20 pour cent par rapport à l'année précédente.

Une dotation budgétaire initiale de LUF 2.365.000.000.- a alimenté le Fonds de la coopération au développement. Une dotation extraordinaire de LUF 1.000.000.000.-, au titre des excédents budgétaires de l'exercice 1999, a été affectée au FCD en cours d'année. Cette alimentation conséquente du FCD en 2000 a permis d'augmenter les déboursments et donc de renforcer les activités de coopération luxembourgeoise par le biais de tous les instruments disponibles, que ce soit via la coopération bilatérale de gouvernement à gouvernement, la coopération multi-bi avec certaines organisations internationales, la coopération avec les organisations non gouvernementales (ONG) luxembourgeoises ou à travers l'assistance technique.

La coopération avec les ONG a été renforcée. En 2000, le Ministère a cofinancé 190 projets d'ONG luxembourgeoises pour un total de LUF 435.058.937.-. Des accords-cadre avec huit ONG ont été approuvés en 2000, pour un montant de 256.123.110 LUF.-. Grâce aux différents instruments de financement, les ONG ont bénéficié d'un montant total de quelque 729 millions de LUF en 2000. Par rapport à 1999, ce chiffre représente une augmentation de 43,01 pour cent. S'y ajoute un budget de LUF 30.000.000.- qui avait été réservé aux actions d'ONG visant à sensibiliser l'opinion publique luxembourgeoise aux problèmes des pays en développement. Trois événements majeurs ont marqué la coopération du MAE avec les ONG agréées en 2000. Il s'agit premièrement de la mise en œuvre du nouveau système de frais administratifs, arrêté en 1999. Ce système permet une répartition plus juste du budget destiné à contribuer au financement des frais encourus par les ONG du chef de leur

administration, de leur renforcement en infrastructure et de leur formation continue. Il facilite leur professionnalisation et leur « capacity building ».

En deuxième lieu, et toujours dans la logique du renforcement des capacités des ONG, le MAE a organisé pour la première fois un cycle de formation destiné tant aux acteurs de la société civile qu'aux membres de la Direction de la Coopération sur la Gestion de Cycle du Projet. Cette formation devra permettre aux intéressés de mieux connaître et de mieux utiliser cet outil de gestion de coopération au développement très performant et largement répandu au niveau international.

Troisièmement, le MAE a conclu un Accord-cadre avec 8 ONG. Cet instrument de coopération, dont la préparation a pris presque 18 mois, donne une toute nouvelle dimension à la collaboration avec les partenaires de la société civile. Par la mise en place des Accords-cadre, le MAE abandonne, envers des ONG ayant l'expérience et la compétence requises l'approche-projet pour se lancer dans une approche-programme pluriannuelle.

Finalement, il reste à relever que tout au long de l'année 2000, le MAE a élaboré, en concertation avec les ONG agréées, une structure d'appui technique qui est mise au service des ONG afin de leur faciliter la formulation de documents de projet et leur gestion selon les règles en vigueur. Le rôle de ce Bureau d'Assistance Technique, définitivement mis en place en février 2001, consistera également à conseiller les ONG demanderesses en ce qui concerne les offres de formation continue, la politique gouvernementale et plus généralement à servir d'interface entre le MAE et les ONG.

Dans le cadre des projets bilatéraux, de gouvernement à gouvernement, Lux-Development a géré en 2000, pour le compte du Ministère, des projets pour un total de quelque LUF 1.600.000.000.-. Ces projets ont été réalisés dans les secteurs prioritaires de la coopération au développement : santé de base, éducation primaire, développement rural et eau. La Direction de la Coopération a mené à bien un important travail d'identification et de gestion de ces projets, notamment au cours d'un nombre considérable de missions techniques organisées dans les pays partenaires. Ces projets ont également fait objet d'un examen lors des réunions conjointes régulières organisées avec Lux-Development.

Les déboursements à titre de l'action humanitaire se sont élevés à 450.000.000.- LUF en 2000. Un effort spécifique a été entrepris pour les pays du Sud-Est de l'Europe. Face à l'afflux d'un nombre important de réfugiés de la région des Balkans, le Gouvernement luxembourgeois a décidé de faciliter le retour des personnes dans leur pays d'origine.

La Direction de la Coopération au Développement a participé à cet effort en identifiant et en exécutant des projets spécifiquement dans les pays de l'Europe du Sud-Est, et surtout au Kosovo et au Monténégro. En mai, le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère de la Justice et le Ministère de la Famille ont confié une étude à l'Organisation Internationale de Migration (OIM) pour obtenir des données plus

complètes sur la situation des demandeurs d'asile. Les résultats de l'étude, publiés en juin, ont permis de constater notamment que 44% de demandeurs d'asile étaient originaires du Monténégro, 36% du Kosovo et 13% de la Serbie. La coopération avec les ONG a été poursuivie au Kosovo et lancée au Monténégro. Le bureau luxembourgeois à Pristina a pu faciliter le retour de plus de 400 personnes.

Au niveau multilatéral, des contributions volontaires à des programmes de l'Union européenne étaient prévues pour un montant de 220 millions de LUF. Diverses institutions et organismes de l'ONU ont également pu profiter de contributions volontaires versées soit à leurs programmes à hauteur de 86 millions de LUF soit à leurs budgets de fonctionnement à hauteur de 164 millions de LUF. La Direction de la Coopération a mené un effort spécifique pour identifier des projets multi-bilatéraux plus spécialement dans les 10 pays cibles de la coopération, complétant et renforçant la coopération bilatérale. En juillet 2000, le « Rapport annuel sur le développement humain » du PNUD a été lancé à Luxembourg, par Madame Sakiko Furora-Parr, Directrice du Bureau du Rapport sur le Développement Humain du PNUD à New York. De même en septembre, le FNUAP a choisi le Luxembourg pour lancer son « rapport annuel sur l'état de la population au monde » lors d'une visite de Madame France Donnay, Conseiller principal en Santé de la Reproduction du FNUAP. D'une manière globale, les contacts avec les organisations internationales ont été intensifiées et plusieurs missions techniques ont été effectuées tant à New York qu'à Genève, siège de ces organisations.

La participation de la Direction de la Coopération dans les fora internationaux, aux groupes de travail du Conseil de l'Union européenne à Bruxelles et au Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE à Paris a été poursuivie, voire renforcée.

L'an 2000 a également vu la préparation de l'ouverture du bureau de la coopération à Dakar en Afrique de l'Ouest.

Une attention nouvelle a été réservée à l'évaluation. Un long travail de conception d'une stratégie de l'évaluation, définissant le rôle de l'évaluation dans la coopération luxembourgeoise a été entrepris. En même temps, plusieurs actions d'évaluation de projets ont été organisées.

Dans le domaine de l'assistance technique, une extension du programme de Junior Professional Officer (JPO) avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et des Jeunes Experts (JE) avec la Commission Européenne a été initiée. En juillet ont été organisées, pour la première fois, les journées de la coopération auxquelles tous les acteurs de la coopération luxembourgeoise et notamment les JPO et JE ont été invités.

Un atelier a été organisé en décembre sur le thème de la bonne gestion des affaires publiques/bonne gouvernance avec la participation de Monsieur Dieter Frisch, ancien

Directeur général de la Commission européenne et membre de « Transparency International ». Le Ministre Goerens a pris part au colloque sur le thème de la dette organisé en janvier par « Jubilee 2000 ». En octobre il a participé à un séminaire d'une ONG consacré à la question « Agriculture du Nord et du Sud ».

Du 22 novembre au 6 décembre, la Direction de la Coopération a organisé en collaboration avec l'ONG TransFair-Minka et tous les autres acteurs du chocolat au Luxembourg une vaste campagne de sensibilisation intitulée "Quinzaine du chocolat". Cette campagne avait pour but de contribuer à minimiser les effets de la nouvelle directive européenne en matière de chocolat pour les producteurs de cacao du tiers monde en sensibilisant le consommateur à continuer à "partager la richesse du vrai chocolat" (slogan de la campagne). Dans ce cadre, Monsieur Goerens a convié le 22 novembre à une table ronde ministérielle à laquelle ont notamment assisté le Secrétaire d'Etat belge à la coopération, M. Eddy Boutmans, ainsi que l'ambassadeur de la Côte d'Ivoire, S.E.M. Guy Alain Gauze, afin de réfléchir à des stratégies d'appui aux producteurs de cacao, principalement en Afrique.

3. LA DEFENSE

A. Le plan de restructuration de l'Armée

Remarques introductives

Suite aux déclarations faites au sujet des nouvelles orientations de la politique de sécurité et de défense par le Premier Ministre à la Chambre des Députés le 10 mai 2000, à l'occasion de la Déclaration du Gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays, des décisions sur l'effort de défense et de maintien de la paix ont été prises par le Gouvernement en juillet 2000.

Pour ce qui est de la réforme de la l'armée, il y a un accord de principe de porter progressivement les effectifs de l'armée à environ 1400 personnes, nombre nécessaire pour remplir les missions de l'armée telles que définies dans la loi du 2 août 1997.

Une unité de gardiennage civile qui représente en priorité des débouchés pour des soldats sera créée.

Une campagne de publicité sera lancée pour recruter du personnel pour l'armée.

Des non-Luxembourgeois de l'Union européenne seront admis au service du volontariat de l'armée.

Un statut de soldat professionnel à contrat d'engagement à long terme de 5 ans sera étudié et mis en œuvre.

L'Ecole de l'armée sera insérée dans le système d'éducation nationale.

Quant aux acquisitions d'équipement et d'infrastructures militaires, les contingents mis à la disposition de l'OTAN et du Corps européen seront dotés d'un nouveau véhicule blindé.

L'acquisition de stations de radars de surveillance terrestre pour former un ou deux pelotons sera prévue ainsi que l'acquisition de systèmes antichar pour former un deuxième peloton anti-char.

L'infrastructure militaire sera modernisée en particulier les logements à la caserne où des crédits sont prévus dans le budget des Travaux Publics.

Il y a accord de principe pour financer respectivement cofinancer avec la Belgique un bateau de transport et pour acquérir un avion de transport militaire A400M.

L'effort de défense et de maintien de la paix sera porté à plus d'un pour cent du PIB au cours de la présente législature.

Le fonds d'équipement militaire sera doté progressivement dès 2001 de crédits.

Volet international

La Politique de défense, tout comme par le passé, reste ancrée dans le cadre de l'Alliance Atlantique. Le Luxembourg considère l'Alliance Atlantique comme l'élément essentiel de défense et de sécurité en Europe. Les liens transatlantiques sont la garantie fondamentale pour l'élaboration d'une Identité Européenne de Sécurité et de Défense au sein de l'OTAN.

L'effort de défense sera augmenté afin de réaliser la modernisation des forces quant aux équipements majeurs. Le Luxembourg assumera ainsi sa part de la charge financière de l'initiative des capacités de Défense de l'OTAN.

L'effort s'inscrit dans une démarche de rééquipement des forces luxembourgeoises pour permettre au Luxembourg d'assumer pleinement le rôle qui lui revient au sein de l'Alliance Atlantique, de l'Union européenne et du Corps Européen.

L'Union européenne a pris des décisions importantes quant à l'élaboration d'une politique européenne commune en matière de sécurité de défense. A l'occasion du sommet de Helsinki les Etats-membres se sont fixés comme objectif d'être en mesure jusqu'en 2003 de déployer rapidement et de soutenir durablement des forces militaires pour mener à bien l'ensemble des missions de Petersberg.

A l'occasion de la conférence d'engagement des capacités à Bruxelles en novembre 2000, le Luxembourg s'est engagé à contribuer à la mise en œuvre de l'objectif de Helsinki avec la mise à disposition d'ici 2003 d'une compagnie de reconnaissance sur véhicules blindés légers. Une contribution sera également fournie dans le domaine de la coopération civile et militaire.

A noter que les investissements luxembourgeois projetés pour les moyens et capacités de transport militaire devraient permettre une utilisation de ces moyens tant dans des opérations de maintien de la paix qu'à des missions humanitaires conduites par l'Alliance ou l'Union européenne.

Il est également à noter que le Luxembourg a participé aux travaux menés pour la transformation du Corps Européen en corps de réaction rapide, celui-ci étant appelé à devenir le noyau d'une future force de réaction rapide européenne.

La coopération militaire entre le Luxembourg et la Belgique reste la pièce maîtresse pour l'exécution des missions internationales de l'armée luxembourgeoise. Sans ces liens tissés au cours des dernières années, la participation luxembourgeoise sur le terrain à l'étranger serait impossible faute d'une logistique suffisante. Les impulsions et options de cette coopération résultent par ailleurs d'une consultation intensive au niveau politique entre les Ministres belge et luxembourgeois de la Défense.

Cette collaboration se retrouve également au niveau des Ministres de la Défense et des Etats-majors du BENELUX ou différents organes ont été institués pour approfondir les efforts déjà entrepris et pour dégager de nouvelles matières où une collaboration pourrait s'avérer fructueuse.

Par ailleurs, la Direction de la Défense a été impliquée dans un certain nombre de dossiers ayant trait à la maîtrise des armements respectivement au désarmement.

Finalement, il y a lieu de relever que l'étude d'un consultant étranger portant sur la création d'un Corps Civil a été finalisée et est actuellement à l'étude pour les suites à y réserver.

Volet national

La Direction de la Défense, créée en 1999 lors de la constitution du nouveau Gouvernement poursuit sur la voie de la réforme administrative et ce à tous les niveaux, c'est-à-dire au sein de la Direction de la Défense elle-même et au sein de l'armée luxembourgeoise qui en dépend.

En dehors des tâches administratives journalières en relation notamment avec les missions de gestion et de contrôle de l'armée, la Direction de la Défense a pris les initiatives suivantes.

Réforme interne de la Direction de la Défense

Dans le cadre d'un effort de transparence et de perfectionnement des procédures budgétaires ainsi que des procédures en matière de marchés publics appliquées au sein de la Direction de la Défense, les procédures de planification budgétaire et financière ont été améliorées et les procédures de contrôle des marchés publics passés par l'armée luxembourgeoise ont été révisées.

A cette fin, les travaux de la Cellule « Planification budgétaire, financière et contrôle des marchés publics » se sont montrés particulièrement utiles.

Actions entreprises par la Direction de la Défense dans le cadre de la modernisation de l'armée luxembourgeoise

La Direction de la Défense, en coordination étroite avec l'Etat-major de l'armée et avec les représentations du personnel concernées, a mis l'accent notamment sur la mise en application de la loi sur la réorganisation militaire dans le sens d'une modernisation de l'armée luxembourgeoise.

- Dispositions réglementaires concernant l'armée :

Par les dispositions du règlement grand-ducal du 28 juillet 2000 modifiant le règlement grand-ducal du 15 juillet 1967 portant fixation de la rémunération des volontaires de l'armée, on a mis en œuvre des moyens pour compenser à brève échéance la perte d'attrait des jeunes pour le service de volontariat à l'armée. Une amélioration substantielle de la situation financière des volontaires a été réalisée en augmentant la solde mensuelle brute linéairement de quelques neuf mille francs.

En outre, par le biais d'une augmentation de la prime de rengagement prévue au statut des volontaires, les soldats arrivés au terme de leur engagement initial de dix-huit mois sont incités à réengager pour une année supplémentaire jusqu'à concurrence de quinze années de service. Pour les soldats participant à des opérations de maintien de la paix, l'indemnité mensuelle spéciale leur accordée est majorée de 7000 francs. La discrimination concernant l'indemnité de logement a été éliminée en incluant dans le cercle des bénéficiaires le volontaire de l'armée non marié mais ayant un ou plusieurs enfants à charge.

Le règlement grand-ducal du 17 juillet 2000 portant modification du règlement grand-ducal modifié du 22 septembre 1967 déterminant le statut des volontaires avait comme finalité de réduire le nombre des abandons et des échecs de volontaires en raison d'un manque de condition physique pendant l'instruction de base. Un allongement de la dernière permet de modifier le programme d'entraînement de l'instruction de base et donne aux stagiaires la possibilité d'améliorer graduellement leur faible condition physique, indispensable pour suivre le programme d'entraînement. Parallèlement à

l'allongement de l'instruction de base et pour donner aux stagiaires la possibilité de se présenter, le cas échéant, à une deuxième session, la durée du stage a été portée de six mois à neuf mois. Cet allongement ne porte pas préjudice aux stagiaires qui réussissent directement leur instruction de base car l'admission définitive est prononcée désormais au moment de la promesse solennelle. Par ailleurs le volontaire pourra demander désormais dans des cas dûment motivés le paiement anticipé de la prime de démobilisation sur le vu des mois de service volontaire déjà accomplis.

Conformément aux dispositions du règlement grand-ducal du 14 août 2000 déterminant la tâche des enseignants de l'École de l'armée, les enseignants de l'École en question peuvent désormais bénéficier de l'ensemble des décharges et coefficients ainsi que du niveau d'indemnités pour heures supplémentaires applicables aux instituteurs de l'enseignement secondaire technique. Ces mesures ont été prises en exécution de l'article 4 de la loi du 2 août 1997 portant réorganisation de l'armée.

Par arrêté grand-ducal du 22 décembre 2000 portant création d'une Médaille de reconnaissance pour mission à l'étranger, une nouvelle distinction honorifique militaire a été instituée. Le but est de témoigner au membre de l'armée une reconnaissance officielle pour les services rendus au Grand-Duché pour avoir participé à une mission militaire à l'étranger dans le contexte d'une mission de paix internationale. Même si la distinction s'adresse en particulier aux membres de l'Armée, elle peut être attribuée également, dans des conditions exceptionnelles, à des personnes du secteur civil qui ont participé à une mission de paix à l'étranger. Avec l'introduction de plaquette, attachées sur le ruban de la médaille, il est fait état de la mission spécifique à laquelle le détenteur de cette distinction honorifique a participé. Un système de barrettes documente le nombre de participations.

Un avant-projet de règlement grand-ducal modifiant les conditions de recrutement, de formation et d'avancement des sous-officiers de carrière de l'armée proprement dite a été finalisé et engagé sur la voie administrative.

Pour accéder à la carrière de sous-officier de carrière de l'armée, le candidat devra avoir passé avec succès l'enseignement des 5 premières années d'études dans un établissement d'enseignement secondaire scolaire ou présenter une attestation portant sur des études reconnues équivalentes par le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle. Parallèlement, les matières du programme de l'examen-concours seront adaptées pour tenir compte de la formation scolaire supplémentaire. Outre certaines modifications mineures, la durée du service volontaire permettant de se présenter à l'examen-concours d'admission à la candidature de sous-officier de carrière de l'armée proprement dite sera ramenée à 6 mois minimum.

6. Conformément aux articles 10 et 11 sous (3) de la loi du 2 août 1997 portant réorganisation de l'armée, un avant-projet de règlement grand-ducal concernant les

conditions de recrutement, de formation et d'avancement des caporaux de carrière a été élaboré. Il sera finalisé dans les meilleurs délais.

L'article 25 sous 2) de la loi du 2 août 1997 portant réorganisation de l'armée dispose qu'un règlement grand-ducal arrêtera le mode de préparation des volontaires aux carrières pour lesquelles ils ont l'exclusivité ou la priorité.

Un avant-projet de règlement grand-ducal déterminant le droit de priorité des volontaires de l'armée aux emplois de la carrière inférieure des administrations, offices, services et établissements publics est en élaboration.

Un avant-projet de règlement grand-ducal concernant les conditions de recrutement, de formation et d'avancement des infirmiers diplômés de l'armée est actuellement en élaboration. Les dispositions réglementaires permettront à l'armée de se conformer aux dispositions de la loi du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de la Santé.

Un avant-projet de règlement grand-ducal concernant le statut des sous-officiers de la Musique militaire est en cours d'élaboration. Une révision de ce statut est nécessaire afin d'aligner les conditions d'admission et les matières des examens au nouveau statut en élaboration des sous-officiers de carrière de l'armée et pour adapter la formation musicale à l'évolution de l'enseignement musical en tenant compte de la loi de 1998 sur l'harmonisation de l'enseignement musical.

- Recrutement et formation des volontaires

La Direction de la Défense est chargée du recrutement des jeunes qui désirent s'engager comme volontaires à l'armée luxembourgeoise.

Le service afférent renseigne les candidats potentiels sur les conditions d'admission et sur les perspectives de carrière offertes aux volontaires au terme de leur service.

Durant deux jours les candidats doivent se soumettre à des tests au Centre Militaire du Herrenberg afin d'apprécier leur niveau de connaissances et leur condition physique. Les candidats doivent également passer divers examens médicaux, ainsi que des tests psychotechniques.

Le nombre de jeunes ayant présenté une demande auprès du service de recrutement des volontaires est en recul par rapport aux années précédentes. Ceci s'explique surtout par le fait qu'à partir de l'année 1999 la police grand-ducale recrute principalement dans le secteur civil.

En 2000, 228 candidats volontaires ont été convoqués aux épreuves de sélection.

187 ont effectivement participé aux épreuves précitées. En tout 129 candidats ont été admis, soit 5 admissions en moins par rapport à l'année précédente.

La cause principale des refus a été un manque de connaissances générales souvent associé à une mauvaise condition physique.

Par rapport aux années précédentes une baisse du niveau d'études des candidats volontaires a été constatée.

En application des règlements grand-ducaux du 6 juillet 1999 il a été procédé à un deuxième recrutement d'officiers et de sous-officiers volontaires.

Lors de l'examen-concours commun pour officiers de carrière et officiers volontaires aucun des candidats ne s'est destiné à la carrière d'officier volontaire.

A l'examen-concours pour sous-officiers volontaires 3 candidats s'étaient présentés. Aucun candidat n'a été retenu.

Ecole de l'armée

Le groupe de travail composé de fonctionnaires de l'Education Nationale, de la Direction de la Défense et de l'armée a finalisé les orientations futures de cette école. Son activité ne se limitera plus à la seule préparation des volontaires aux examens pour les postes publics leur réservés en exclusivité ou en priorité, mais elle devra aboutir au-delà, par le biais d'une refixation des contenus des matières enseignées et une nouvelle grille horaire, à l'obtention d'une équivalence reconnue par le Ministère de l'Education Nationale d'une 8^e théorique, d'une 9^e théorique du cycle moyen de l'enseignement technique du régime de la formation du technicien, d'une 9^e polyvalente ou d'un certificat d'initiation technique et professionnelle.

Cette expectative innovatrice permettra de combler les déficits scolaires constatés auprès des volontaires. Le certificat du cycle moyen du régime de la formation de technicien permettra au jeune de se reconverter plus aisément dans le secteur civil professionnel ou scolaire quittant le service militaire.

L'Ecole de l'armée devra être ainsi à même, en synergie avec les lycées techniques ou CFPC et en collaboration avec les ateliers techniques de l'armée de promouvoir une formation professionnelle optimale tendant à l'obtention d'un CATP, d'un CIP ou d'un CCM.

La nouvelle réglementation en élaboration prévoit par ailleurs que la fréquentation de l'Ecole de l'armée sera facultative et que le volontaire ne pourra suivre des cours après 24 mois de service militaire seulement.

La nouvelle réglementation devrait entrer en vigueur prévisiblement à partir de septembre 2001.

L'Ecole de l'armée continuera comme par le passé à offrir au cadre sous-officier et civil des cours de révision des matières pour les examens de promotion et elle pourra assurer le rôle d'organisateur de cours dans le cadre de la formation continue.

A rappeler que les dispositions du règlement grand-ducal du 14 août 2000, les enseignants de l'Ecole de l'armée peuvent bénéficier de l'ensemble des décharges et coefficients, ainsi que du niveau d'indemnités pour heures supplémentaires applicables aux instituteurs de l'enseignement secondaire technique.

Dépôts militaires américains implantés au Grand-Duché

Une attention soutenue est accordée au dossier des dépôts militaires américains pour tout ce qui concerne la consolidation de l'implantation au Luxembourg et la stabilité de l'emploi.

Le volume des prestations à fournir par la WSA (Warehouse Service Agency) ne connaîtra prévisiblement aucune diminution à moyen terme.

Après avoir œuvré des années durant exclusivement pour l'armée américaine, la WSA a élargi en 1995 son champ d'activités vers l'armée luxembourgeoise et les autorités judiciaires nationales (fourrière judiciaire). Ce changement de cap, qui avait requis l'accord préalable de l'OTAN, avait pour but d'être en mesure de maintenir une partie du personnel menacé de licenciement à la suite de la décision des autorités américaines de comprimer fortement la main-d'œuvre comme conséquence de leur nouvelle politique visant à réduire leur présence en Europe au profit d'autres positions stratégiques de par le monde.

Dans ce contexte il est rappelé que, sous la coordination de l'ancien département de la Force publique, le personnel devenu excédentaire en 1994 à la WSA a été chargé de travaux extraordinaires.

Des 243 personnes concernées à l'époque par la réduction des effectifs de la WSA, 62 sont encore affectées à de telles prestations de service comme le montre le tableau ci-après, les autres ayant pris la retraite ou changé d'emploi.

REPARTITION DU PERSONNEL EXCEDENTAIRE DE LA WSA

	DETACHE AU 24.01.2001
Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur	2
Ministère de la Coopération, de l'Action Humanitaire et de la Défense (Armée) (WSA)	5 (4) (1)
Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse	9
Ministère de l'Environnement	1
Ministère des Travaux Publics	7
Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	8
Ministère de la Justice	2
Ministère de l'Intérieur (Police Grand-Ducale)	28 (28)
	62

N.B.

- 1) 61 personnes travaillant plein temps – 1 personne travaillant mi-temps Travaux extraordinaires et mi-temps WSA
- 2) Depuis le 1^{er} mai 1996 le budget de l'Etat assume directement le financement du programme de maintenance du charroi de l'armée luxembourgeoise et du stockage de la fourrière judiciaire.

La WSA gère actuellement deux dépôts militaires.

Le premier, et le plus grand de ces dépôts, se trouve à Bettembourg/Dudelange et le second à Sanem.

En 2000, la WSA avait un effectif de quelques 427 personnes dont 86 % ont la nationalité luxembourgeoise.

En plus du personnel régulièrement occupé dans les deux entrepôts, l'armée américaine y entretient un détachement chargé de superviser l'exécution des travaux. Aujourd'hui ces employés sont au nombre d'une douzaine. Ces personnes ont été embauchées par la Direction de la Défense et sont détachées auprès de l'armée américaine, qui assure leur rémunération.

Travaux menés au sein de la Commission de gestion du personnel

Dans le cadre de la commission paritaire composée de représentants de la Direction de la défense, de l'Etat-major de l'armée et des représentants syndicaux des officiers, sous-officiers, caporaux et volontaires, des discussions ont été menées qui portaient entre

autres sur l'application des dispositions statutaires, la formation des sous-officiers de l'armée et les heures supplémentaires prestées par les militaires.

La Commission a par ailleurs discuté différents avant-projets de règlements grand-ducaux relatifs aux conditions de recrutement, de formation et d'avancement des sous-officiers de carrière et des caporaux de carrière.

L'examen des dispositions législatives et réglementaires à prendre pour ouvrir la carrière de soldat volontaire aux ressortissants des autres Etats a fait également l'objet de discussions. Il est à noter que les mesures réglementaires futures s'inscrivent dans le contexte d'une augmentation de l'attrait du service militaire.

Questions parlementaires

Au cours de l'année 2000, le Ministre de la Défense a répondu aux questions parlementaires suivantes :

1. Question parlementaire de Monsieur le député Willy BOURG au sujet du bâtiment de Etat-major de l'armée.
2. Question parlementaire de Monsieur le député Willy BOURG au sujet de la solde des volontaires.
3. Question parlementaire de Madame la députée Marie-Josée MEYERS-FRANK au sujet de l'ouverture du service militaire aux non-Luxembourgeois.
4. Question parlementaire de Monsieur le député Jean HUSS au sujet des coûts militaires, économiques et sociaux provoqués par l'intervention militaire au Kosovo et par la guerre des Balkans.
5. Question parlementaire de Monsieur le député Mars di BARTOLOMEO au sujet de la mise à la retraite du Chef d'Etat-major de l'armée.
6. Question parlementaire de Monsieur le député Jean HUSS au sujet de l'augmentation du contingent pour missions internationales de 25 à 60 hommes et femmes.
7. Question parlementaire de Monsieur le député Jean HUSS au sujet du Corps civil.
8. Question parlementaire de Monsieur le député Jean HUSS au sujet de l'augmentation du budget militaire de 0,9% à 1,2% du PIB national.
9. Question parlementaire de Monsieur le député Alex BODRY au sujet de l'achat d'un avion de transport militaire.
10. Question parlementaire de Monsieur le député Aloyse BISDORFF au sujet de l'accès à l'armée des étrangers issus de l'UE.
11. Question parlementaire de Messieurs les députés Alex BODRY et Ben FAYOT au sujet du rapport BURGELIN concernant la constitution d'un corps civil luxembourgeois pour la gestion des crises et l'aide humanitaire.
12. Question parlementaire de Monsieur le député Alex BODRY au sujet des engagements des capacités militaires nécessaires à la réalisation des objectifs fixés à Helsinki.

Interpellation du Gouvernement

En date du 12 octobre la Chambre des Députés a discuté de la nouvelle politique militaire et d'armement suite à la demande d'interpellation du député Aloyse BILDORFF. Le Ministre de la Défense après avoir décrit le contexte international et les récents développements de la politique de défense européenne a saisi l'occasion pour exposer en détail les nouvelles orientations de la politique de défense, notamment l'ouverture du service de volontariat à l'armée à des ressortissants de l'Union européenne suffisant à des conditions de résidence préétablies, les investissements concernant l'équipement de l'armée luxembourgeoise, les investissements dans le transport stratégique à réaliser sur une période de 10 à 15 ans, les mesures à réaliser pour augmenter l'attrait du service militaire dont une augmentation de la solde, l'amélioration des logements à la caserne de Diekirch et la création d'une unité de gardiennage ainsi que la réforme de l'École de l'armée.

L'effort de défense sera porté au cours de la présente législature à plus de 1 pour cent du PIB. Pour ce qui est du corps civil envisagé pour répondre aux défis auxquels les Européens entendent répondre solidairement il a été présenté comme une capacité de réaction aux crises d'origine militaire et crises de type sinistre naturel tout en respectant les attributions du ministre de l'Intérieur au niveau national et sans interférer dans les missions assurées par les organisations non gouvernementales.

B. Le maintien de la paix internationale

Le Luxembourg a participé au cours de l'année écoulée à une seule mission de maintien de la paix, à savoir à la Force de protection au Kosovo (KFOR), établie conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de Sécurité.

Le déploiement de la KFOR a débuté fin juin 1999, et compte actuellement 38.800 militaires issus des pays de l'OTAN, dont 26 Luxembourgeois, ainsi que quelque 7.700 militaires originaires des pays partenaires de l'OTAN, membres du programme Partenariat pour la Paix.

Le contingent luxembourgeois, qui fait partie de la Brigade Multinationale Nord, est stationné dans la région de Leposavic au Nord du Kosovo, non loin de la frontière serbe. Il a pour mission de sécuriser la zone, de participer à l'effort de reconstruction, et de favoriser ainsi le retour de la population locale à une vie normale.

Si la KFOR a réussi à endiguer la violence dans la province, ses effectifs sont insuffisants pour empêcher tout affrontement entre les communautés. On assiste donc à des flambées sporadiques de violence, en particulier autour des enclaves serbes, et dernièrement à des actes de violence répétés dans la vallée de Presevo, au sud de la Serbie, à la frontière avec le Kosovo.

Soulignons encore que la KFOR se voit forcée d'assurer une multitude de tâches qui ne sont pas forcément celles d'une force de sécurité internationale, mais dont l'exécution lui revient en vue de l'absence de structures locales ou internationales pouvant maintenir l'ordre public.

L'engagement du Luxembourg au sein de l'autre grande opération de maintien de la paix dans les Balkans, à savoir la Force de Stabilisation en Bosnie-Herzégovine (SFOR), a pris fin en décembre 1999.

4. LES RELATIONS CULTURELLES INTERNATIONALES

A. Les relations culturelles bilatérales

Sont entrés en vigueur, le 25 janvier 2000, l'Accord-cadre culturel conclu le 16 septembre 1995 avec Chypre et, le 1^{er} février 2000, l'Accord-cadre culturel conclu le 24 avril 1997 avec la Slovénie. Il est rappelé que Chypre, après Israël, est le deuxième Etat de la région du Proche-Orient avec lequel le Luxembourg a formalisé ses relations culturelles. Quant à la Slovénie, elle est le premier Etat successeur de l'ex- République Fédérative de Yougoslavie avec lequel le Luxembourg a repris officiellement la coopération culturelle.

En exécution d'accords-cadre culturels en vigueur, des Commissions mixtes ont négocié en 2000 de nouveaux programmes pluriannuels avec la Chine et l'Ukraine.

L'Etat fédéral belge, institué par la Constitution révisée de 1993, confère à chaque entité fédérée une très large autonomie y compris le pouvoir de conclure, dans la sphère de compétence qui lui est propre, des traités internationaux. Ainsi, suite à l'Accord-cadre de coopération (globale) conclu avec la Région wallonne et la Communauté Française de Belgique le 6 mai 1999, Mme le Ministre a paraphé à Luxembourg, le 29 juin 2000, un accord similaire avec le Gouvernement de la Région Flamande et le Gouvernement de la Communauté Flamande de Belgique représentés par M. Patrick Dewael, Ministre-Président de la Flandre. Cet Accord a été signé le 15 décembre. En même temps, l'exécution des Accords de coopération susvisés remplacera, pour les Communautés Flamande et Française, celle de l'Accord culturel de 1967 entre le Luxembourg et la Belgique; ce dernier ne restera en vigueur qu'à l'égard de la Communauté Germanophone. D'autres domaines de coopération pourront venir s'ajouter en fonction des discussions menées au sein de la commission mixte prévue par chacun des deux Accords.

En matière de promotion culturelle à l'étranger, le MAE gère, depuis janvier 2000, un budget spécial doté de 2 millions de Flux destiné à des activités culturelles initiées ou co-organisées par nos postes diplomatiques. Si dans le passé l'intervention du Ministère de la Culture était incontournable, il s'avère que dans la mise en œuvre pratique de la

plupart des activités visées plus haut son concours en moyens humains, logistiques et/ou financiers, reste nécessaire et souhaitable. En effet, le MAE n'ambitionne pas à vouloir concurrencer ou supplanter les actions du Ministère de la Culture à l'étranger, bien au contraire, il s'agit de les prolonger et de les renforcer par l'intermédiaire du réseau des missions diplomatiques sur place.

Dans une première étape, le Département a établi, à l'attention des chefs de mission, des lignes de conduite pour l'allocation de fonds. Y est énoncé clairement le principe du partage des responsabilités et, de préférence, des moyens budgétaires à engager par les deux Ministères pour un événement donné. De même un apport par sponsoring privé sera accueilli favorablement.

L'article budgétaire en question met l'accent sur des actions à l'étranger « organisées par les missions diplomatiques », conférant à ces dernières des moyens d'intervention nouveaux. De cette façon ont pu se faire en 2000 deux expositions d'art contemporain (Berlin et Beijing), trois concerts (Copenhague, New York et Strasbourg), une soirée de cabaret littéraire (Strasbourg) ainsi qu'une participation luxembourgeoise au Festival d'Avignon.

Dans ce contexte, il convient de noter également l'excellente collaboration établie au fil des années entre le MAE, les missions diplomatiques et les services du Ministère de la Culture pour ce qui est de l'appui tant logistique que financier à fournir lors de la réalisation de manifestations.

En tête d'affiche de cette coopération se situent toutefois les activités de la Maison du Grand-Duché de Luxembourg à Bruxelles, véritable Centre culturel luxembourgeois à l'étranger institué en 1998. Le comité de pilotage interministériel présidé par le MAE a arrêté pour 2000 un programme complet avec des manifestations variées qui s'est soldé par un bilan positif. Le budget annuel MGDL géré par le MAE est doté de 5 millions LUF (avec une réserve de 500.000 LUF comme contribution du Ministère de la Culture).

L'inauguration officielle de notre Ambassade à Berlin eut lieu le 12 octobre 2000. L'Ambassade, disposant également d'une salle polyvalente réservée à des manifestations de promotion du Luxembourg, sera constituée MGDL à partir de 2001 avec un budget commun avec la MGDL de Bruxelles. En guise d'introduction, une exposition d'art luxembourgeois y fut montrée en novembre/décembre 2000.

A l'avenir, et fort de l'expérience des premières années, le comité de pilotage veillera à ce qu'un plus grand nombre de manifestations culturelles puissent s'insérer dans un réseau de tournées dans les deux MGDL voir même dans d'autres pays d'accréditation.

Les objectifs de promotion culturelle du MAE se traduisent encore par l'acquisition d'oeuvres d'art de créateurs luxembourgeois ou résidant au Grand-Duché.

B. Les relations culturelles internationales

Comme chaque année, au niveau de l'UE, une réunion informelle des Directeurs Généraux des relations culturelles des MAE s'est tenue sous Présidence portugaise (Porto, mai 2000), enfin sous Présidence française (Paris/Nantes, septembre 2000). Le Luxembourg est traditionnellement représenté conjointement par des agents du MAE et du MC.

Il y eut notamment un intéressant échange de vues sur l'utilité des accords culturels bilatéraux que tous les participants sont unanimes à reconnaître. Il est vrai que certains pays UE sont réticents à conclure de nouveaux accords; ils favorisent les contacts directs par les réseaux privés ou professionnels ou proposent des formules simplifiées (ex. échange de lettres etc.). D'autres, comme les entités fédérées belges, préconisent un accord de coopération global, plus flexible.

D'autres discussions encore ont porté sur les problèmes liés à l'architecture et à la réunification du tissu urbain, social et culturel ainsi que sur les civilisations urbaines et régionales (ex. en Afrique : les pays UE notamment sont sollicités de contribuer au développement de l'accès aux moyens de communication électronique, à une sensibilisation à la préservation et la revalorisation des traditions locales et orales face à un exode rural grandissant).

5. LA PROMOTION COMMERCIALE ET ECONOMIQUE

A. La situation économique internationale

2000 aura été une année de croissance soutenue de par le monde avec une hausse du PIB de plus de 4% accompagnée d'une baisse du chômage et d'une augmentation générale des échanges. Malgré une légère détérioration au dernier trimestre 2000, le bilan de la situation économique internationale est somme toute positif.

L'année 2000 aura également été marquée par la bonne santé économique de la zone euro. En effet, les économies de cette dernière ont connu en moyenne une hausse de leur PIB de l'ordre de 3,5 %. Quant au taux de chômage, il est tombé à 8,7 % en 2000 contre 9,1 % en décembre 1999. La seule ombre au tableau fut la faiblesse marquée de l'euro avec des records à la baisse à la fin du mois d'octobre. Cette baisse s'explique avant tout par des facteurs externes. Néanmoins, l'euro a gardé toute sa stabilité interne comme le démontre le taux d'inflation qui s'est élevé à 2,3 % en moyenne annuelle pour l'ensemble de la zone euro.

L'économie américaine, qui a poursuivi son expansion rapide en début d'année, s'est cependant considérablement ralentie pendant les derniers mois de 2000. Les performances américaines s'expliquent surtout par des gains de productivité élevés dans

la "new economy" qui est caractérisée par une multiplication de nouvelles entreprises ("start ups"), l'explosion d'Internet et l'utilisation massive de nouvelles technologies. Le chômage a aussi connu une chute importante et est même tombé à un minimum historique (4 %).

Du côté des économies des pays émergents, c'est le Brésil, qui après la dévaluation du real en 1999, a connu une croissance du PIB de l'ordre de 4 % et une baisse du chômage inédite. La croissance des économies asiatiques s'est située autour de 6 %. Ce résultat, à première vue positif, nécessite cependant d'être nuancé puisque cette croissance est avant tout alimentée par un renforcement de la demande extérieure et seulement dans une moindre mesure par une demande interne, qui commence à reprendre après la crise de 1997-1999. De plus, certains pays d'Asie du Sud-Est, tels la Thaïlande, l'Indonésie et les Philippines sont exposés aux volatilités des marchés et leur reprise est précaire. Moins d'incertitudes planent sur le Nord-Est (Corée du Sud, Chine, Taïwan), qui fut fort moins touché par la crise.

C'est la Chine qui a le mieux réussi en 2000 avec une croissance du PIB de 8 %, à laquelle vient s'ajouter sa prochaine entrée au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Pour ce qui est du Japon, son économie continue à stagner car la faiblesse de la demande intérieure nipponne n'arrive pas à relancer la machine économique. Certes, la demande extérieure a augmenté en début d'année, mais elle ne suffit pas, à elle seule, à reprendre le relais de la consommation intérieure. Elle risque même de se tasser davantage si le ralentissement de l'économie américaine se confirme.

L'Argentine et la Turquie auront été les moins bons élèves de ce cru 2000. La première, dont la monnaie est liée au dollar, doit faire face à une grave récession due en partie à la hausse des taux d'intérêts contribuant à augmenter les échéances de sa dette extérieure. La Turquie, pour sa part, a succombé aux faiblesses de son système bancaire, déclenchant une importante fuite des capitaux, compensée seulement grâce à l'intervention du Fonds monétaire international (FMI).

Le bilan de la croissance généralisée de la conjoncture internationale pour l'an 2000 est mitigé par les perspectives de ralentissement économique amorcé aux Etats-Unis en fin d'année. En effet, de claires signes de détérioration se sont manifestés dans l'économie américaine faisant craindre un sérieux ralentissement, susceptible de se répercuter à l'échelle mondiale au cours de l'année 2001.

B. La promotion du commerce extérieur luxembourgeois

Evolution des échanges

Comme les chiffres pour les trois derniers mois de l'année 2000 n'étaient pas encore disponibles au moment de la clôture du présent rapport, l'analyse ci-dessous ne porte

que sur les neuf premiers mois de l'année 2000. Les échanges extérieurs du Luxembourg ont connu un développement très favorable jusqu'en septembre 2000,

Les exportations de marchandises ont progressé de 14,7% par rapport à la même période de l'année 1999, alors que les importations ont connu une augmentation de 12,1%. Malgré un taux de progression plus important des exportations, l'augmentation des importations a cependant dépassé celle des exportations en termes absolus. Aussi, le solde de la balance commerciale s'est-il détérioré globalement, en passant de 58 à 63 milliards de LUF.

L'année a également été marquée par une poussée importante des exportations de services (+28%). Les exportations de services financiers ont connu une envolée de quelque 40% en valeur et représentent actuellement la moitié des exportations totales de services.

Par rapport à la même période de l'année précédente, l'excédent de la balance courante du Luxembourg s'est apprécié de quelque 15 milliards de LUF, pour se chiffrer à 69 milliards de LUF.

Activités de promotion

Le Ministère des Affaires Etrangères a lancé toute une série d'initiatives visant à accompagner les entreprises exportatrices luxembourgeoises dans leurs efforts pour explorer de nouveaux débouchés à l'étranger ou pour consolider leur position sur les marchés existants.

A relever que le Ministère des Affaires Etrangères a veillé à développer le concept de mission plus « ciblée » axée sur des secteurs spécifiques, qui s'est révélé une formule intéressante pour la promotion du Luxembourg et des différentes facettes de son économie à l'étranger.

Une visite officielle et de promotion en Turquie a eu lieu du 23 au 25 février 2000. Une dizaine d'entreprises luxembourgeoises ont accompagné Mme le Ministre des Affaires Etrangères à Ankara et à Istanbul. Un accent particulier avait été mis sur le secteur de la construction et des contacts individuels ont été organisés pour les entreprises participantes.

Le Ministère des Affaires Etrangères a assuré la coordination de la semaine luxembourgeoise qui s'est tenue à Montréal du 25 au 28 avril 2000. La mission a été présidée par SAR le Grand-Duc Héréditaire et dirigée par Monsieur le Ministre délégué aux Communications. Les principaux secteurs économiques représentés étaient ceux de la nouvelle économie, de la production audiovisuelle et du tourisme. Le programme comprenait également un volet culturel (littérature, films, concert) et un volet gastronomique (promotion de vins luxembourgeois). A noter que l'inauguration d'un

investissement luxembourgeois au Québec a bénéficié d'une excellente couverture médiatique.

Mme le Ministre des Affaires Etrangères a conduit une visite officielle et de promotion du 11 au 13 avril 2000 en Pologne, le premier partenaire commercial du Luxembourg en Europe de l'Est. Une bonne vingtaine d'entreprises a participé à cette mission, qui s'est rendue à Cracovie et à Varsovie. Des séminaires sur l'économie luxembourgeoise ont eu lieu dans les deux villes et des contacts individuels furent organisés pour les entreprises.

Six entreprises, issues de quelques secteurs économiques particuliers, ont accompagné Mme le Ministre des Affaires Etrangères lors de sa visite officielle au Maroc du 1 au 3 mai 2000. L'inauguration d'un investissement luxembourgeois a eu lieu à Casablanca. Des rendez-vous individuels furent organisés pour les entreprises participantes. A noter que la mission a bénéficié d'une importante couverture médiatique.

Une vingtaine d'entreprises a participé à la mission de promotion économique en Hongrie du 3 au 5 octobre 2000. Lors de cette mission de promotion multisectorielle, le séminaire organisé à Budapest a attiré quelque soixante représentants des milieux économiques hongrois. Des contacts individuels furent arrangés pour les entreprises, qui ont jugé très favorablement cette mission en Hongrie, par le truchement d'un sondage effectué par la Chambre de Commerce.

Une quinzaine d'entreprises luxembourgeoises a participé à la mission sectorielle de promotion économique en Espagne du 12 au 15 novembre 2000. Quatre secteurs particuliers de l'économie luxembourgeoise (Finances, Communications, Tourisme et Industrie) furent présentés lors des séminaires qui ont eu lieu à Madrid et à Barcelone.

Le Ministère des Affaires Etrangères a été représenté au niveau des hauts fonctionnaires à l'occasion de la Commission mixte UE-Bl-Chine, qui a eu lieu à Bruxelles le 12 octobre 2000. La délégation chinoise, conduite par le Ministre assistant du Commerce, Monsieur An Hui, a profité de l'occasion pour se rendre également en visite à Luxembourg. A cette occasion, nos relations économiques et commerciales avec la Chine ont été passées en revue. Les problèmes rencontrés par un certain nombre d'entreprises luxembourgeoises en Chine ont également été soulevés. Un déjeuner en présence des dirigeants des entreprises luxembourgeoises actives en Chine et une visite d'entreprise ont de même été organisés.

Le Ministère des Affaires Etrangères a apporté son appui à la Chambre de Commerce du Luxembourg pour l'organisation de la manifestation Lux-Asia 2000 les 5 et 6 novembre 2000. Son but était de favoriser le développement de contacts commerciaux entre entreprises originaires de la Grande Région d'une part et de quatorze pays asiatiques d'autre part. L'événement était axé autour de 5 secteurs spécifiques : les technologies de l'information et les télécommunications, la construction, l'industrie

agro-alimentaire, la biotechnologie et l'industrie pharmaceutique, enfin les machines et la transformation de métaux. 195 entreprises originaires de la Grande région - dont 89 entreprises luxembourgeoises - et 180 entreprises asiatiques y ont pris part. Plus de deux mille rendez-vous individuels ont été organisés.

Comité consultatif du commerce extérieur

Le Comité consultatif du commerce extérieur, organe de concertation au sein duquel sont représentés les secteurs public et privé, s'est réuni quatre fois en 2000 sous la présidence de Mme le Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur. Le Comité s'est notamment concerté pour établir le programme des missions et autres activités de promotion économiques. Ses discussions ont également porté sur le développement des échanges extérieurs luxembourgeois et sur le projet de promotion de l'image de marque du Luxembourg.

Promotion de l'image de marque

En collaboration étroite avec le Service Information et Presse du Gouvernement, le ministère des Affaires Etrangères a accompli un travail de réflexion et de préparation en vue de la concrétisation, en 2001, d'une campagne de promotion de l'image de marque du Luxembourg à l'étranger. A cet effet, des discussions ont eu lieu avec plusieurs agences de communications opérant à l'échelle internationale, débouchant sur l'ébauche d'une stratégie de mise en oeuvre.

C. Accords aériens

En 2000, le Ministère des Affaires Etrangères, ensemble avec le ministère des Transports, a poursuivi ses efforts pour élargir le réseau des destinations accessibles aux transporteurs aériens luxembourgeois. De nouveaux accords aériens ont été conclus avec la République de Corée, la République d'Ouzbékistan et la République d'Arménie. L'accord aérien avec la République de Corée fut signé à Luxembourg le 27 septembre 2000.

Lors des négociations qui se sont déroulées à Tokyo les 7 et 8 novembre 2000, l'arrangement aérien entre le Luxembourg et le Japon a été renégocié et renouvelé pour une durée de cinq ans. Cet arrangement, qui permet à Cargolux de desservir l'aéroport de Komatsu, contient une série d'améliorations substantielles en ce qui concerne les fréquences, le tonnage et les routes. Le but ultime du Luxembourg demeure toutefois la conclusion d'un accord aérien formel avec le Japon.

6. L'OFFICE DES LICENCES

A. Données statistiques

Licences

Licences d'importation et documents de surveillance	6 600
Licences d'exportation	175
Licences de transit	582

Autres documents

Certificats internationaux d'importation (CII)	19
Certificats d'usage final (EUC)	6
Certificats de vérification des livraisons (CVL)	néant

Restitutions (Exportations de produits agro-alimentaires)

Dossiers traités	43
Montant total des restitutions	1.553.526.- LUF.

Le volume total des licences délivrées a augmenté de 38 % par rapport à 1999.

Comme l'année précédente, 89 % des licences d'importation concernent des produits textiles soumis à des contingents quantitatifs communautaires. Viennent ensuite les documents délivrés pour l'importation de produits sidérurgiques (4 %). Le restant est réparti entre les produits soumis à une licence nationale (armes et munitions, pierres précieuses) et les produits contingentés ou sous surveillance originaires de Chine.

Les licences délivrées pour l'exportation concernent des produits sensibles (armes, biens à double usage) et des pierres précieuses.

Pour le transit, le nombre de licences est aussi en augmentation (+ 110 %). Il s'agit d'autorisations délivrées pour le transit d'explosifs, de matières radioactives, de matériel militaire et d'armes. Cette augmentation est surtout due à l'application de l'embargo partiel en vigueur à l'encontre de l'Angola. Les produits autorisés à transiter sont des explosifs, des produits radioactifs utilisés dans les appareils de mesure et des pièces pour matériel de transport dont les destinataires sont des firmes actives dans les forages d'hydrocarbures.

B. Aspects communautaires

Produits textiles

En 2000, la Commission européenne a négocié et signé des accords portant sur le commerce de produits textiles avec le Cambodge, le Népal et le Viêt-nam. Un nouvel accord avec la Chine, modifiant l'accord existant et celui portant sur le commerce des produits textiles non couverts par l'accord multifibres (AMF), a été signé. Ce texte sera applicable jusqu'à l'adhésion de la Chine à l'OMC.

Les experts des Etats membres ont entamé des discussions sur la modification du règlement de base relatif au régime commun applicable aux importations de produits textiles originaires de pays tiers. L'introduction d'un système de licences électroniques est envisagée.

Produits sidérurgiques

Les accords bilatéraux entre l'UE et les pays de l'Europe centrale et orientale (Bulgarie, Macédoine, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie) relatifs à l'importation de certains produits sidérurgiques ont été renouvelés. Ces accords prévoient un système de double contrôle et permettent l'importation dans la Communauté des produits visés, sans limites quantitatives.

Les accords d'auto-limitation avec la Russie et l'Ukraine ont également été reconduits avec, dans les deux cas, les augmentations des quantités prévues. En raison du non respect par la Russie de certaines dispositions des accords (introduction unilatérale et sans consultation de taxes sur les exportations de ferraille, ayant pour effet la restriction de ces exportations), la Commission sera amenée à prendre des contre-mesures commerciales appropriées.

Après des négociations difficiles, l'accord d'auto-limitation avec le Kazakhstan est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2000.

La surveillance communautaire préalable des importations de certains produits sidérurgiques couverts par les traités CECA et CE a été reconduite. Cette mesure permet à la Commission et aux autorités des États membres une évaluation rapide des tendances des importations.

C. Dispositions réglementaires nationales

Le 16 novembre 2000 a été signé le règlement grand-ducal concernant les conditions générales d'octroi et d'utilisation des autorisations préalables pour l'importation, l'exportation et le transit des marchandises et de la technologie y afférente. Il s'agit ici

des dispositions d'application de la loi du 5 août 1963, telle qu'elle a été modifiée par la loi du 4 mars 1998.

D. Embargos et mesures de sanction

Birmanie (Myanmar)

Un règlement grand-ducal du 8 août 2000 soumet à licence l'exportation et le transit de matériel susceptible d'être utilisé à des fins de répression ou de terrorisme à destination de la Birmanie. Cet embargo s'ajoute à celui couvrant les armes et le matériel militaire, en vigueur depuis 1996.

Sierra Leone

Un règlement communautaire du 3 août 2000 renforce le dispositif de sanctions applicables à la Sierra Leone en interdisant l'importation de diamants dans l'UE. Une transposition nationale de ce règlement n'a pas encore été nécessaire, vu que l'importation (et l'exportation) des diamants et pierres précieuses est soumise à autorisation préalable par application de la réglementation nationale existante.

République fédérale de Yougoslavie

Un règlement grand-ducal du 1^{er} décembre 2000 abroge l'interdiction d'exportation (et de transit) de pétrole et de produits pétroliers vers la RFY.

Restent en vigueur à l'égard de ce pays l'interdiction de fournir des armes et du matériel pouvant servir à la répression et au terrorisme ainsi que le gel des comptes et des fonds appartenant à Milosevic et aux personnes de son entourage. Il s'agit de l'application de la réglementation communautaire qui est entrée en vigueur en novembre 2000.

E. Régimes de contrôle à l'exportation et de non-prolifération

Biens à double usage

Un nouveau règlement relatif aux contrôles des exportations au niveau communautaire des biens et technologies à double usage, dont le projet avait été présenté en 1999 par la Commission, a été adopté en juin 2000 et est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2000.

Les dispositions nationales concernant l'exportation et le transit de biens et technologies à double usage ont été adaptées par deux règlements grand-ducaux du 5 octobre 2000 (la réglementation antérieure datait de 1994).

Exportations d'armes

En 2000, les quinze Etats membres de l'UE ont finalisé la liste commune des équipements militaires visés par le Code de conduite de l'Union européenne en matière d'exportations d'armements, adopté en juin 1998. Cette liste commune sert de référence aux autorités nationales pour l'application du Code de conduite en ce qui concerne les produits visés, mais ne remplace pas les listes nationales de matériels militaires. L'adoption de la liste commune représente une avancée importante et un apport significatif au renforcement de l'efficacité du Code.

Il reste à élaborer une liste de biens non militaires de sécurité et de police pouvant être utilisés à des fins de répression interne. S'agissant de biens considérés comme 'civils', la Commission européenne doit prendre l'initiative de préparer un mécanisme communautaire de contrôle des exportations de ces équipements, sur base d'une liste préparée par les experts des États membres. Cet instrument sera distinct du dispositif opérationnel du Code.

Le 2e rapport annuel sur le fonctionnement du Code de conduite fait état d'environ 32.000 autorisations d'exportation délivrées dans la Communauté en 2000, et de 197 notifications de refus. Pour le Luxembourg, 20 autorisations sont mentionnées. Ces exportations concernent uniquement des armes de chasse et de tir sportif.

Régime de contrôle de la technologie des missiles (MTCR)

Le Luxembourg a participé à deux réunions "point de contact renforcé" à Paris et à la réunion plénière du MTCR qui s'est tenue en octobre 2000 à Helsinki.

Les échanges d'information qui ont eu lieu au cours de ces réunions ont mis en évidence les inquiétants développements dans le domaine de la prolifération des missiles, qui peuvent être vecteurs d'armes de destruction massive, en Asie du Sud et du Sud-est, ainsi qu'au Moyen-Orient. Il se confirme par ailleurs que les pays concernés cherchent activement à s'approvisionner en haute technologie pour améliorer leurs programmes de missiles axés depuis ces dernières années sur les longues distances.

La plénière du MTCR a adopté un projet de Code de conduite international contre la prolifération de missiles balistiques, contenant une série de principes, des engagements et des mesures de confiance. Il prévoit la notification, avant le lancement d'un missile balistique ou autre engin similaire, de détails comme la date et l'heure du lancement, l'endroit, la portée, la charge utile, etc., ainsi que des déclarations annuelles sur les activités dans ce domaine. La présidence finlandaise du MTCR a été chargée de diffuser et de faire connaître le Code et ses dispositions et de l'expliquer à des pays non membres pour les amener à y participer.

Wassenaar Arrangement

Le « Wassenaar Arrangement » est un régime de contrôles à l'exportation de biens à double usage et d'armes conventionnelles, regroupant actuellement 33 pays. Il a été conçu dans le but d'empêcher les accumulations déstabilisantes d'armes et de technologies sensibles en établissant un processus de transparence et de consultations et en promouvant une plus grande responsabilité des pays exportateurs.

Le Luxembourg était représenté à la réunion plénière annuelle du Wassenaar Arrangement, qui a eu lieu à Bratislava en décembre 2000.

Au cours de l'année, un groupe de travail a entamé la rédaction de notes d'évaluation sur différentes régions du monde, sur base d'un mandat donnée par la plénière de 1999, et du point de vue de la situation politique et économique, de conflits éventuels, de l'utilisation et de transferts de matériels militaires et de défense. Ces notes, qui ne manquent pas d'intérêt, ont été compilées dans un projet de « vue globale » qui aurait dû être adopté par la plénière. Des réserves ont cependant été émises par quelques pays participants et le projet devra être retravaillé en conséquence.

De même, il n'a pas été possible d'arriver à un consensus au sujet des « petites armes / armes légères ». Certains membres se sont en effet opposés à l'instauration de contrôles à l'exportation de cette catégorie de matériel militaire, en exprimant des doutes quant à la contrôlabilité et quant aux besoins d'une telle mesure ; d'autres membres ont demandé des définitions plus précises des produits couverts.

Les listes des produits soumis au contrôle ont été modifiées, pour tenir compte des avancées technologiques. Il était prévu de libéraliser d'avantage les transferts de microprocesseurs et d'ordinateurs numériques en élevant le seuil de contrôle basé sur la performance théorique. Un pays participant s'est opposé à cette libéralisation.

6. AU SERVICE DES LUXEMBOURGEOIS A L'ETRANGER

Protocole et Chancellerie

Le Service du Protocole a contribué en 2000 à l'organisation et au déroulement de plusieurs événements majeurs. A l'occasion de la Fête Nationale du 23 juin quelque 200 hôtes d'honneur des Ambassades accréditées ont été reçus.

L'Avènement de S.A.R. le Grand-Duc Henri, célébré le 6 octobre 2000, a mobilisé pendant 9 mois toutes les ressources de la Direction du Protocole, notamment quand les cérémonies avaient dû être reportées à très courte échéance. La Direction du Protocole avait été responsable en particulier du programme des représentants des Etats étrangers, accrédités à Luxembourg.

Au courant de l'année 2000, 33 Ambassadeurs bilatéraux ont remis leurs lettres de créances, dont 7 résidents (Suède, Belgique, Danemark, Roumanie, Royaume-Uni, Autriche, Espagne).

27 Ambassadeurs ont fait part de leur fin de mission et 26 ont été reçus en audience de congé.

La Direction du Protocole est intervenue à 220 reprises dans la gestion des personnes bénéficiant du statut diplomatique.

En 2000, le Gouvernement a approuvé l'établissement de relations diplomatiques avec la République de Saint-Marin et l'échange d'Ambassadeurs non-résidents, portant ainsi le nombre d'Etats avec lesquels le Grand-Duché entretient des relations diplomatiques à 189 dont 158 ont accrédité un Ambassadeur à Luxembourg.

Pendant le même exercice, le Luxembourg a nommé 6 nouveaux Consuls honoraires, tandis que le mandat de 16 Consuls honoraires a été prorogé.

Le service consulaire de la Direction est intervenu à 33 reprises pour assister des nationaux ou résidents en détresse à l'étranger.

Passeports, Visas et Légalisations

L'année 2000 a été marquée par une augmentation sensible du volume de travail dans tous les domaines.

Au niveau de la délivrance des passeports nous notons une augmentation de 2994 unités par rapport à l'exercice précédent. Deux raisons principales sont à la base de cette augmentation :

1. les Luxembourgeois choisissent de plus en plus des destinations de vacances qui se trouvent en dehors de l'Europe
2. la délivrance d'une carte d'identité se fait dans un délai de six à huit semaines alors que le délai pour l'obtention d'un passeport est de quelques jours seulement

L'augmentation la plus frappante est à acter dans le domaine de la légalisation de documents où nous constatons une hausse de 4234 unités par rapport à l'année 1999. On comparant les chiffres des dix dernières années on constate une évolution en flèche à partir de 1995. De 7140 légalisations en 1994 nous sommes passés à 22.673 légalisations en 2000. Cette évolution est à porter sur le compte de l'expansion du secteur économique et financier luxembourgeois et du déploiement de ses activités à l'étranger.

En matière de délivrance de visas et d'autorisations de séjour provisoire, le nombre a plus que doublé au cours des dix dernières années bien que dans le cadre de Schengen le visa ait été aboli à l'égard d'un certain nombre de pays. D'un autre côté la réintroduction de l'obligation du visa à l'égard de certains pays issus de l'ancienne République Fédérale Yougoslave, la libéralisation des restrictions de voyage dans les républiques de l'ancienne Union soviétique et en Chine ont eu pour conséquences que le nombre des demandes de visas en provenances de ces pays a évolué progressivement. A l'heure actuelle ces nationalités occupent les premières places dans nos statistiques.

Le volume global des activités du bureau des passeports a connu une augmentation de 121% par rapport à 1991, ce qui se reflète également dans les recettes, qui sont passées de 6.071.350 en 1991 à 11.983.150 en 2000, sans qu'il y ait eu augmentation des taxes.

L'augmentation du volume de travail a pu être absorbée grâce à une réorganisation structurelle des divers services et grâce également à une amélioration considérable de l'infrastructure et des conditions de travail résultant du déménagement dans des locaux plus fonctionnels. Parallèlement la qualité des services, notamment en ce qui concerne l'accueil, a pu être élevé à un standard qui répond encore mieux aux exigences du public.

Pour l'exercice prochain, trois projets en particulier, susceptibles d'apporter une amélioration au fonctionnement du service sont en cours d'être réalisés:

- le raccordement électronique de nos Ambassades à Beijing et Moscou au système visa AEVI
- l'installation d'un central téléphonique muni d'un répondeur automatique fournissant des réponses aux questions les plus fréquemment posées
- la publication d'informations sur internet.

IV. ANNEXES

1. Relevé des visites étrangères à Luxembourg

- 19 janvier : Visite de travail de Monsieur Jacques Diouf, Directeur Général de la FAO
- 19 janvier : Visite de M. Michel Barnier, Membre de la Commission Européenne
- 21 janvier : Visite de Madame Libuse Benesova, Présidente du Sénat de la République Tchèque
- 27 janvier : Visite de M. Elio Di Rupo, Ministre - Président de Wallonie
- 1^{er} février : Visite de travail de M. Seixtas da Costa, Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes de Portugal
- 2 février : Entrevue avec SEM Ismail Cem, Ministre des Affaires Etrangères de Turquie
- 3-5 février : Conférence des Femmes de la Francophonie « Femmes Pouvoir et Développement »
- 9 -10 février : Visite de travail de SEM Maart Laar, Premier Ministre de la République d'Estonie
- 22 février : Visite d'adieu de Général Wesley Clark, Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe
- 7 mars : Visite de travail de SEM Antonio Guterres, Premier Ministre de Portugal
- 21 mars : Visite de SEM Illir Meta, Premier Ministre d'Albanie
- 21 mars : Visite de Madame Donna Shalala, Secrétaire d'Etat américain à la Santé
- 22 mars : Visite de SEM Dimitrov Aleksandar, Ministre des Affaires Etrangères de l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine
- 28 mars : Visite officielle de SEM Indulis Berzins, Ministre des Affaires Etrangères de la République de Lettonie
- 10-11 mars : Visite de SEM Igor Seguévitch Ivanov, Ministre des Affaires Etrangères de la Fédération de Russie (en marge CAG)
- 17-19 avril : Visite privée de SEM Olafur Ragnar Grimsson, Président de la République d'Islande

- 17 mai : Visite de travail de SEM Rui Figueiredo Soares, Ministre des Affaires Etrangères du Cap Vert
- 29 mai : Visite de M. Lubomir Harach, Ministre de l'Economie, de la République Slovaque
- 14 juin : Rencontre (en marge CAG) avec SEM Alwi Shihab, Ministre des des Affaires Etrangères de la République d'Indonésie , SEMme Nadezda Mihailova, Ministre des Affaires Etrangères de Bulgarie et avec SEM Lojze Peterle, Ministre des Affaires Etrangères de Slovénie
- 15 juin : Visite de travail de SEM Ioannis Kasoulides, Ministre des Affaires Etrangères de la République de Chypre
- 3-4 juillet : Visite de SEM Zhu Rongji, Premier Ministre de la République Populaire de Chine
- 28 juillet : Visite de SEM Hage G. Geingob, Premier Ministre de la République de Namibie
- 28 août : Visite de M. Kenji Manabe, Président de la Ligue Parlementaire Japon - Luxembourg
- 2 octobre : Visite d'une délégation de parlementaires du Koweït
- 3 octobre : Visite de M. Nabeel Shaa'th, Ministre palestinien pour la Planification et la Coopération internationale
- 30 octobre : Visite de M. Günter Verheugen, Commissaire européen
- 22 novembre : Visite (tournée européenne) de SEM Jacques Chirac, Président de la République française
- 24 novembre : Visite de travail de SEM Paavo Lipponen, Premier Ministre de la République de Finlande
- 27-28 novembre : Visite officielle de SEM José Maria Aznar, Président du Gouvernement d'Espagne
- 1er décembre : Visite de M. José Ramos Horta, Lauréat du Prix Nobel de la Paix
- 14 décembre : Visite de travail de SEM Hama Amadou, Premier Ministre de la République du Niger

2. Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger de Madame le Ministre Lydie POLFER

Janvier

19/20 janvier Rencontre avec le Ministre des Affaires Etrangères d'Italie, M. Lamberto Dini, à Rome

24 janvier CAG à Bruxelles

Février

14 février CAG et CIG à Bruxelles

17 février Réunion de concertation Benelux à Bruxelles

22-24 février Visite officielle et mission économique en Turquie

Mars

20 mars CAG et CIG à Bruxelles

22 mars Genève : Intervention devant la 56^e Commission des Droits de l'Homme
Entrevues avec : Mme Robinson, Haut Commissaire aux Droits de l'Homme, M. Mike Moore, Directeur général de l'OMC et M. Carl Bildt, Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les Balkans

23/24 mars Conseil européen à Lisbonne

Avril

2-4 avril Sommet UE/Afrique au Caire

10 avril CAG et CIG à Luxembourg

11-13 avril Visite officielle et mission économique en Pologne

17au19 avril Visite officielle de LLAARR le Grand-Duc héritier et la Grande-Duchesse Héritière au Portugal

27 avril Rencontre avec le Ministre des Affaires Etrangères de Danemark, N. Niels Helveg Petersen, à Copenhague

Mai

2-3 mai Visite officielle et mission économique au Maroc

5-7 mai Réunion "Gymnich" aux Açores

10-11 mai	Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg
22 mai	CAG et CIG à Bruxelles
23-25 mai	Réunion ministérielle OTAN à Florence
Juin	
2 juin	Rencontre avec le Ministre des Affaires Etrangères de la République Tchèque, M.Jan Kavan, à Prague
5-9 juin	Visite dans différents pays des Balkans (Croatie, Albanie, Monténégro, Bosnie, Macédoine)
13 juin	CAG et CIG à Luxembourg
18-20 juin	Conseil européen à Santa Maria de Feira
26-27 juin	Réunion ministérielle OCDE à Paris
Juillet	
10 juillet	CAG et CIG à Bruxelles
11 juillet	Sommet Benelux à Bruxelles
12-13 juillet	Rencontre avec le Ministre des Affaires Etrangères de Grèce, M. Georges Papandreou, à Athènes
15 juillet	Journée luxembourgeoise à l'Exposition 2000 de Hanovre
24 juillet	Conclave CIG à Bruxelles
Août	
23 août	Rencontre avec Madame Madeleine Albright, Secrétaire d'Etat américain, à Washington
Septembre	
2-3 septembre	Réunion "Gymnich" à Evian
6-13 septembre	Sommet du Millénaire et 55e Assemblée Générale des Nations Unies à New York
18 septembre	CAG et CIG à Bruxelles
29 septembre	Sommet Benelux à La Haye
Octobre	
4-5 octobre	Visite officielle et Mission économique en Hongrie

8 octobre	Conclave CIG à Luxembourg
9 octobre	CAG et CIG à Luxembourg
10 octobre	Visite de courtoisie de LLAARR le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à Paris
12 octobre	Visite de courtoisie de LLAARR le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à Berlin et Inauguration de l'Ambassade
13-14 octobre	Conseil européen extraordinaire à Biarritz
16-17 octobre	Visite officielle à Singapour
18-20 octobre	Sommet ASEAN à Seoul
Novembre	
3-4 novembre	Conférence ministérielle européenne sur les droits de l'homme à Rome
8-9 novembre	Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg
13-14 novembre	Visite officielle et Mission économique en Espagne (Madrid et Barcelone)
15-16 novembre	Conférence ministérielle euro-méditerranéenne à Marseille
19-20 novembre	Conclave CIG et CAG à Bruxelles
24 novembre	Sommet UE/Balkans à Zagreb
27-28 novembre	Conseil ministériel OSCE à Vienne
Décembre	
1 ^{er} décembre	Sommet Benelux à la Haye
3-4 décembre	Conclave CIG et CAG à Bruxelles
6-11 décembre	Conseil européen à Nice
14 décembre	Réunion ministérielle OTAN à Bruxelles

3. Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger de Monsieur le Ministre Charles GOERENS

Janvier

26-27 janvier « International Forum on the Holocaust » à Stockholm

28 – 29 janvier Réunion informelle « Développement » à Lisbonne

Février

2 - 3 février Réunion ministérielle UE-ACP à Bruxelles

13 - 16 février Visite au Laos de projets de coopération

16 – 19 février Réunion ministérielle CNUCED à Bangkok

28 février Réunion informelle des Ministres de la Défense à Sintra

Mars

20 mars Conseil Affaires Générales à Bruxelles avec la participation des Ministres de la Défense)

23 mars Déclaration sur la politique de coopération et d'action humanitaire

28 mars Colloque Défense « Convergences européennes » à Bruxelles

29 mars Réunion à Bruxelles avec le Ministre des Affaires Etrangères du Monténégro

29 mars Conférence de financement régional pour l'Europe du Sud-Est à Bruxelles

Avril

19-22 avril Visite de projets de coopération au Kosovo

24-25 avril Conférence d'examen NPT à New York

26 avril Commission de développement durable des Nations Unies à New York

Mai

11-12 mai Comité d'aide au Développement (OECD) à Paris

15 – 16 mai Réunion ministérielle UEO à Porto

29 mai – 1 ^{er} juin	Visite de projets de coopération au Rwanda
Juin	
5-6 juin	Inauguration du D-Day Museum à la Nouvelle Orléans
8 –9 juin	Conseil OTAN à Bruxelles des Ministres de la Défense
13 juin	Conseil Affaires Générales avec la participation des Ministres de la Défense
24 – 26 juin	Commémoration du 50 ^e anniversaire de la Guerre de Corée à Seoul
27 – 28 juin	Visite de projets de déminage au Laos
Juillet	
21 –22 juillet	Visite de LL.AA.RR. au Kosovo
Septembre	
18 septembre	Inauguration de la chapelle « Corée » à Bruxelles
22 septembre	Réunion informelle des Ministres de la Défense – Val d’Oise
Octobre	
1-5 octobre	Visite de projets de coopération au Cap Vert
9-11 octobre	Réunion informelle des Ministres de la Défense OTAN à Birmingham
13 octobre	Conférence mondiale sur le racisme à Strasbourg
17 octobre	Cérémonie militaire de l’ Eurocorps à Strasbourg
18-19 octobre	Visite en Bulgarie sur invitation du Ministre de la Défense
27-29 octobre	Inauguration d’un village artisanal au Burkina Faso
Novembre	
10 novembre	Conseil Développement à Bruxelles
12 -13 novembre	Réunion ministérielle UEO à Marseille
20 novembre	Conseil Affaires Générales avec la participation des Ministres de la Défense

29 novembre

Réunion à Stockholm avec le Ministre de la
Coopération

Décembre

5 - 6 décembre

Conseil OTAN des Ministres de la Défense

4. Représentation consulaire luxembourgeoise à l'étranger

Le réseau consulaire luxembourgeois comprend à l'heure actuelle :

- 5 consulats de carrière
- 16 sections consulaires
- 16 Consulats Généraux honoraires
- 102 Consulats honoraires

Consuls de carrière nommés en 2000

- Monsieur Alain Weber, Vice-Consul du Grand-Duché de Luxembourg à Washington (29.4.2000)

Corps consulaire honoraire

En vertu du principe selon lequel les Consuls Généraux honoraires et les Consuls honoraires sont nommés pour une période renouvelable de cinq ans, les mandats suivants ont été prorogés en 2000 :

- Monsieur Carlos Enrique Araujo , Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à San Salvador (11.1.2000)
- Monsieur William Dirk Warren, Consul Général honoraire du Grand-Duché de Luxembourg dans la Principauté de Liechtenstein (17.1.2000)
- Monsieur Horst Langes, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Trèves (28.1.2000)
- Monsieur Emile Bian, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Porto Alegre (14.3.2000)
- Monsieur Michael Wong Pakshong, Consul Général honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Singapour (14.3.2000)
- Madame Jacqueline Brasseur, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Séville (17.3.2000)
- Docteur Joachim They, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Brême (17.3.2000)
- Monsieur le Professeur Joseph Patsch, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Innsbruck (17.3.2000)

- Monsieur Erwin Möller, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Hanovre (17.3.2000)
- Monsieur Alex Voon Chong Fon Sing, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Ile Maurice (22.3.2000)
- Monsieur Hubert-Michel Bouette, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Dakar (17.6.2000)
- Monsieur Henrik Kuningas, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Helsinki (17.6.2000)
- Monsieur Georges A.Hoffmann, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Atlanta (22.9.2000)
- Monsieur James R.Bright, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Cleveland (22.9.2000)
- Monsieur Giancarlo Iaccarino, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Naples (10.11.2000)
- Monsieur Fred R. Cerf, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Seattle (10.11.2000)

Les nominations suivantes de Consuls (Généraux) honoraires sont intervenues en 2000 :

- Madame Susan C.Livingston, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Boston (6.4.2000)
- Madame Claudine Lefort, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Montréal (6.4.2000)
- Monsieur Luigi Bergamin, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Milan (6.4.2000)
- Monsieur Frank Deceuninck, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Ostende (29.4.2000)
- Monsieur Jhangoo Daruwalla, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Chennai (26.5.2000)
- Monsieur Jef R.Roos, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Genk (1.7.2000)

Démission honorable de leurs fonctions a été accordée à :

- Monsieur Jean-François Cuendet, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Lausanne (9.7.2000)
- Monsieur Roger Laupie, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Djibouti (10.11.2000)

Adaptation de circonscription consulaire

La circonscription consulaire du Consulat honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Berlin a été adaptée. La nouvelle circonscription consulaire s'étendra sur le Land Brandenburg et le Consul honoraire résidera dans la ville de Potsdam, capitale de Brandenburg.

Conseillers de Commerce Extérieur

- Monsieur René Kollwelter, Conseiller du Commerce Extérieur à Eguilles (France) (30.5.2000)
- Monsieur Pier Andrea Amadeo, Conseiller du Commerce Extérieur à Cueno (Italie) (19.9.2000)
- Monsieur Robert R. Koch, Conseiller du Commerce Extérieur à La Haye (Pays-Bas) (20.9.2000)
- Monsieur Yvon Bausch, Conseiller du Commerce Extérieur à Fribourg (Suisse) (19.9.2000)
- Monsieur Pierre Metz, Conseiller du Commerce Extérieur à Bangkok (Thaïlande) (11.10.2000)

5. Relevé des Traités

Traités signés au nom du Grand-Duché de Luxembourg au cours de la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2000 (y sont inclus 39 Accords et Protocoles de coopération au développement)	65
Traités soumis à l'avis du Conseil d'Etat au cours de la même période	39
Traités au sujet desquels le Conseil d'Etat a pris position au cours de la même période	48
Traités déposés à la Chambre des Députés au cours de la même période	41
Traités votés par la Chambre des Députés au cours de la même période	24
Traités entrés en vigueur à l'égard du Grand-Duché de Luxembourg au cours de la même période	28

Les avis concernant les ratifications, adhésions, entrées en vigueur etc. de traités internationaux publiés au Mémorial A de 2000 par le Service des Traités se sont élevés à quatre cent soixante-neuf (469). Y sont inclus les lois d'approbation et textes des Accords et Conventions publiés à la suite des lois d'approbation.

6. ACTIVITÉS DU SERVICE DES PASSEPORTS, VISAS ET LÉGALISATIONS
du 01. 01. 2000 - 31. 12. 2000

Délivrance de passeports et de titres de voyage	1999	2000
passports ordinaires	11395	14447
passports diplomatiques	142	88
passports de service	77	61
passports collectifs	15	22
titres de voyage pour réfugiés	39	31
titres de voyage pour apatrides	55	68
total	11723	14717

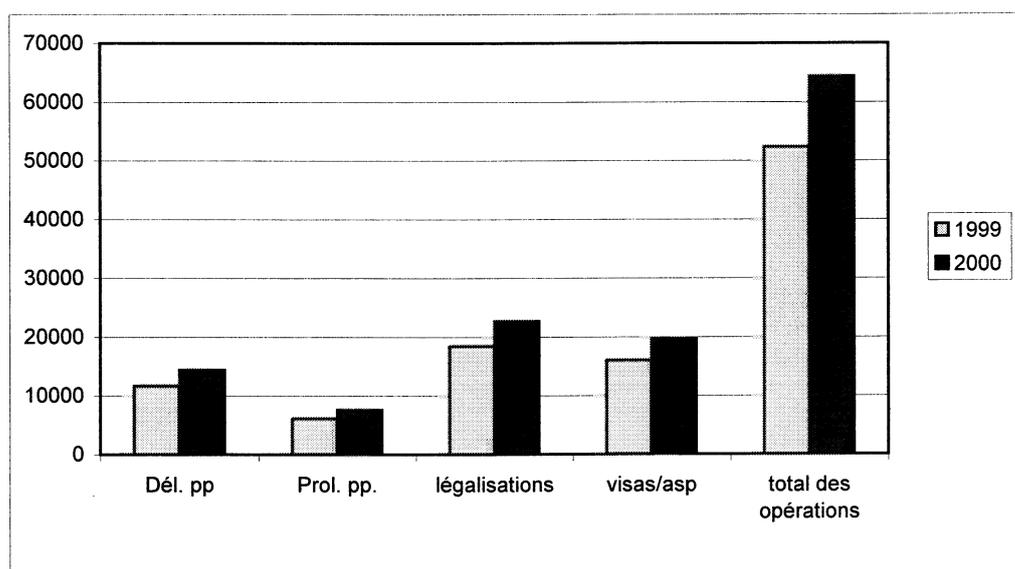
Prolongations de passeports et de titres de voyage		
passports ordinaires	5713	7251
passports diplomatiques	86	96
passports de service	201	143
titres de voyage pour réfugiés	95	81
titres de voyage pour apatrides	54	66
total	6149	7637

Déclarations de perte / vol	821	839
------------------------------------	------------	------------

Légalisations	18439	22673
----------------------	--------------	--------------

Demandes de visas et autorisations de séjour		
introduites à Luxembourg	6244	8749
soumises par les postes pour consultation du service à Lux.	9828	10899
total	16072	19648

Total des opérations	53204	65514
-----------------------------	--------------	--------------

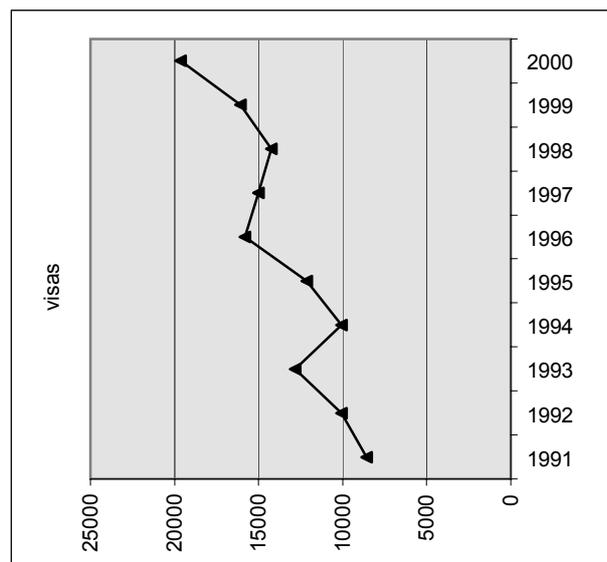
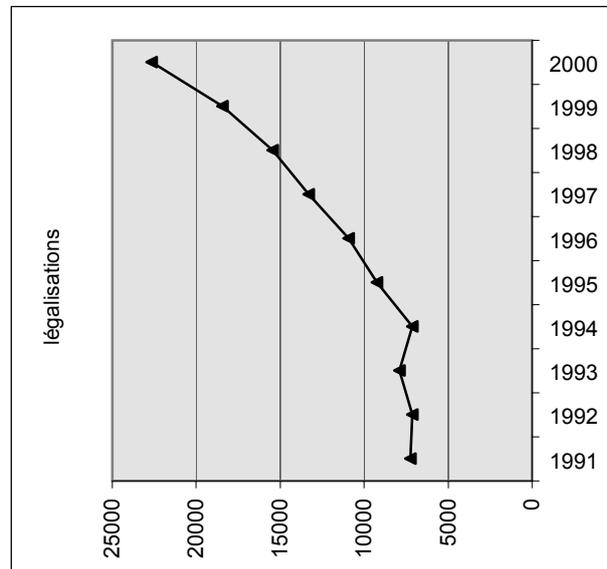
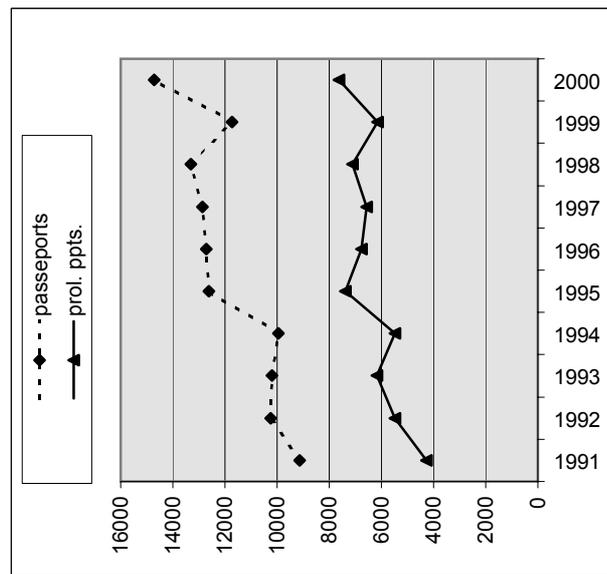


Recettes	1999	2000
Établissements de passeports et de titres de voyage	2231300	2798100
Prolongations de passeports et de titres de voyage	1133600	1429100
Légalisations	921950	1133650
Visas et autorisations de séjour	5148700	6622300
Total	9435550	11983150

BUREAU DES PASSEPORTS, VISAS ET LÉGALISATIONS

Statistiques sur les dix dernières années

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
passports	9136	10241	10196	9953	12612	12714	12872	13303	11723	14717
prol. ppts.	4266	5483	6164	5483	7389	6777	6572	7108	6149	7637
légalisations	7241	7140	7888	7140	9253	10918	13310	15437	18439	22673
visas	8563	10077	12825	10077	12136	15826	15011	14248	16072	19648
Total des opérations	29206	32941	37073	32653	41390	46235	47765	50096	52383	64675
Pourcentage	100%	113%	127%	112%	142%	158%	164%	172%	179%	221%



RECETTES

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Total des opérations	32941	37073	32653	41390	46235	47765	50096	52383	53203	65514
Recettes	6071350	6791600	7131650	7503400	9546250	10937300	9464500	9272150	9435550	11983150

